



Maitre Philippe MAITRE

SAS ERHEL HYDRIS

DOSSIER DE CESSATION D'ACTIVITE

W:\ENVIRONNEMENT\DOSSIERS EN COURS\LYON\12LE006AA_ERHEL HYDRIS_SERPOL_DCA_21 DIJON\RAPPORT\12LE006Aa_DCA_ERHEL HYDRIS_SERPOL_21 DIJON_Rapport Def.doc

N° DOSSIER	12	LE	006	A	a	ENV	MOK	LB	PIECE 1/1	AGENCE	LYON
14/09/12	18043	MO. KHIAT	-	S. GORI	33 + ann	PREMIERE DIFFUSION					
DATE	CHRONO	REDACTEUR	CHEF DE PROJET	SUPERVISEUR	nbr. pages	MODIFICATIONS - OBSERVATIONS					

ENVIRONNEMENT - DECHETS - POLLUTION - EAU - SONDAGES - GEOLOGIE - GEOTECHNIQUE

E.R.G. Agence MARSEILLE : 59 avenue André Roussin – 13016 MARSEILLE – Tél. 04.95.06.90.66 – Fax 04.91.03.65.58
 ERG ENVIRONNEMENT – S.A.S AU CAPITAL DE 40 000 € - SIRET 440 245 314 00032 – CODE NAF 7112B – RC MARSEILLE 2002 B 00788

TOULON (Siège social) 04 94 11 04 90 la-seyne@erg-sa.fr
 CAVAILLON 04 32 50 10 87
 LILLE 03 21 64 46 92 lille@erg-sa.fr
 LYON 04 72 80 87 71 lyon@erg-sa.fr
 MARSEILLE 04 95 06 90 66 environnement@erg-sa.fr
 NANCY 03 83 26 09 02 nancy@erg-sa.fr
 NICE 04 93 72 90 00 nice@erg-sa.fr



SYNTHESE NON TECHNIQUE

Par ordre et pour le compte de Maître Philippe MAITRE, il est demandé à SERPOL de réaliser un Dossier de Cessation d'Activités de la SAS ERHEL HYDRIS, localisée sur la commune de DIJON, 32, avenue Stalingrad (21). Cette mission, confiée à ERG ENVIRONNEMENT, s'inscrit dans le cadre de la liquidation judiciaire qui a entraîné la cessation totale de l'activité de conception, fabrication, achat, vente à l'import et à l'export, commercialisation, maintenance de haillons élévateurs et de leurs pièces et accessoires, ainsi que de tous produits et de tous matériels se rapportant à la carrosserie industrielle et à la manutention en général.

Les activités exercées par la SAS ERHEL HYDRIS étaient soumises à déclaration selon le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les activités suivantes selon les récépissés de déclaration en date des 29/10/2002 (rubriques 2560-2 et 2940-2b), 24/12/2003 (rubrique 1180) et 03/02/2004 (rubrique 2575 qui annule et remplace le classement 2560-2 et 2940-3b qui tient compte de la cabine à poudre) (annexe A3.2) :

- Polychlorobiphényles, polychloroterphényles (1180 – régime D),
- Abrasives (emploi de matières) (2575 – régime D),
- Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) (2940-3b – régime DC).

Le contexte environnemental du site a mis en évidence les points principaux suivants :

- Les eaux superficielles sont caractérisées par le Suzon, localisés à 1,4 km à l'Ouest du site. Elles ne sont pas jugées vulnérables vis-à-vis d'une éventuelle pollution en provenance du site.
- Compte tenu de la nature des sols et de leur perméabilité potentielle (site implanté sur les formations alluviales du Suzon pour partie), les sols sont apparus comme potentiellement vulnérables au droit du site.
- Les eaux de la nappe superficielle sont à considérer comme vulnérables mais peu à pas sensibles (ouvrages répertoriés à usage industriel ou non sensible).

L'étude historique et la visite du site ont permis de mettre en évidence :

- En extérieur : stockages de fûts dans le secteur Sud de la zone référencée « 616 » (stockages sous auvent, sur dalle béton en bon état), benne à déchets (DIB) au Nord-Ouest du site (en limite de propriété sur le parking aérien) et identification d'un puits à usage non connu au Nord-Est du site.
- Dans les bâtiments : 3 transformateurs pyralène historiques (1 toujours en place et 1 changé avec certitude, le dernier doit être vérifié), une nouvelle cabine de peinture et fosses de l'ancienne cabine, des bacs de stockage de poudre de grenailage, des fûts et bidons de produits (produits chlorés et diluants historiques et actuelles suspectés), souillures des sols (traces noires) dans l'atelier PROTO, 2 fûts sur palette et un ancien moteur (salle « compresseur »).

Le volet historique de ce dossier a mis en évidence que les premières activités sur site ont été initiées entre 1940 et 1953. En revanche, la nature des activités industrielles qui ont été pratiquées au droit de la parcelle N°183 de la section AK, entre 1953 et 2001 (début des activités ERHEL HYDRIS qui ont pris la suite des activités de ERHEL qui existait en 1983 selon les documents de la Préfecture) est non connue.

Le site est clôturé et son accès est limité par un portail. De plus l'ensemble des produits dangereux seront évacués vers des installations autorisées ; tous les produits inflammables et emballages souillés par des produits inflammables seront évacués du site. De même, tous les déchets ou installations pouvant présenter un risque incendie ou explosion, seront débarrassés du site. Il en est de même pour le(s) transformateur(s) au pyralène sur site qui sera évacué et orienté en filière autorisée. Un diagnostic de la qualité des « Sols » et des « Eaux Souterraines » est en outre préconisé au regard des sources potentielles de pollution identifiées et de l'historique industriel du site.

Ces mesures prises et prévues garantissent la mise en sécurité et la remise en état du site, conformément à la réglementation en vigueur relative aux ICPE et aux arrêtés applicables spécifiquement à la cessation du site.

Cette synthèse non technique, volontairement simplificatrice, fait partie intégrante et indissociable de notre rapport. Pour une bonne compréhension du présent document, une lecture intégrale de ce dernier est nécessaire.

S O M M A I R E

1. INTRODUCTION	6
1.1 OBJET DE LA MISSION	6
1.2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	7
2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	8
2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE – ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET URBAIN	8
2.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	10
2.3 CONTEXTE CLIMATIQUE	11
2.4 CONTEXTE HYDROLOGIQUE	12
2.4.1 HYDROLOGIE LOCALE	12
2.4.2 QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES	12
2.4.3 ASPECTS REGLEMENTAIRES	12
2.4.4 USAGES DES EAUX SUPERFICIELLES	13
2.4.5 SYNTHESE SUR LA VULNERABILITE DE LA RESSOURCE EN EAUX SUPERFICIELLES	13
2.5 CONTEXTE GEOLOGIQUE	13
2.6 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE	14
2.6.1 HYDROGEOLOGIE REGIONALE	14
2.6.2 HYDROGEOLOGIE LOCALE	15
2.7 USAGE DES EAUX SOUTERRAINES	15
2.7.1 USAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SOURCE ARS BOURGOGNE)	15
2.7.2 AUTRES USAGES (SOURCE BRGM)	15
3 CADRE REGLEMENTAIRE ET CLASSEMENT DE L'ICPE	17
3.1 CADRE REGLEMENTAIRE	17
3.2 CLASSEMENT DE L'INSTALLATION AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE	17
4 DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES HISTORIQUES	20
4.1 DESCRIPTION DU SITE	20
4.2 ACTIVITES HISTORIQUES (ANTERIEURES A LA SAS ERHEL HYDRIS)	23
4.3 ACTIVITES DE LA SAS ERHEL HYDRIS	24
4.3.1 ACTIVITE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT	24
4.3.2 MATIERES PREMIERES ET PRODUITS APPROVISIONNES	24
4.3.3 PRODUITS FINIS	24
4.3.4 ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION ET EQUIPEMENTS ANNEXES	24
4.3.5 FONCTIONNEMENT ET MESURES GESTION DES IMPACTS / RISQUES	25
4.3.5.1 Eaux	25
4.3.5.2 Gestion des déchets	26
4.3.5.3 Impact à l'Air	26
4.3.5.4 Sécurité du site	26
5 DESCRIPTION DES MESURES PRISES ET A PRENDRE POUR ASSURER LA MISE EN SECURITE DU SITE	28
5.1 EVACUATION ET ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX	28
5.2 GESTION DU TRANSFORMATEUR ET DES CONDENSATEURS PYRALENE	28
5.3 LIMITATIONS D'ACCES AU SITE ET SUPPRESSION DES RISQUES INCENDIE ET EXPLOSION	29

6	DESCRIPTION DES MESURES DE REMISE EN ETAT DU SITE	30
6.1	CONFORMITE DE LA REMISE EN ETAT AVEC LES TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES	30
6.1.1	CONFORMITE AVEC L’ARRETE MINISTERIEL DU 30 JUIN 1997 (RUBRIQUE N°2575)	30
6.1.2	CONFORMITE AVEC L’ARRETE MINISTERIEL DU 2 MAI 2002 MODIFIE (RUBRIQUE N° 2940)	30
6.2	PRECONISATIONS QUANT A LA POLLUTION POTENTIELLE DES MILIEUX	31
6.3	USAGE FUTUR DU SITE	32
	SOMMAIRE DES ANNEXES	33
	CONDITIONS GENERALES DE L’OFFRE TECHNICO-COMMERCIALE	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Liste des abréviations	5
Tableau 2 - Situation géographique et topographique	8
Tableau 3 - Zones naturelles remarquables recensées à proximité du site	10
Tableau 4 - Contexte climatique.....	11
Tableau 5 - Usage des eaux souterraines à proximité du site	16
Tableau 6 – Synthèse sur le classement de l’installation au titre de la nomenclature des ICPE	18
Tableau 7 – Mesures de sécurité par activité.....	27
Tableau 8 – Nature et quantité de déchets évacués et éliminés en filières agréées.....	28

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Photographie aérienne récente du site et de son environnement proche (source http://maps.google.fr).....	9
Figure 2 – Photographie aérienne du site en activité	20
Figure 3 – Photographie aérienne du site en activité	21

PRINCIPALES ABREVIATIONS EMPLOYEES

Tableau 1 - Liste des abréviations

<i>Abrév.</i>	<i>Définition</i>
<i>COHV</i>	Composés OrganoHalogénés Volatiles
<i>DCM</i>	Dichlorométhane
<i>HAP</i>	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
<i>HCT</i>	Hydrocarbures Totaux
<i>HC</i>	Hydrocarbures
<i>ICPE</i>	Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement
<i>IGN</i>	Institut géographique national
<i>MEDDAAT</i>	Ministère de L'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire
<i>ML</i>	Métaux Lourds
<i>NGF</i>	Nivellement général de France
<i>PA</i>	Prélèvement d'air
<i>PM</i>	Pelle mécanique
<i>SD</i>	Sondage destructif
<i>TAR</i>	Tour AéroRéfrigérante

1. INTRODUCTION

1.1 Objet de la mission

A la demande de la société SERPOL et par ordre et pour le compte de Maitre Philippe MAITRE, il est demandé à ERG ENVIRONNEMENT de réaliser un Dossier de Cessation d'Activités de la SAS ERHEL HYDRIS localisée sur la commune de DIJON, 32 avenue Stalingrad (21).

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la liquidation judiciaire qui a entraîné la cessation totale de l'activité de Fabrication de matériel de levage et de manutention.

Maitre Philippe MAITRE, mandataire judiciaire, a été nommé en qualité de liquidateur de la SAS ERHEL HYDRIS par jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 15/11/2011.

Les activités exercées par la SAS ERHEL HYDRIS étaient soumises à déclaration selon le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le présent document constitue le dossier technique de cessation d'activité de la SAS La Conserverie Familiale, conforme aux dispositions édictées par l'article R512-66-1 du Code de l'Environnement, relatif à la mise à l'arrêt définitif et à la remise en état des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration (Article créé par le Décret n°2010-368 du 13 avril 2010 - art. 26 et modifié par le Décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 - art. 6) :

« I. - Lorsqu'une installation classée soumise à déclaration est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt un mois au moins avant celui-ci. Il est donné récépissé sans frais de cette notification.

II. - La notification prévue au I indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent, notamment :

1. L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et la gestion des déchets présents sur le site ;
2. Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
3. La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
4. La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

III. - En outre, l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation. Il en informe par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. »

L'analyse des informations parcellaires (site Internet www.cadastre.gouv.fr) permet d'évaluer la surface du terrain concerné, cadastré N° 183 de la section AK (feuille 000 AK 01), à 20 300 m². Le plan de cadastre et le détail des informations disponibles quant aux parcelles concernées sont reportés en **annexe A1.2**.

1.2 Informations administratives

Raison sociale	ERHEL HYDRIS
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées (SAS)
N° SIRET	51965457800011
Adresse du siège social et de l'établissement principal	32 Avenue de Stalingrad 21000 DIJON
Commencement de l'activité	19 décembre 2001
Activité	Activités de fabrication de matériels de levage et de manutention
Textes et documents de référence	Récépissés de déclaration des 29/10/2002 (rubriques 2560-2 et 29402b) et 24/12/2003 ((rubrique 1180) délivrés à la SAS ERHEL HYDRIS
Mandataire judiciaire	Me Philippe MAITRE

2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1 Situation Géographique – Environnement industriel et urbain

La SAS ERHEL HYDRIS est située 32 avenue Stalingrad, au Nord-Nord-Est de la commune de DIJON (21), qui est la préfecture du département de la Côte-d'Or et le chef-lieu de la région Bourgogne.

On se référera au plan IGN en **annexe A.1.1** pour la localisation du site.

Les coordonnées géographiques du site et son altitude sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 2 - Situation géographique et topographique

Situation géographique et topographique	Synthèse des informations collectées ¹	Sources d'informations	Référence à l'Annexe
Coordonnées Lambert II étendu (X, Y en m)	X : 805 680 Y : 2 263 850	Sites : http://infoterre.brgm.fr http://www.geoportail.fr/	A1.1 extrait de la carte IGN
Cote Moyenne, altitude Z (NGF)	Environ 250 m NGF		
Topographie du site	Plane (< 1%)	Carte IGN et visite du site	A1.1. extrait de la carte IGN et A4.1. photographies du site

La consultation de la Mairie de DIJON nous informe sur la localisation de l'ICPE en zone UE du PLU de la commune ; il s'agit d'une « zone urbaine à vocation économique, qui regroupe des secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Elle est destinée à desservir des activités de bureaux, artisanat, industrie, entrepôts, services publics ou d'intérêt collectif. ». On se référera à l'**annexe A1.3** pour la consultation du règlement de la zone UE.

Comme le met en évidence la figure 1 page suivante, le site est bordé :

- au Nord, au Sud et à l'Est par des terrains industriels en activité à proximité immédiate du site (zone industrielle qui s'étend largement à l'Est) ;
- à l'Ouest, par des maisons et immeubles d'habitation.

Enfin, les habitations les plus proches de la SAS ERHEL HYDRIS sont localisées à moins de 100 m à l'Ouest du site, de l'autre côté de l'avenue Stalingrad.

¹ Informations approximatives déduites de la carte IGN.

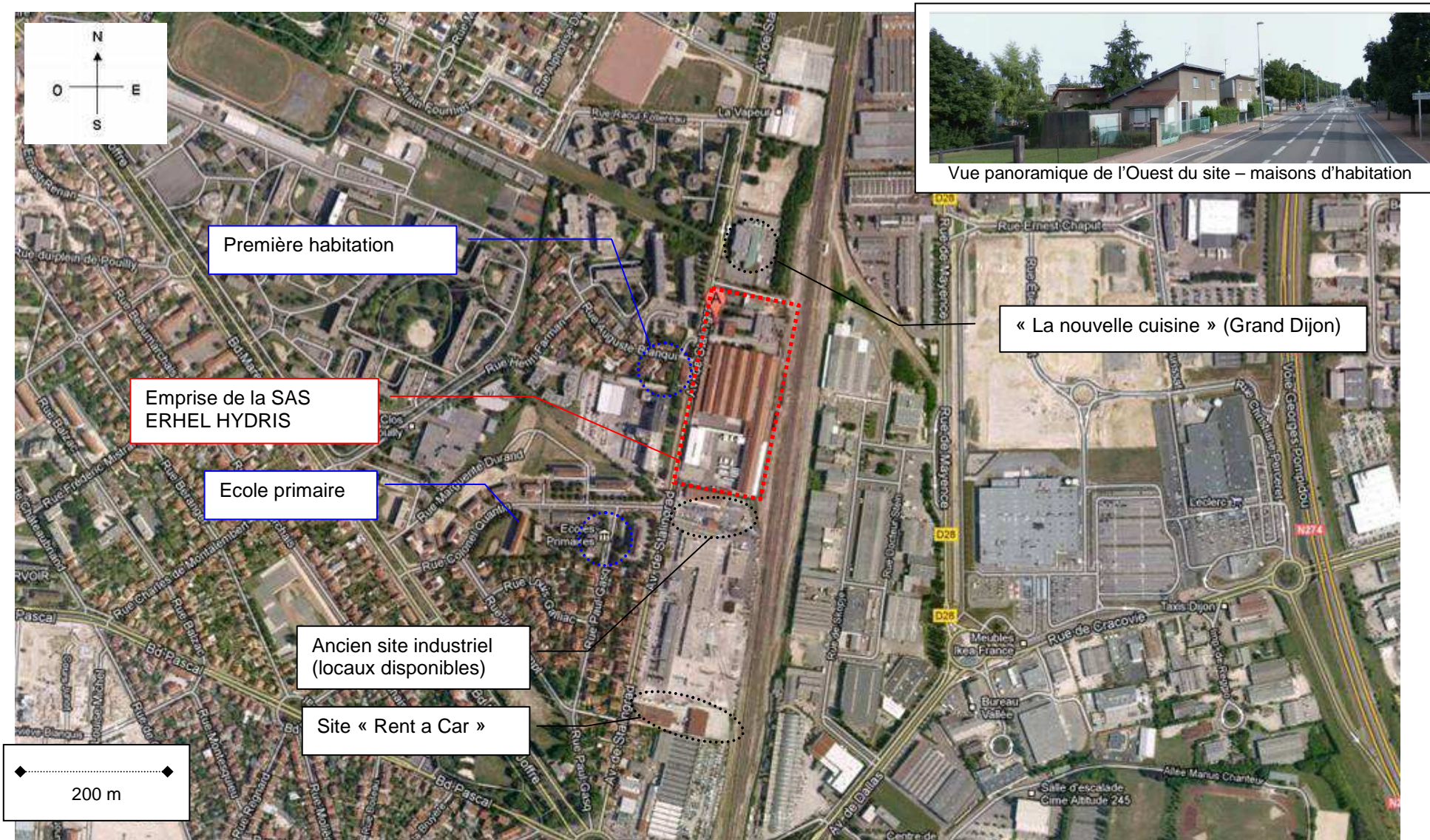


Figure 1 – Photographie aérienne récente du site et de son environnement proche (source <http://maps.google.fr>)

2.2 Contexte environnemental

Les zones remarquables recensées au droit du site ou à proximité (dans un rayon maximum de 2 km) sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 3 - Zones naturelles remarquables recensées à proximité du site

ESPACES NATURELS	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations	Référence à l'Annexe
ZNIEFF			
ZNIEFF de type I	Néant		
ZNIEFF de type II	Néant		
ZNIEFF géologique			
ARRETE DE BIOTOPE	Néant		
PARC NATUREL REGIONAL	Néant		
RESEAU NATURA 2000			
Zone spéciale de conservation			
Site d'importance communautaire	Néant	DIREN	Sans objet <i>(en l'absence de zone naturelle dans un rayon de 1 km autour du site)</i>
Site éligible			
DIRECTIVE OISEAUX			
Zone de protection spéciale	Néant		
Zone importante pour la conservation des oiseaux			
PROTECTION REGLEMENTAIRE			
Sites inscrits	Néant		
Sites classés			

Le site n'est compris dans aucun périmètre de zones naturelles parmi les types de zones listées dans le tableau ci-dessus..

2.3 Contexte climatique

Tableau 4 - Contexte climatique

Contexte climatique	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations	Référence à l'Annexe
Type de climat	Climat semi continental	Site Internet Météo France	-
Nom de la station météorologique	Station de DIJON (47.27°N 5.00°E, altitude 222 m)	Site Internet de World Climate.com	A2.1
Localisation de la station météorologique par rapport au site	A quelques km		
Température : - Période d'enregistrement des données : - Température moyenne annuelle : - Température moyenne mensuelle maximale : - Température moyenne mensuelle minimale :	- 1845 à 1990 (pas de données postérieures disponibles) - 10.3 °C - 19,7 °C (en juillet) - 1.6 °C (en janvier)		
Précipitations - Période d'enregistrement des données : - Précipitations moyennes annuelles : - Précipitations moyennes mensuelles maximales : - Précipitations moyennes mensuelles minimales :	- 1831-1989 (pas de données postérieures disponibles) - 705.1 mm - 70.6 mm (en octobre) - 43.2 mm (en février)		
Ruissellement (sur les sites)	Les terrains à l'étude disposent d'un recouvrement des sols de surface sur la totalité du site (hors espaces verts) ; l'infiltration dans les sols est donc prépondérante uniquement au niveau des secteurs exempts d'imperméabilisation de surface, qui représentent une surface très réduite. <i>Aucune information n'a pu être collectée lors de la visite du site quant à la présence d'un système de récupération des eaux pluviales et eaux usées sur site.</i>	Visite des sites	A4.1

2.4 Contexte hydrologique

2.4.1 Hydrologie locale

L'hydrologie locale est caractérisée essentiellement par la présence du Suzon à 1,4 km à l'Ouest du site. Cette rivière, qui s'écoule du Nord vers le Sud, est totalement canalisée sur son linéaire urbain.

La vallée du Suzon s'étend du nord ouest au sud est de l'agglomération de DIJON offrant ainsi une traversée de l'agglomération à son cours d'eau. Plaine alluviale, jadis perméable, elle est aujourd'hui quasiment urbanisée et en partie canalisée dans le centre de DIJON.

Le Suzon s'apparente d'avantage à un torrent avec un lit sec pendant les trois quarts de l'année et un débit maximum à l'entrée de Dijon (pouvant atteindre 20 à 30 m³/s après des pluies de longue durée).

Notons la présence au Nord et à l'Est du site (à plus de 1 km de distance) de cours d'eau répertoriés comme temporaires sur la carte IGN de DIJON.

2.4.2 Qualité des eaux superficielles

La consultation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, quant à la qualité des eaux superficielles du Suzon sur la commune de DIJON, a mis en évidence que le réseau de surveillance dispose de plusieurs stations répertoriées sur le linéaire, avec des synthèses de la qualité. Comme le mettent en évidence les fiches station ainsi que les synthèses de qualité (reportés en **annexe A2.2**) :

- station amont – Station « SUZON A VAL-SUZON 1 » (code station : 06015600) :
 - o la qualité des eaux est « bon état » à « très bon état » pour les paramètres de bilan oxygène, température, nutriments, acidification, salinité, invertébrés benthiques et état écologique, entre 2005 et 2007 ;
- station aval – Station « SUZON A DIJON » (code station : 06015700) :
 - o la qualité des eaux est « moyen état » à « très bon état » pour les paramètres de bilan oxygène, température, nutriments et acidification, entre 2006 et 2007.

2.4.3 Aspects réglementaires

Il existe actuellement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours d'élaboration pour l'Ouche et en instruction pour la Tille sur la commune de DIJON, mais ils ne concernent pas le site à l'étude.

Notons à titre indicatif que selon les informations collectées sur le site Gest'eau, il existe deux contrats de rivières pour la Tille et l'Ouche.

2.4.4 Usages des eaux superficielles

Sur la base des informations collectées, il apparaît qu'aucun prélèvement pour l'alimentation en eau potable n'est effectué, à notre connaissance, sur le réseau de surface dans un rayon de 2 km autour du secteur d'étude.

Nous noterons qu'en termes d'activités ludiques, la pêche est probablement pratiquée sur le cours d'eau concerné par le domaine d'étude, particulièrement en amont de l'agglomération.

En revanche aucune zone de baignade n'est répertoriée par le Ministère chargé de la Santé, dans un rayon de 2 km autour du site.

2.4.5 Synthèse sur la vulnérabilité de la ressource en eaux superficielles

Sur la base des informations collectées, il apparaît que le ruisseau le Suzon, localisé à plus de 1 km à l'Ouest du site, est jugé non vulnérable vis-à-vis d'une pollution en provenance de la SAS ERHEL HYDRIS, compte tenu de la distance au site, de la présence d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement sur site et au regard du caractère non inondable du site (cf. cartographie des risques naturels sur la commune, reportée en **annexe A2.3** - Source Site <http://cartorisque.prim.net> du MEDDTL).

Notons que, au regard des usages récréatifs sur le réseau superficiel (pêche), la ressource en eaux superficielles est considérée comme sensible.

2.5 Contexte géologique

D'après la carte géologique de DIJON au 1/50 000^{ème} éditée par le BRGM, dont un extrait est reporté en **annexe A2.4**, le site est positionné à la fois sur les formations marneuses oligocènes (g3) et les formations alluviales pléistocènes et holocènes indifférenciées (Fx-z).

Un sondage à proximité du site (à l'Est du site) sur la formation oligocène (« Chattien »), référencé 04705X0001/S dans la base de données du sous-sol (BRGM) met en évidence que cette formation au droit du site est fortement marneuse, soit peu perméable (**annexe A2.4**).

En revanche, la nature des terrains alluviaux au Sud du site ont été identifiés par le biais d'un ouvrage localisé à 750 m au Nord-Ouest du site sur la même formation aquifère (N° 04705X0037/S1 - **annexe A2.4**) : les alluvions d'âge würmien sont constitués de sable grossier à graviers et cailloutis, très perméables.

Sur cette base, il apparaît que les sols au droit du site sont de nature perméable uniquement au droit des alluvions, soit au Sud du site.

2.6 Contexte hydrogéologique

2.6.1 Hydrogéologie régionale

Par suite de la prédominance des faciès argilo-limoneux dans les formations tertiaires et quaternaires et de l'épaisseur importante de ces formations, les ressources en eau de la région Nord de la Bresse sont limitées et se subdivisent en deux niveaux principaux :

▪ Les nappes profondes :

Ce sont les nappes contenues dans les graviers du Villafranchien moyen et supérieur ou dans les graviers des formations post-oligocènes et anté-villafranchiennes très localisées dans des chenaux d'érosion (vallées « villafranchiennes » de l'Ouche et de la Tille) et passant très rapidement en aval à des sédiments plus fins. Les niveaux les plus intéressants sont les plus profonds par suite de la réserve qu'ils peuvent représenter mais dont l'alimentation (essentiellement par l'amont) semble souvent réduite.

Les nappes profondes présentes sur le secteur sont essentiellement contenues dans les graviers du Villafranchien moyen et supérieur. La profondeur des nappes profondes est fonction de l'épaisseur des niveaux de l'oligocène supérieur, pouvant dépasser 100 m par endroits.

▪ Les nappes superficielles :

Ces nappes superficielles correspondent aux nappes d'accompagnement des cours d'eau régionaux. Les nappes superficielles sont bien représentées, mais elles sont localisées dans les zones basses et de puissance souvent réduite.

Il s'agit essentiellement des plaines alluviales :

- de l'Ouche : contenant une nappe alimentée par l'impluvium des alluvions et drainée par la rivière. D'épaisseur réduite en fin de saison sèche et mal protégée contre les pollutions par une couverture de puissance souvent réduite, la nappe des alluvions récentes de l'Ouche n'est pratiquement pas utilisée pour l'alimentation humaine ;
- de la Tille : les alluvions holocènes de la plaine alluviale de la Tille sont d'extension réduite. Comme pour la plaine alluviale de l'Ouche, la nappe des alluvions récentes de la plaine alluviale de la Tille est contenue dans des graviers très perméables et n'a qu'une épaisseur très réduite en fin de saison sèche. Mal protégée des pollutions par une couverture d'épaisseur souvent réduite, elle est cependant utilisée pour l'alimentation en eau de collectivités ;
- de la Saône : contenant une nappe dont l'importance est due moins à la surface de son impluvium qu'à une suralimentation possible à partir des eaux de la Saône dont les eaux sont maintenues à une cote élevée grâce aux barrages (pour la navigation). Les alluvions de l'Holocène (Fz) et du Pléistocène supérieur (Fy) ont une épaisseur nettement plus importante dans la vallée de la Saône que dans les vallées de la Tille ou de l'Ouche, mais, en amont du confluent de l'Ouche, ces alluvions sont souvent finement sableuses ou sablo-graveleuses, donc relativement peu perméables

▪ **Autres ressources en eau :**

Mises à part ces nappes profondes et ces nappes alluviales, les ressources en eau sont très réduites.

Le contact Oligocène — Villafranchien est souvent souligné par de petites venues d'eau. Les niveaux conglomératiques ou les calcaires de l'Oligocène alimentent de petites sources qui sont souvent à l'origine de la localisation des habitats dans le massif oligocène de Saint-Apollinaire ou dans la partie sud du massif oligocène et villafranchien de Barges. La plupart de ces sources, polluées par les habitats ou d'un débit devenu insuffisant par suite de l'augmentation des besoins, ne sont plus utilisées pour l'alimentation humaine.

2.6.2 Hydrogéologie locale

Au droit du site, les marnes ne constituent pas un aquifère (faible perméabilité), mais peuvent être le siège d'une accumulation de l'eau météorique au dessus d'un niveau moins perméable.

En revanche, les formations alluviales constituent un aquifère qui est le siège d'une nappe, dont le niveau a été retrouvé à proximité du site vers 3,5 m de profondeur (ouvrage N° 04705X0145/S2).

La nappe superficielle contenu dans les alluvions au droit du site est jugée vulnérable, cette nappe constitue la nappe d'accompagnement du Suzon ; son sens d'écoulement, très probablement influencé par la rivière est orienté du Nord vers le Sud au droit du site.

2.7 Usage des eaux souterraines

2.7.1 Usage pour l'Alimentation en Eau Potable (Source ARS Bourgogne)

La consultation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne permet de positionner le site hors emprise de périmètres de protection de captage AEP. En effet, aucun captage AEP n'est répertorié dans un rayon de 2 km autour du site.

2.7.2 Autres usages (Source BRGM)

La consultation de la base de données du BRGM Infoterre (<http://infoterre.brgm.fr>) a permis de mettre en évidence les usages recensés dans un rayon de 1 à 2 km autour du site.

On se référera à la cartographie reportée en **annexe A2.5** pour la localisation des points d'eau à usage sensible recensés autour du site à l'étude. Les fiches descriptives des ouvrages concernés dans un **rayon de 1 km** (ouvrages référencés « 1 » à « 10 » sur la carte des cibles) sont également consultables en **annexe A2.5**.

Dans le tableau 11, sont recensés les principaux captages d'eaux souterraines concernés par le domaine d'étude, il s'agit de l'ensemble des captages quelque soit leur usage (AEP, correspondant à l'appellation « Eau-Collective »), ainsi que des captages présentant un usage sensible (Eau-Aspersion, Eau-Irrigation, Eau-Agricole (les trois assimilés a priori à un usage agricole) et/ou Eau-Domestique/Eau-Individuelle (assimilé a priori à des usages AEP et AEA² de particulier) et enfin les captages à usage industriel) positionnés dans un **rayon inférieur à 1 km** autour du site.

² Ces assimilations nous permettent, en cas d'absence de réponse de l'administration, de tenir compte de l'usage le plus sensible des ouvrages recensés (situation la plus pessimiste), afin de considérer toutes les cibles potentielles.

Tableau 5 - Usage des eaux souterraines à proximité du site

Captages recensés						Source d'informations
N° Forage	05001X0471/F1 (1)	05005X0053/30515D (2)	04705X0157/SOURCE (3)	05001X0012/S1 (4)	05001X0450/S14 05001X0451/S15 05001X0456/S19 05001X0457/S20 05001X0455/S18 05001X0452/S16 (5) (6) (7) (8) (9) et (10)	BRGM - Infoterre
Type d'ouvrage (profondeur)	Forages (175 m)	Sondage (20.4 m)	Source (2 m)	Sondage (8.5 m)	Sondages (de 6 m à 11 m)	
Adresse	L'ELEPHANT BLEU, RUE DE CRACOVIE	AUTOROUTE A 31	LA PISCINE	ETABLISS.PAVITA RUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPENEY- DIJON	PARC DES EXPOSITIONS	
Position et distance par rapport au site	≈ 600 m au Sud-Est	≈ 600 m au Sud-Sud-Ouest	≈ 800 m au Nord	≈ 900 m au Sud-Sud-Ouest	≈ 1.2 km au Sud-Sud-Ouest	
Usage /Etat de l'ouvrage	Eau Industrielle / mesure	Piézomètre / non exploité	Non renseigné / exploité	Test de pompage / remblayé	Investigations géotechniques / non exploités	
Aquifère exploité (niveau d'eau)	Nappe profonde (non renseigné)	Nappe des alluvions du Suzon (9.35 m/TN)	Calcaires de l'Oligocène (sans objet)	Nappe des alluvions du Suzon (5.1 m/TN)	Nappe des alluvions du Suzon (5.25 à 5.42 m/TN)	
Position ou relation hydraulique par rapport au site	Non connu	Aval hydraulique supposé	Jugé sans relation hydraulique	Aval hydraulique supposé	Aval hydraulique supposé	
Conclusions sur la vulnérabilité des captages vis à vis du site	Non vulnérable (nappe profonde – sous 75 m de terrain marneux)	Potentiellement vulnérable	Non vulnérable	Non vulnérable (sondage remblayé)	Non vulnérables (sondages non exploités – mis en place dans le cadre d'investigations géotechniques)	

Sur la base des informations collectées auprès des organismes consultés, il apparaît que les ouvrages répertoriés en aval hydraulique du site, lorsqu'ils sont exploités, le sont pour un usage industriel ou non sensible (piézomètre).

A ce jour, aucune autre information supplémentaire concernant l'usage des eaux souterraines n'a pu être collectée.

3 CADRE REGLEMENTAIRE ET CLASSEMENT DE L'ICPE

3.1 Cadre réglementaire

La société ERHEL HYDRIS était soumise à déclaration au sens de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les documents règlementaires concernant l'exploitation du site par la SAS ERHEL HYDRIS sont présentés en **annexe A3.1** :

- Récépissés de déclaration des 29/10/2002 (rubriques 2560-2 et 2940-2b), 24/12/2003 (rubrique 1180) et 03/02/2004 (rubrique 2575 qui annule et remplace le classement 2560-2 et 2940-3b qui tient compte de la cabine à poudre) délivrés à la SAS ERHEL HYDRIS.

*Remarque : comme le met en évidence les documents collectés aux archives de la Préfecture regroupés en **annexe A3.1**, le site a accueilli une activité de dépôt d'oxygène liquide (soumise à déclaration selon la rubrique 328bis) qui a été déclaré par la « SARL ERHEL » à l'Administration (courrier du 29/03/1983 et retour de l'Administration le 07/06/1983). Il a été par la suite déclaré par la SAS ERHEL HYDRIS la cessation de cette activité depuis 1999 (date de suppression du dépôt d'oxygène liquide).*

3.2 Classement de l'installation au titre de la nomenclature des ICPE

Les différentes rubriques pour lesquelles SAS ERHEL HYDRIS est soumise à déclaration sont reportées dans le tableau ci-après.

Tableau 6 – Synthèse sur le classement de l'installation au titre de la nomenclature des ICPE

NATURE DES ACTIVITES	RUBRIQUES	LIMITES REGLEMENTAIRES / REGIME	VOLUME DES ACTIVITES	REGIME ³	COMMENTAIRES
Polychlorobiphényles, polychloroterphényles	1180	1. Utilisation de composants, appareils et matériels imprégnés contenant plus de 30 l de produitsD	⇒ 3 transformateurs à pyralène (puissance de 400 Kva et 2 x 630 Kva)	D	-
Métaux et alliages (travail mécanique des)	2560	La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 2. supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 500 kWDC	⇒ 6t/jour	DC	<i>Aucune information n'a pu être collectée quant à la réalisation effective du 1^{er} contrôle des installations par un organisme agréé (conformément aux dispositions de l'Art. R.512-57 du Code de l'Environnement)</i>
Classement 2560 annulé (récépissé du 24/10/02) et remplacé par 2575 pour la grenailleuse (récépissé du 03/02/2004)					
Abrasives (emploi de matières) telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc. sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565.	2575	La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kWD	⇒ 120 kW	D	-

³ A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, S : servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement, NC = Non Classé

Tableau 6 (suite) – Synthèse sur le classement de l'installation au titre de la nomenclature des ICPE

NATURE DES ACTIVITES	RUBRIQUES	LIMITES REGLEMENTAIRES / REGIME	VOLUME DES ACTIVITES	REGIME	COMMENTAIRES
<p>Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 1521, - des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450, - des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930, - ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique. 	<p>2940-3</p>	<p>3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) supérieure à 200 kg/jA b) supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/jDC 	<p>⇒ 125 kg/j</p>	<p>DC</p>	<p><i>Aucune information n'a pu être collectée quant à la réalisation effective des contrôles des installations par un organisme agréé (conformément aux dispositions de l'Art. R.512-57 du Code de l'Environnement)</i></p>
<p><i>Notons que ce classement correspond au dernier classement (récépissé en date du 03/02/2004). Le précédent classement de l'installation de peinture, sur la base du courrier de déclaration de la société ERHEL HYDRIS du 07/10/2002 et à l'origine du récépissé du 24/10/2002 classait l'installation en 2940-2 b) sur la base d'une application par procédé de type « trempé » avec une consommation journalière estimée de 50 kg de produit.</i></p>					

4 DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES HISTORIQUES

4.1 Description du site

La parcelle N°183 de la section AK couvre une superficie de 20 300 m². Comme le met en évidence la photographie aérienne du site en activité en figure 3, HEREL HYDRIS dispose :

- En surface bâties :
 - o 12 642 m² de surfaces couvertes,
 - o 13 209 m² de surfaces utilisables,
- En extérieur :
 - o 7 000 m² environ de voies de circulation, parking et espaces verts.

Le plan de masse du site de la SAS ERHEL HYDRIS est consultable en **annexe A3.1**.



Figure 2 – Photographie aérienne du site en activité

Les planches photographiques reportées en **annexe A4.1** présentent l'état du site en janvier 2012.

Les dalles à l'intérieur du bâtiment et les rétentions sont en bon état (absence de fissures). Il en est de même pour l'enrobé extérieur qui est en bon état.

Lors de la visite de site le 02 avril 2012, les éléments remarquables mis en évidence sont repris dans la figure 3, qui permet de compléter les planches photographiques (**annexe A4.1**) et le plan de masse historique du bâtiment (**annexe A3.1**).

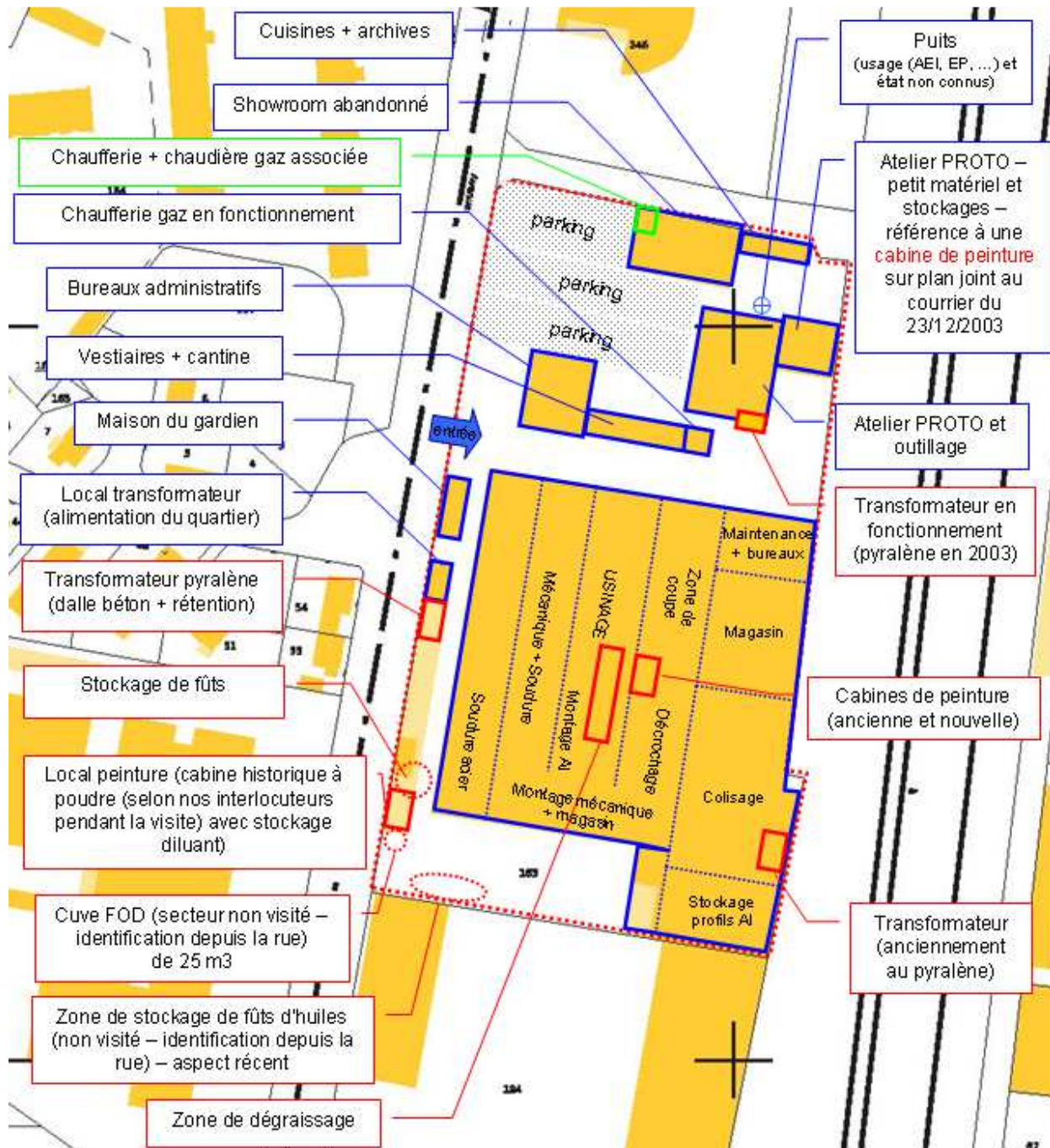


Figure 3 – Photographie aérienne du site en activité

Les éléments remarquables identifiés lors de la visite du 02/04/2012 sont :

Hors bâtis :

- Un puits a été identifié lors de la visite ; son usage n'a pu être déterminé, en revanche notons qu'aucun système de pompage des eaux associé n'a été mis en évidence ;
- Présence d'une zone de stockage de fûts dans le secteur Sud de la zone référencée « 616 » (stockages sous auvent, sur dalle béton en bon état) ;
- Présence d'une benne à déchets (DIB) au Nord-Ouest du site (en limite de propriété sur le parking aérien) ;
- Cuve FOD de 25 m3 en extérieure (secteur non visité au Sud-Ouest du site – dans le prolongement du bâtiment « 616 »),
- Zone de stockage de fûts attenante la cuve FOD en extérieur (a minima 18 fûts – zone non visitée).

Dans les bâtiments :

- Présence de 3 transformateurs et de 2 condensateurs :
 - o 1 toujours au pyralène dans un local au sein de la zone référencé « 616 » sur le plan masse. Un condensateur au pyralène attendant a également été identifié,
 - o 1 dans le bâtiment principal (zone référencée « 610 » sur le plan masse à proximité du parc à ferraille), anciennement au pyralène et qui a été remplacé. Un condensateur pyralène a été mis en évidence à proximité directe du nouveau transformateur ;
 - o 1 dans le bâtiment référencé « 607 » (atelier PROTO et outillage sur le plan de masse), au pyralène en 2003. Ce transformateur a été remplacé par un transformateur sans pyralène, en revanche la date de changement de cet équipement est non connue.
- Présence d'une cabine de peinture récente et identification avec nos interlocuteurs lors de la visite de l'implantation de l'ancienne cabine de peinture (cf. reportage photographiques – fosses de l'ancienne cabine en **annexe A4.1**) dans l'atelier référencé « 611 ». A proximité de la cabine de peinture, présence de bacs de stockage de poudre de grenailage ;
- Dans l'ancien local peinture (référencé « 616 » sur le plan masse : zone « cave peinture ») identification de stockages en fûts et bidons de produits non identifiés lors de la visite (produits chlorés et diluants historiques et actuelles suspectés) sur dalle béton en état vétuste avec traces. Selon nos interlocuteurs lors de la visite, une cabine de peinture aurait été présente dans le passé dans ce local ;
- Identification de zones de souillures des sols (traces noires) dans la zone de stockage du bâtiment référencé « 607 » (atelier PROTO et outillage sur le plan de masse).
- Dans la salle « compresseur » dans le bâtiment principal, présence de 2 fûts sur palette et d'un ancien moteur sur dalle béton en état d'usage.

Remarque : selon le plan de localisation des transformateurs pyralène joint au courrier ERHEL HYDRIS en date du 23/12/2003 (cf. **annexe A3.1**), il apparait que le bâtiment référencé « 607 » - Atelier PROTO a également été le siège, dans sa partie Est, d'une cabine de peinture (non identifiée lors de la visite).

4.2 Activités historiques (antérieures à la SAS ERHEL HYDRIS)

La consultation de la Mairie de DIJON n'a pas permis de disposer d'informations quant aux activités historiques qui se sont succédées sur la parcelle N°183 de la section AK, avant les activités de la SAS ERHEL HYDRIS.

En revanche, parmi les clichés disponibles dans la base de données de l'IGN, les photographies aériennes historiques de 1940, 1953, 1963, 1971 et 2003 ont été consultées.

Comme le mettent en évidence les planches de clichés historiques ciblées sur le site à l'étude reportées en **annexe A3.2**, il apparaît que :

- en 1940 le site ne semble supporter aucune activité en l'absence d'infrastructure de type bâtiment sur l'emprise de l'actuelle parcelle N°183 de la section AK ;
- en 1953 l'esquisse du bâtiment principal est visible sur le cliché aérien historique, la nature des activités qui y sont pratiquées est non connue. Notons en revanche, que les bâtiments annexes au Nord du bâtiment principal ne sont pas retrouvés, toutefois un aménagement des extérieurs semble en cours ;
- en 1963, la configuration est proche de celle de 1953, à l'exception du secteur Nord où deux bâtiments sont visibles, en revanche, ils ne présentent pas la même emprise que sur les plans de masses ERHEL HYDRIS ;
- en 1971, le bâtiment principal apparaît inchangé, et parmi les infrastructures annexes au Nord, le bâtiment référencé « 607 » est bien identifiable ;
- en 2002, l'ensemble des bâtiments est retrouvés, conforme au plan de masse ERHEL HYDRIS.

L'analyse des clichés historiques (**annexe A3.2**) permet de mettre en évidence que les premières activités sur site ont été initiées entre 1940 et 1953. En revanche, la nature des activités industrielles qui ont été pratiquées au droit de la parcelle N°183 de la section AK, entre 1953 et 2001 (date de commencement des activités ERHEL HYDRIS selon l'extrait du registre du commerce et des sociétés) est non connue.

Remarque : nous ne disposons d'aucune information quant au caractère ICPE éventuel des activités historique au droit du site à l'exception de la société ERHEL qui a déclaré par courrier en date du 29/03/1983 l'installation d'un dépôt d'oxygène liquide sur le site, installation soumise à déclaration selon la rubrique 328bis, mais qui a été supprimé en 1999 (selon le courrier en date du 07/10/2002). Il est à noter que la société ERHEL HYDRIS soumise à déclaration pour laquelle est établi le présent dossier de cessation a débuté officiellement ses activités en 2001.

4.3 Activités de la SAS ERHEL HYDRIS

Les informations présentées dans ce paragraphe sont issues des éléments collectés auprès de la Préfecture de Côte d'Or.

4.3.1 Activité générale de l'établissement

Les activités générales sur le site sont, conformément à l'extrait du registre du commerce et des sociétés en date du 24/03/2003 transmis à l'Administration par la société ERHEL HYDRIS (cf **annexe A3.1**) :

« la conception, la fabrication, l'achat, la vente à l'import et à l'export, la commercialisation, la maintenance de haillons élévateurs ainsi que leurs pièces et accessoires, et de tous produits et de tous matériels se rapportant à la carrosserie industrielle et à la manutention en général. »

4.3.2 Matières premières et produits approvisionnés

Selon les informations collectées auprès des organismes consultés, il apparaît que la société ERHEL HYDRIS utilisait pendant son activité 50 kg/jour de produits de type vernis, peinture, colle, enduits, etc.

Nous ne disposons d'aucune autre information quant aux matières premières utilisés lors des activités de l'ancienne ICPE ERHEL HYDRIS pendant son activité.

4.3.3 Produits finis

Sur la base des organismes consultés et des informations collectées lors de la visite du site aucune estimation des produits finis ainsi que des quantités maximales stockées ne peut être proposée.

4.3.4 Équipements de production et équipements annexes

Les informations collectées ont permis de mettre en évidence l'utilisation sur site pour les activités de conception, fabrication, achat, vente à l'import et à l'export, commercialisation, maintenance de haillons élévateurs ainsi que leurs pièces et accessoires, et de tous produits et de tous matériels se rapportant à la carrosserie industrielle et à la manutention en général, de :

- 3 postes de transformation au pyralène :
 - « Poste 2 » : Puissance de 630 Kva
 - ⇒ Transformateur au pyralène toujours sur site (marque UNELEC, N° série 449073 de 1978, d'un poids de 2 170 kg)
 - « Poste 3 » : Puissance de 400 Kva
 - ⇒ Transformateur au pyralène a été enlevé et remplacé par un équipement conforme (exempt de pyralène)

- « Poste 4 » : Puissance de 400 Kva (marque UNELEC, N° série 388317 de 1972).
 - ⇒ *Transformateur au pyralène a été enlevé et remplacé par un équipement conforme (exempt de pyralène).*
- Cabines de peinture :
 - Cabine à poudre, consommant 125 kg de poudre maximum par jour
 - ⇒ *Les informations collectées permettent de mettre en évidence que le site a été le siège de deux autres cabines de peinture : la première dans le bâtiment principal à proximité de la cabine existante (cabine enlevée, identification uniquement des fosses historiques) et une seconde dans le bâtiment référencé « 607 » - atelier PROTO (cette cabine a également été enlevée sur la base des observations lors de la visite de terrain). Enfin, il a été fait référence par des travailleurs sur site lors de la visite à la présence d'une cabine de peinture à poudre supplémentaire au niveau du local de stockage de peinture sous auvent.*
- Grenailleuse :
 - 1 Grenailleuse, d'une puissance de 120 kW
- 2 chaudières gaz : dans les bâtiments référencés « 603 » et « 607 »

Nous ne disposons pas de plus d'informations quant aux équipements de production et équipements annexes présents sur site.

4.3.5 Fonctionnement et mesures gestion des impacts / risques

4.3.5.1 Eaux

D'après les informations collectées, l'approvisionnement en eau provient du réseau public. Nous supposons que le branchement dispose d'un compteur général, mais nous n'avons pu le vérifier directement lors de la visite.

Nous ne disposons d'aucune information quant à la consommation globale annuelle de l'établissement lors de son activité. Il en est de même quant à la répartition de la consommation en eau par activité ou secteur d'activité.

Les différents rejets de l'usine et leur collecte par des réseaux spécifiques sont non connus. Il est supposé que le site dispose

- d'un réseau collectant les eaux sanitaires, raccordé sur le réseau d'eaux usées communal ;
- d'un réseau collectant les eaux pluviales de ruissellement, qui sont rejetées dans le réseau communal.

En revanche, nous ne disposons d'aucune information quant à la présence sur site d'un système de traitement des eaux (type séparateur, déshuileur) avant rejet au réseau.

Enfin le process est susceptible de générer des eaux industrielles usées, mais aucune information sur ce point n'a été retrouvée, à l'exception des précisions fournies dans le courrier de la société ERHEL HYDRIS en date du 27/06/2003 (reporté en **annexe A3.1**), qui stipule que concernant les activités de peinture, s'agissant d'une cabine à poudre, il n'y a aucune eaux résiduaires, soit aucun système ou installation d'évacuation.

4.3.5.2 Gestion des déchets

Parmi les déchets pouvant être générés par les activités sur site, seuls des informations sur les déchets de poudre et ferreux ont été collectées (cf. **annexe A3.1** – courrier en date du 27/06/2003) :

- Déchets poudre :
 - o En priorité, récupérées pour faire d'autres peintures,
 - o En cas d'impossibilité, évacuation des déchets par l'entreprise « SARP BFC » (23, rue Jules Guesde – LONGVIC)
- Déchets purement ferreux (grenailleuse)
 - o récupérés par les établissements GODART (24 rue Antoine Becquerel – CHENOVE),
- Déchets poudre mélangé à des déchets ferreux :
 - o évacuation des déchets par l'entreprise « SARP BFC » (23, rue Jules Guesde – LONGVIC)

Les quantités de déchets générés par an sont non connues, à l'instar de leur conditionnement, confinement et mode de stockage lors des activités de la société ERHEL HYDRIS.

4.3.5.3 Impact à l'Air

Sur le plan de la pollution de l'air, les principaux rejets à l'atmosphère sont :

- les fumés de combustion de gaz naturel,
- l'utilisation d'un combustible de type gaz naturel permet de limiter sensiblement les quantités de polluants rejetées.

L'impact atmosphérique de l'usine peut donc être considéré comme peu significatif.

4.3.5.4 Sécurité du site

A – Dispositions constructives

Aucune information collectée sur la base de la consultation des organismes et de la visite du site.

B – Dispositions particulières pour les installations à risque

Tableau 7 – Mesures de sécurité par activité

ACTIVITES	SECURITE
CABINE DE PEINTURE A POUVRE	<p>1 - Système d'équipement incendie CO2 type STS selon la norme 50053-2 § 3.12 avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- une protection active pour le filtre final en cas d'incendie,- une bouteille de gaz à haute pression CO2,- le système de pesage,- le détecteur infrarouge autonettoyant,- une unité de déclenchement pour toutes les tuyauteries de raccordement,- une centrale de contrôle raccordée au filtre, robots, pistolets et convoyeur. <p>2 – Extincteur à poudre d'une contenance de 50 kg (mise en place projetée en 2003 (courrier ERHEL HYDRIS du 27/06/2003)</p>

En revanche, aucune information n'a été collectée quant aux dispositions mises en place pour :

- les postes de transformation (ventilation adaptée avec une installation électrique conforme),
- les installations de combustions (détecteurs de fumée dans les chaufferies, vannes extérieures manuelles d'arrêt du gaz clairement repérées, locaux ventilés, maintenance par une société extérieure habilitée, ...)
- le système électrique en général (contrôle annuel des installations électriques par un organisme agréé).

C – Protection risque foudre

Aucune information collectée (de type alimentation HT des transformateurs de l'usine aérienne et équipée de protection contre la foudre, descentes et prises de terre interconnectées entre elles et à la terre générale, ...).

En revanche au sein de l'usine la charpente étant métallique, elle peut constituer une cage maillée et les matériaux de composition de la toiture sont en acier.

D – Risque incendie

Nous ne disposons pas d'informations détaillées quant aux moyens internes de lutte contre l'incendie à l'exception des mesures spécifiques prises pour la cabine de peinture (cf tableau 7 – paragraphe B).

5 DESCRIPTION DES MESURES PRISES ET A PRENDRE POUR ASSURER LA MISE EN SECURITE DU SITE

Des travaux de gestion de l'ensemble des effluents liquides dangereux et inflammables identifiés sur site ainsi que du transformateur et des condensateurs au pyralène ont été réalisés par SERPOL le 07 août 2012.

Les BSD correspondants et le journal de chantier sont reportés en **annexe A.4.2.** du présent document.

5.1 Evacuation et élimination des déchets dangereux

Le tableau 8 suivant reprend l'ensemble des déchets dangereux (effluents liquides et inflammables) évacués et éliminés dans le cadre de l'intervention du 07 août 2012.

Tableau 8 – Nature et quantité de déchets évacués et éliminés en filières agréées

	Type de déchets	Caractéristique	Quantité <u>réalisée</u>	Commentaire
1	Déchets pâteux en fûts	Dangereux	996 kg	Evacuation en centre autorisé
2	Déchets liquides en fûts et GRV		2,49 tonnes	
3	Poudres de peinture		540 kg	
4	Emballages souillés		760 kg	
5	Bouteilles de gaz acétylène		2	
6	Bouteilles de gaz butane		2	
7	Traitement des acides en bidons		618 kg	

5.2 Gestion du Transformateur et des condensateurs pyralène

Le poste transformateur au pyralène, référencé « Poste 2 » et localisé à proximité de la maison du gardien dans le bâtiment « 616 », a été évacué en filière autorisée. Il en est de même pour les deux condensateurs au pyralène (localisés respectivement dans un local au sein de la zone référencé « 616 » et dans le bâtiment principal (zone référencée « 610 » sur le plan masse à proximité du parc à ferraille)).

Les travaux ont consistés en la dépose des raccordements HT et BT, la manutention et l'évacuation en centre autorisé du transformateur et des condensateurs (poids total de 2,17 t).

Il est à noter que, les « Poste 3 » et « Poste 4 », anciennement au pyralène selon les informations collectées (courrier ERHEL HYDRIS du 23/12/2003 en **annexe A3.1**) ont bien été changés.

5.3 Limitations d'accès au site et suppression des risques incendie et explosion

Le site est entièrement clôturé, son accès est interdit au public et limité par un portail.

Tous les déchets non dangereux mais potentiellement inflammables (cartons, palettes et certains DIB) devront être évacués du site.

L'ensemble des produits et déchets dangereux (cf tableau 8 page 29) ont été reconditionnés et évacués vers des installations agréées. Il en est de même pour le transformateur et les condensateurs sur le site qui ont été intégrés aux déchets dangereux.

La cuve enterrée de stockage FOD d'une capacité estimée de 25 m³ est réputée vide. Afin de supprimer tout risque explosion et incendie, la gestion de ce stockage est préconisée (un devis estimatif complémentaire sera réalisé pour la gestion de cette cuve).

Enfin, pour des raisons de sécurité, les extincteurs présents sur le site seront laissés sur place.

6 DESCRIPTION DES MESURES DE REMISE EN ETAT DU SITE

Sur la base de la visite du site, réalisée le 2 avril 2012, il apparaît que l'état général du site est bon. D'après les informations recueillies et les observations sur site, des sources potentielles de pollution susceptibles d'avoir impacté les sols sont à retenir : il s'agit des transformateurs au pyralène et condensateurs associés, des cabines de peinture dans les bâtiments ainsi que du local à peinture sous auvent (ayant semble-t-il également supporté une activité de cabine de peinture selon les dires des employés lors de la visite) et de la cuve FOD.

Les déchets non dangereux présents sur le site susceptibles de présenter un risque incendie, ainsi que la cuve de stockage FOD, devront être évacués.

6.1 Conformité de la remise en état avec les textes réglementaires applicables

6.1.1 Conformité avec l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 (rubrique n°2575)

On se reportera à l'adresse suivante, pour disposer de l'arrêté-type concerné dans son intégralité : http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.2321.

Cet arrêté, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°2575, précise en Art.9 les prescriptions pour la remise en état en fin d'exploitation :

« 9.1 - Elimination des produits dangereux en fin d'exploitation

En fin d'exploitation, tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets doivent être valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées.

9.2 - Traitement des cuves

Les cuves ayant contenu des produits susceptibles de polluer les eaux doivent être vidées, nettoyées, dégazées et, le cas échéant, décontaminées. Elles sont si possible enlevées, sinon et dans le cas spécifique des cuves enterrées, elles doivent être rendues inutilisables par remplissage avec un matériau solide inerte. »

Les actions de reconditionnement, évacuation et élimination des produits et déchets dangereux réalisés pour la mise en sécurité du site, sont en conformité avec les prescriptions de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997. En revanche, afin de répondre pleinement aux exigences de l'arrêté, la cuve FOD et les DIB devront également être pris en charge.

6.1.2 Conformité avec l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 modifié (rubrique n° 2940)

On se reportera à l'adresse suivante, pour disposer de l'arrêté-type concerné dans son intégralité : http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.1963.

Cet arrêté, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2940, précise en Art.9 les prescriptions pour la remise en état en fin d'exploitation :

« 9.1. Elimination des produits dangereux en fin d'exploitation

En fin d'exploitation, tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets sont valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées.

9.2. Traitement des cuves

Les cuves ayant contenu des produits susceptibles de polluer les eaux sont vidées, nettoyées, dégazées et le cas échéant décontaminées. Elles sont si possible enlevées, sinon et dans le cas spécifique des cuves enterrées, elles sont rendues inutilisables par remplissage avec un matériau solide inerte. »

Les actions de reconditionnement, évacuation et élimination des produits et déchets dangereux réalisés pour la mise en sécurité du site, sont en conformité avec les prescriptions de l'arrêté ministériel du 02 mai 2002. En revanche, afin de répondre pleinement aux exigences de l'arrêté, la cuve FOD et les DIB devront également être pris en charge.

6.2 Préconisations quant à la pollution potentielle des milieux

Sur la base des observations lors de la visite détaillée du site et des informations collectées dans le cadre de ce dossier de cessation d'activités, il est préconisé la réalisation d'investigations de la qualité des sols et des eaux souterraines au droit du site :

INVESTIGATIONS DU MILIEU « SOLS » :

- Au droit des anciennes cabines de peinture, où il est préconisé de réaliser des investigations afin de vérifier la qualité environnementale des sols :
 - o Ancienne cabine de peinture dans le bâtiment principal (présence de fosses historiques uniquement),
 - o Ancienne cabine de peinture dans l'atelier PROTO (secteur Est) ou une cabine est répertoriée dans le plan historique d'implantation des transformateurs au pyralène) ;
- Dans la cave à peinture (Zone Sud du local référencé « 616 »), où il est préconisé de vérifier la qualité des sols (en raison du risque chronique de pollution par les stockages de peinture, diluants et autres produits chlorés). En outre la cave à peinture aurait été le siège d'une cabine de peinture historique selon les travailleurs sur site lors de la visite ;
- Au droit des 3 transformateurs au pyralène ayant été présents sur site, compte tenu des risques de pollution chronique historique des sols :
 - o Transformateur « Poste 2 » (Zone Nord du bâtiment « 616 ») et condensateur pyralène associé,
 - o Transformateur « Poste 3 » (Zone Est du bâtiment « 610 ») et condensateur pyralène associé
 - o Transformateur « Poste 4 » (Zone Sud du bâtiment « 607 »).
- Au droit des quelques zones de stockage de fûts et de la zone de dégraissage.
- A proximité de la cuve FOD.

INVESTIGATIONS DU MILIEU « EAUX SOUTERRAINES » :

Compte tenu des sources potentielles de pollution historiques et actuelles identifiées sur site et de la vulnérabilité de la nappe superficielle, des investigations du milieu « eaux souterraines » sont préconisées. Rappelons la présence d'un puits à usage non connu au droit du site qui est susceptible d'avoir été utilisé par le passé (au regard de l'historique industriel lourd du site depuis les années 50) pour le rejet d'eaux pluviales voir d'eaux usées. Ce puits, qui constitue une voie de transfert direct à la nappe, a pu être à l'origine d'un impact aux eaux souterraines vulnérables.

Le bon fonctionnement du puits industriel est non connue, dans ce cadre, il est préconisé la réalisation de 3 piézomètres sur site afin de contrôler la qualité environnementale des eaux au droit de l'ancienne ICPE.

Ces investigations permettront l'établissement d'un diagnostic de la qualité des milieux au droit de l'ancienne ICPE, ce qui permettra de statuer sur la compatibilité de l'état des milieux avec un « usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation », conformément aux dispositions édictées par l'article R512-66-1 du Code de l'Environnement, relatif à la mise à l'arrêt définitif et à la remise en état des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration.

Coût du diagnostic de la qualité environnementale des sols et des eaux souterraines :

⇒ entre 13 000 et 15 000 €HT.

6.3 Usage futur du site

L'activité future exercée au droit du site est inconnue au moment de la réalisation du dossier de cessation d'activité.

Toutefois, rappelons que selon le PLU, le site est implanté au droit d'une « zone urbaine à vocation économique, qui regroupe des secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Elle est destinée à desservir des activités de bureaux, artisanat, industrie, entrepôts, services publics ou d'intérêt collectif. ».

Les terrains seront probablement le siège de nouvelles activités industrielles ou tertiaires après l'évacuation des déchets et la remise en état du site.

L'usage futur du site sera vraisemblablement de type industriel ou tertiaire.

Marie-Odile KHIAT

Chef de Projets



ANNEXES

A.1. DONNEES GENERALES SUR LE SITE

- A.1.1 Localisation du site sur un extrait de la carte IGN
- A.1.2 Plan de cadastre 2012 du terrain à l'étude
- A.1.3 Plan Local d'Urbanisme – Règlement de la zone UE

A.2. DONNEES ENVIRONNEMENTALES

- A.2.1 Données climatiques
- A.2.2 Qualité des eaux superficielles (Agence de l'Eau RMC)
- A.2.3 Cartographie des risques naturels sur la commune de DIJON
- A.2.4 Contexte géologique (carte géologique au 1/50 000^{ème} et coupes lithologiques de terrains)
- A.2.5 Cartographie des usages des eaux souterraines dans un rayon de 1 km autour du site (Source BRGM)

A.3. DONNEES HISTORIQUES ET REGLEMENTAIRES

- A.3.1 Echanges entre la SAS ERHEL HYDRIS et la Préfecture (Source : Préfecture 21)
- A.3.2 Photographies aériennes historiques du site

A.4. DONNEES DE TERRAIN

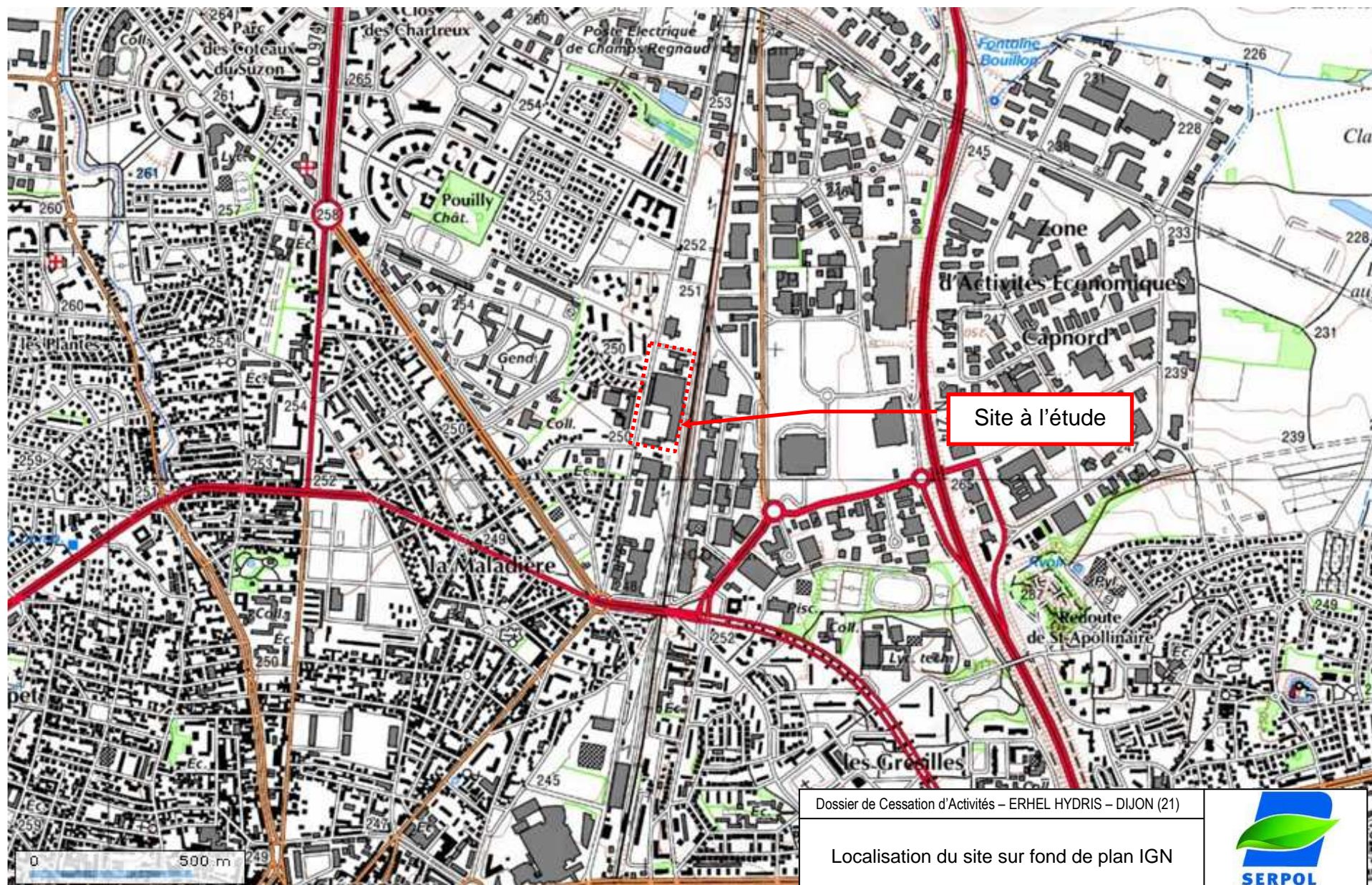
- A.4.1 Reportage photographique du site
- A.4.2 Journal de chantier et BSD

ANNEXE 1

DONNEES GENERALES SUR LE SITE

ANNEXE 1.1

Localisation du site sur un extrait de carte IGN



Dossier de Cessation d'Activités – ERHEL HYDRIS – DIJON (21)

Localisation du site sur fond de plan IGN

Dossier n° : 12LE005Aa
Version : 1.0
Etabli par : MOK

Echelle : Graphique
Date : 10/04//2012



ANNEXE 1.2

Plan de cadastre 2012 du terrain à l'étude

Département :
COTE D'OR

Commune :
DIJON

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/04/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 48 -fax 03 80 28 68 25
cdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : DIJON
(21).**Références de la parcelle 000 AK 183**

Référence cadastrale de la parcelle	000 AK 183
Contenance cadastrale	20 300 mètres carrés
Adresse	30 AV DE STALINGRAD 21000 DIJON
Adresse	32B AV DE STALINGRAD 21000 DIJON
Adresse	32 AV DE STALINGRAD 21000 DIJON

ANNEXE 1.3

Plan d'Occupation des Sols – Règlement de la zone UE

<u>Règlement complet</u>	<p align="center">COMMUNE DE DIJON</p> <p align="center">Plan local d'urbanisme</p>	<u>Plan PLU</u> - <u>Légende</u>
<u>Dispositions générales</u>		<u>Plan des formes urbaines</u>
<u>Dispositions communes à toutes les zones</u>		<u>Dossier complet (internet)</u>

ZONE URBAINE A VOCATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES UE

Rappel : l'ensemble des dispositions ci-dessous s'applique sous réserve des dispositions communes à toutes les zones.

La zone UE est une zone urbaine à vocation économique, qui regroupe des secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Elle est destinée à accueillir des activités de bureaux, artisanat, industrie, entrepôts, services publics ou d'intérêt collectif (*extrait du rapport de présentation*).

Sont compris dans la zone UE les secteurs particuliers suivants :

- le secteur UEd1 réservé aux activités agroalimentaires et connexes à celles-ci
- le secteur UEd2 dans lequel les activités commerciales sont également autorisées
- le secteur UEr qui favorise le renouvellement urbain

La zone UE est également concernée par un périmètre d'attente de projet d'aménagement global dans lequel les extensions des constructions existantes sont limitées.

Elle est partiellement couverte par des secteurs d'exposition au bruit des infrastructures de transports terrestres

ARTICLE UE 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Sont interdits:-

- les constructions, ouvrages et travaux destinés aux activités classées SEVESO, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 2,
- les constructions, ouvrages et travaux destinés à l'exploitation agricole ou forestière,
- l'ouverture et l'exploitation de carrières, ainsi que toute exploitation du sous-sol,
- les dépôts ou stockages de matériaux à l'air libre ainsi que des combustibles solides ou liquides à l'exception de ceux mentionnés à l'article 2,
- les constructions, ouvrages et travaux destinés à l'habitation à l'exception de ceux mentionnés à l'article 2,
- les constructions, ouvrages et travaux destinés aux commerces à l'exception de ceux mentionnés à l'article 2,
- la reconstruction à l'identique à l'exception des cas mentionnés à l'article 2,
- l'installation de caravanes ou camping-cars, le camping, les habitations légères de loisirs à l'exception de ceux mentionnés à l'article 2,
- les exhaussements du sol supérieurs à 0,80 m par rapport au sol naturel à l'exception de ceux mentionnés à l'article 2, et du secteur UEr.

ARTICLE UE 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Sont autorisés :

- les travaux d'extension, d'amélioration et de confortement des activités commerciales existantes à la date d'approbation du PLU,
- les travaux d'extension, d'amélioration et de confortement des bâtiments des activités SEVESO existants à la date d'approbation du PLU,
- les constructions, ouvrages et travaux destinés à l'habitation s'ils sont destinés au logement de personnes dont la présence est indispensable pour en assurer le gardiennage ou le fonctionnement et à condition que le logement soit intégré dans le volume du bâtiment d'activités et que sa superficie soit inférieure ou égale à 60 m²,
- les constructions, ouvrages et travaux destinés à l'habitation s'ils concernent des structures d'accueil relevant d'un intérêt public,
- les dépôts ou stockages de matériaux à l'air libre lorsque ceux-ci s'accompagnent de dispositions permettant leur insertion dans l'environnement,
- l'installation de caravanes ou camping-cars, le camping, les habitations légères de loisirs sur des terrains spécifiquement aménagés à cet effet,
- la reconstruction à l'identique des bâtiments détruits à la suite d'un sinistre lorsque le projet n'est pas soumis à un risque identifié dans les dispositions communes et lorsque le sinistre n'est pas provoqué par ce même risque.

De plus, en secteur UEd2

Les constructions, ouvrages et travaux destinés aux commerces ainsi que les activités de service liées, nécessaires ou participant au bon fonctionnement de la zone.

En secteur UEd1

Les constructions, ouvrages et travaux destinés aux activités agroalimentaires ainsi qu'aux activités connexes à celles-ci et les activités de service liées, nécessaires ou participant au bon fonctionnement du secteur.

En secteur d'attente

Dans les périmètres délimités sur le document graphique au titre de l'article L.123-2 a°) du Code de l'Urbanisme, seules sont autorisées les extensions activités existantes dans la limite de 10 % de la SHON existante.

Cette disposition est applicable pendant 5 ans à compter de l'approbation du PLU.

ARTICLE UE 3 - CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES ET D'ACCÈS AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC

Accès

Pour être constructible, un terrain doit avoir accès à une voie publique ou à une voie privée ouverte au public soit directement soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisin ou éventuellement obtenu par application de l'article 682 du Code Civil.

Les accès sur la voie publique doivent présenter une pente inférieure ou égale à 5 % sur une longueur minimum de 4 m, comptée à partir de la limite de la voie de desserte.

Voies ouvertes au public

Les caractéristiques techniques des voies publiques ou privées seront suffisantes au regard de l'importance et de la nature du projet, répondant à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles envisagé.

Ces voies doivent notamment permettre :

- l'approche du matériel de lutte contre l'incendie, des services de sécurité, des véhicules, conformément aux réglementations en vigueur,
- le passage des véhicules de ramassage des ordures ménagères, de nettoyage et de viabilité hivernale, conformément aux réglementations en vigueur.

De plus, si elles se terminent en impasse, elles doivent comporter à leur extrémité une plateforme permettant le demi-tour des véhicules.

Ces dispositions ne présagent en rien du classement de ces voies dans le domaine public.

Voies réservées aux seuls utilisateurs des constructions et leurs visiteurs

Il n'est pas fixé de règle.

En secteur UEr

Il n'est pas fixé de règle.

ARTICLE UE 4 - CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU, D'ÉLECTRICITÉ ET D'ASSAINISSEMENT

Eau potable

Le raccordement sur le réseau public de distribution d'eau potable est obligatoire pour toute construction ou installation nouvelle.

Dans l'hypothèse où l'alimentation ne peut se faire en raison de l'importance des besoins, les captages et forages autonomes sont autorisés dans le cadre de la réglementation en vigueur sauf dans la zone des champs captant.

Assainissement

Toute construction doit obligatoirement être raccordée au réseau d'assainissement.

L'évacuation des eaux résiduaires industrielles par le réseau public d'assainissement doit être déclaré au gestionnaire des réseaux et peut être subordonnée à un pré-traitement approprié.

Eaux pluviales

Toute construction ou installation nouvelle ne devra pas avoir pour conséquence a minima d'accroître les débits d'eaux pluviales. Dans tous les cas, sauf impossibilité technique à justifier, le volume d'eau pluviale à prendre en compte résultera de la somme des surfaces imperméabilisées du terrain d'emprise du projet, qu'elles soient préexistantes ou réalisées dans le cadre d'un projet.

Chaque fois que possible, les eaux de ruissellement seront infiltrées dans le sol. En cas d'impossibilité, celles-ci feront l'objet de rétentions en surface avant rejet dans le réseau d'assainissement pluvial. En dernier recours, sous réserve de justification, elles peuvent faire l'objet de rétention dans des ouvrages enterrés avant rejet dans le réseau pluvial et à défaut dans le réseau d'assainissement.

Des solutions mixtes de gestion des eaux pluviales seront acceptées (infiltration, rétention en surface, stockage enterré) pour autant que la part dédiée à la gestion par l'infiltration cumulée à la part de gestion de surface soit majoritaire par rapport à la solution de stockage enterré.

Le pré traitement des eaux issues des surfaces de parkings supérieures à 50 m² est obligatoire en cas d'infiltration ou de rejet à l'exutoire naturel.

Les eaux doivent être rejetées à débit contrôlé sur la base d'un débit de fuite de 5 l/s/hectare pour les surfaces supérieures à un hectare et sur la base de 3 l/s pour les surfaces inférieures à un hectare. Toutefois dans le cas d'un projet de construction présentant une surface imperméabilisée inférieure ou égale à 50 m² et une SHON inférieure ou égale à 50 m², le volume d'eau pluviale à prendre en compte sera calculé uniquement sur les m² nouvellement imperméabilisés dans le cadre dudit projet, le débit de fuite étant fixé forfaitairement à 1 l/s.

Les volumes des ouvrages de rétention doivent être calculés sur la base d'une pluie de récurrence décennale. Les modalités de calcul figurent dans les annexes sanitaires en pièce 5.6.1 du dossier de PLU.

Lorsque le réseau est en séparatif, le rejet des eaux pluviales est interdit dans le réseau d'eaux usées.

En secteur UEr

Les mêmes règles qu'en zone UE s'appliquent mais à l'échelle de l'aménagement du secteur et non pour toute construction ou installation nouvelle et à l'exception du dimensionnement des volumes de rétention qui devra se faire sur la base d'une pluie de récurrence de 50 ans. Toutefois sera admis dans le cas de rétention en surfaces et/ou de systèmes d'infiltration, un dimensionnement en dessous de la pluie de récurrence de 50 ans, pour autant qu'il soit justifié, par des notes de calcul, que :

- les débordements issus d'une pluie de récurrence 50 ans puissent être contenus dans les espaces libres de la parcelle et ce dans la limite des normes de sécurité en la matière,

- la hauteur d'eau maximale de ces débordements sur les espaces libres soit de 10 cm maximum,
- le temps de vidange de ces débordements soit limité à 2 heures maximum.

Autres réseaux

Les autres réseaux devront être enterrés, sauf impératif technique à justifier.

Stockage des déchets

Les constructions nouvelles doivent obligatoirement prévoir des systèmes de stockage des différentes catégories de déchets collectés. En cas d'opérations d'aménagement d'ensemble et en secteur UEr, les systèmes de stockage sont mutualisables à l'échelle de tout ou partie de l'opération et/ou du secteur UEr.

Le système de stockage choisi doit être techniquement compatible avec le matériel utilisé par l'autorité compétente en matière de collecte. De même, les surfaces nécessaires au stockage seront conformes aux dispositions en vigueur de l'autorité compétente.

Ces dispositions s'appliquent également en cas de ré-aménagement, réhabilitation ou reconstruction de bâtiments existants, sauf si leurs caractéristiques ne le permettent pas.

ARTICLE UE 5 - SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Il n'est pas fixé de règle.

ARTICLE UE 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

Champs d'application

Les dispositions du présent article s'appliquent aux voies publiques ou privées ou des emprises publiques existantes ou projetées.

Sont compris dans les voies publiques ou privées ainsi que dans les emprises publiques celles faisant l'objet d'un emplacement réservé à l'exception des chemins piétonniers.

Règle générale

Sous réserve des dispositions figurant sur le plan des formes urbaines, les constructions peuvent être implantées à l'alignement ou à un recul minimum de 5 m.

Dans le cas d'une implantation à l'alignement des redans sont autorisés.

Dans les marges de recul y compris celles indiquées sur le plan des formes urbaines, sont autorisés :

- la surélévation des constructions existantes,
- les locaux vélos et ordures ménagères sous réserve d'une intégration à l'environnement,

- les adjonctions de faible emprise aux constructions existantes répondant à des motifs d'isolation thermique, acoustique et à l'accessibilité,
- les dispositifs nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables tels que capteurs d'énergie solaire, éoliennes,
- les ouvrages en surplomb de 1,20 m au plus par rapport au nu du mur de façade.

Dispositions particulières

En secteur UEd1 et en secteur UEr, les constructions peuvent être implantées à l'alignement ou à un recul minimum de 2 m.

Les équipements techniques publics ainsi que les équipements publics ou d'intérêt collectif peuvent être implantés à l'alignement ou à un recul minimum de 2 m.

Pour les constructions existantes, dans le cas de l'utilisation de procédés d'isolation par l'extérieur, en vue d'améliorer les performances énergétiques, acoustiques du bâtiment, un débord de 0,30 m maximum sur les voies et emprises publiques est autorisé, si la largeur du trottoir permet le déplacement de personne à mobilité réduite et sous réserve des dispositions du règlement de voirie.

Constructions enterrées

Il n'est pas fixé de règle.

ARTICLE UE 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

Les distances se mesurent en tout point de la construction à l'exception des escaliers extérieurs et ascenseurs, marquises, cheminées, canalisations extérieures, garde-corps et des adjonctions répondant à des motifs d'accessibilité.

La hauteur sera mesurée telle que définie à l'article 10.

Sous réserve des dispositions figurant sur le plan des formes urbaines, les constructions, ouvrages ou installations peuvent s'implanter en limite(s) séparative(s) ou en recul. Lorsqu'un recul est observé celui-ci sera de 5 m minimum.

Lorsque la limite séparative correspond à une limite de zone UG et que la hauteur de la construction projetée est supérieure à 6 m, le recul minimum imposé est de 1,5 fois la hauteur de la construction ($d \geq 1,5 H$).

Quelle que soit la distance de recul par rapport aux limites séparatives, cette distance peut être empiétée de 0,50 m dans le cas de l'utilisation de procédés d'isolation par l'extérieur, en vue d'améliorer les performances énergétiques et acoustiques de bâtiments existants.

En secteur UEd1 et UEr

Sous réserve des dispositions figurant sur le plan des formes urbaines, les constructions, ouvrages ou installations peuvent s'implanter en limite(s) séparative(s) ou en recul. lorsqu'un recul est observé il sera au minimum de 2 m.

ARTICLE UE 8 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MÊME PROPRIÉTÉ

Il n'est pas fixé de règle.

ARTICLE UE 9 – EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

Il n'est pas fixé de règle.

ARTICLE UE 10 – HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

Définition

La hauteur des constructions est comptée entre le terrain naturel au pied de la construction projetée et le dessous de la sablière ou le niveau supérieur de la terrasse.

Hauteur

La hauteur telle que définie sur le plan des formes urbaines peut être portée à 21 m, dans la limite de 30 % de l'emprise au sol du bâtiment projeté pour des motifs techniques, d'exploitation ou de développement durable. Cette disposition ne s'applique pas en secteur UEd2.

En secteur UEd2

Des dépassements ponctuels pour des motifs d'architecture ou d'aspects sont autorisés.

ARTICLE UE 11 – ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT DE LEURS ABORDS

Insertion dans le site

Les constructions ou installations nouvelles, de même que les aménagements et modifications des bâtiments et installations existants, ne doivent pas porter atteinte au caractère des lieux auxquels ils doivent s'intégrer.

Traitement des façades

Est interdit l'emploi à nu en façade de tous matériaux hétéroclites ou disparates non prévus pour cet usage.

Clôtures

Hauteur

La hauteur totale des clôtures est limitée à 2 m sauf impératifs de sécurité.

Abords

Les parties de terrain libres de toute construction résultant d'une implantation de la construction en retrait de l'alignement doivent participer au même titre à la qualité de l'espace public de la ville. La plantation de ces espaces est recherchée.

Ces dispositions s'appliquent également aux aires de présentation des déchets et aux émergences de points d'apport volontaires enterrés ou semi-enterrés.

ARTICLE UE 12 - OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS EN MATIÈRE DE RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Stationnement des véhicules

Champ d'application

Cet article concerne :

- les constructions et installations nouvelles,
- les extensions des constructions existantes dès lors que la SHON supplémentaire créée est supérieure ou égale à la norme minimale de places requises,
- lors de changement d'affectation ou de destination, il est exigé la réalisation d'un nombre de places calculées par différence entre les besoins antérieurs et les besoins du projet en appliquant les normes indiquées.

Modalités

La création du nombre de places de stationnement des véhicules, résultant de l'application des normes définies ci-après, doit se faire en dehors des voies publiques.

Les emplacements seront suffisamment dimensionnés et facilement accessibles :

- l'aménagement des parcs de stationnement devra permettre à tous les véhicules d'accéder aux emplacements et d'en repartir en toute sécurité et sans gêne pour la circulation publique.
- la largeur des places de stationnement ne pourra être inférieure à 2,50 m en épi, perpendiculaire et en bataille et 2 m en longitudinale ; leur longueur ne pourra être inférieure à 5 m,
- pour le stationnement en bataille ou perpendiculaire, la largeur de la plate-forme de desserte ne pourra être inférieure à 6 m.

Normes

Les normes sont exprimées en nombre de places de stationnement par tranche de SHON. Si le nombre de places obtenu n'est pas entier, il doit être arrondi au nombre entier supérieur dès que la décimale est supérieure à 5.

Lorsqu'un projet comporte plusieurs destinations au sens du présent règlement, les places de stationnement se calculent au prorata de la SHON de chaque destination de construction.

Destination ⁽¹⁾	Nombre de places minimal requis
Bureaux	1 place minimum par tranche de 60 m ² de SHON
Commerces	Sans objet
Artisanat	1 place minimum par tranche de 70 m ² de SHON à partir de 300 m ² de SHON
Hébergement hôtelier	1 place minimum par tranche de 50 m ² de SHON
Habitat adapté : hébergement pour personnes âgées, handicapés et d'urgence	1 place minimum par tranche de 50 m ² de SHON
Habitat adapté : hébergement étudiants et jeunes travailleurs, résidences services et de tourisme	1 place minimum par tranche de 100 m ² de SHON
Salles de spectacle, cinéma, discothèques	1 place minimum par tranche de 100 m ² de SHON
Industries	1 place minimum par tranche de 150 m ² de SHON
Entrepôts	2 places minimum par établissement
Équipements publics ou d'intérêt collectif	Il n'est pas imposé de norme

(1) Sous réserve qu'elle soit autorisée dans la zone. La règle applicable aux constructions ou établissements non énumérés ci-dessus, est celle à laquelle ces constructions ou établissements sont le plus directement assimilables.

Goefficients-modérateurs

Des coefficients modérateurs sont appliqués à l'ensemble des normes de stationnement véhicules à l'exception de celles relatives aux constructions à usage d'habitat, selon la règle suivante :

- 0,9 pour les terrains ayant un accès piéton dans une bande de 50 m de part et d'autre des voies desservies par les transports collectifs
- 0,7 pour les terrains ayant un accès piéton dans une bande de 150 m de part et d'autre d'un axe des transport collectif renforcé (TCSP).

En secteurs UEd1 et UEd2

Il n'est pas fixé de règle.

En secteur UEr

Les normes énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas. Le stationnement sera défini à l'échelle de l'opération d'aménagement en fonction des besoins résultant d'une analyse à la fois de l'offre publique et des besoins dans l'environnement immédiat dans un objectif de mutualisation en cohérence avec la politique de transports public, de la connexion de différents modes de transports et des projets de dispositif d'auto partage le cas échéant.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Les constructeurs sont tenus de respecter les règles générales de construction relatives à l'accessibilité des personnes handicapées, notamment l'article R. 111-18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les places de stationnement destinées aux habitants et aux visiteurs doivent être accessibles par un cheminement sans discontinuité, aux personnes à mobilité réduite, y compris celles qui se déplacent en fauteuil roulant.

Dans le cas de locaux de travail, 3 % des places de stationnement devront être aménagées pour les personnes à mobilité réduite.

Stationnement des cycles

Champ d'application

Cet article concerne :

- les constructions et installations nouvelles,
- les changements de destination sauf impossibilité technique.

Normes

Les normes sont exprimées en nombre de places de stationnement par tranche de SHON. Si le nombre de places ou le calcul de la surface obtenus n'est pas entier, il doit être arrondi au nombre entier supérieur dès que la décimale est supérieure à 5.

Destination ⁽¹⁾	Nombre de places minimal requis
Habitat collectif et hébergement étudiants et jeunes travailleurs, résidences services	Un local ou un emplacement clos et accessible de 1,5 m ² par tranche de 50 m ² de SHON
Bureaux	A partir de 100 m ² de SHON, 4 places ⁽²⁾ par tranche de 100 m ² de SHON
Activités	<u>Industrielles et artisanales</u> : 1 place pour 50 m ² de SHON <u>Commerces</u> : à partir de 100 m ² de SHON de surface de vente, 4 places ⁽²⁾ par tranche de 100 m ² de SHON hors surface de réserve
Équipements publics ou d'intérêt collectif	<u>Locaux d'enseignement</u> : – primaire : 2 places ⁽²⁾ par classe – secondaire et technique : 5 places ⁽²⁾ par classe. – supérieur : 1 place ⁽²⁾ pour 40 m ² de SHON <u>Autres équipements</u> : – emplacement adapté aux besoins – aucune norme requise en cas d'impossibilité technique de les réaliser

(1) Sous réserve qu'elle soit autorisée dans la zone. La règle applicable aux constructions ou établissements non énumérés ci-dessus, est celle à laquelle ces constructions ou établissements sont le plus directement assimilables.

(2) Le nombre de places exigées correspond soit à un local ou emplacement clos et accessible de 1,5 m² par place, soit à un emplacement de plain pied équipé d'un nombre de dispositifs suffisants pour attacher autant de vélos que de places requises.

En secteur UEr

Il n'est pas fixé de règle.

ARTICLE UE 13 - OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS EN MATIÈRE DE RÉALISATION D'ESPACES LIBRES, D'AIRES DE JEUX ET DE LOISIRS, ET DE PLANTATIONS

Espaces libres et plantations

La surface minimum des espaces libres, espaces verts, non compris les aires de stationnement engazonnées et les espaces aménagés à une hauteur de plus de 1,20 m comptée à partir du sol naturel est de 10 % dont la moitié en pleine terre.

Les emprises des surfaces de rétention des eaux pluviales entre dans le calcul des espaces libres et espaces verts.

Aires de stationnement en surface

Il est exigé un arbre de haute tige pour 100 m² d'aire de stationnement à répartir sur l'aire de stationnement ou à proximité lorsque celle-ci inclut un dispositif tels que captage solaire, pare soleil, ou lorsqu'il s'agit d'un parking sur dalle.

En secteurs UEd1 et UEr

Il n'est pas fixé de règle.

ARTICLE UE 14 – COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Il n'est pas fixé de règle.

ANNEXE 2

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

ANNEXE 2.1

Données climatiques

DIJON, FRANCE

WorldClimate

Weather station **DIJON** is at about 47.27°N 5.00°E. Height about 222m / 728 feet above sea level.

24-hr Average Temperature

	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Year
°C	1.6	3.0	6.2	9.7	13.8	17.4	19.7	18.7	15.6	10.7	5.4	2.4	10.3
°F	34.9	37.4	43.2	49.5	56.8	63.3	67.5	65.7	60.1	51.3	41.7	36.3	50.5

Source: DIJON data derived from [GHCN 1](#). 593 months between 1845 and 1990

[Previous Page](#) - [About Worldclimate.Com](#) - [Home](#)

WorldClimate © Copyright 1996-2011 World Climate
[Frequently Asked Questions](#) [DISCLAIMER](#)

DIJON, FRANCE

WorldClimate

Weather station **DIJON** is at about 47.27°N 5.00°E. Height about 222m / 728 feet above sea level.

Average Rainfall

	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Year
mm	52.2	43.2	46.4	49.4	63.8	70.1	57.6	65.9	61.2	70.6	68.1	56.3	705.1
inches	2.1	1.7	1.8	1.9	2.5	2.8	2.3	2.6	2.4	2.8	2.7	2.2	27.8

Source: DIJON data derived from [GHCN 1](#). 1904 months between 1831 and 1989

[Previous Page](#) - [About Worldclimate.Com](#) - [Home](#)

WorldClimate © Copyright 1996-2011 World Climate
[Frequently Asked Questions](#) [DISCLAIMER](#)

ANNEXE 2.2

Qualité des eaux superficielles (Agence de l'Eau RMC)



L'eau dans le bassin



Rhône-Méditerranée

[Accueil](#) > [Résultat de la surveillance](#) > [Surveillance des milieux](#) > [Qualité des cours d'eau](#) > Fiche signalétique : SUZON A VAL-SUZON 1 (06015600)

Fiche signalétique : SUZON A VAL-SUZON 1 (code station : 06015600)

- [Informations générales](#)
- [Plan de situation](#)
- [Disponibilité des résultats](#)
- [Informations disponibles pour la station](#)

Informations générales sur la station

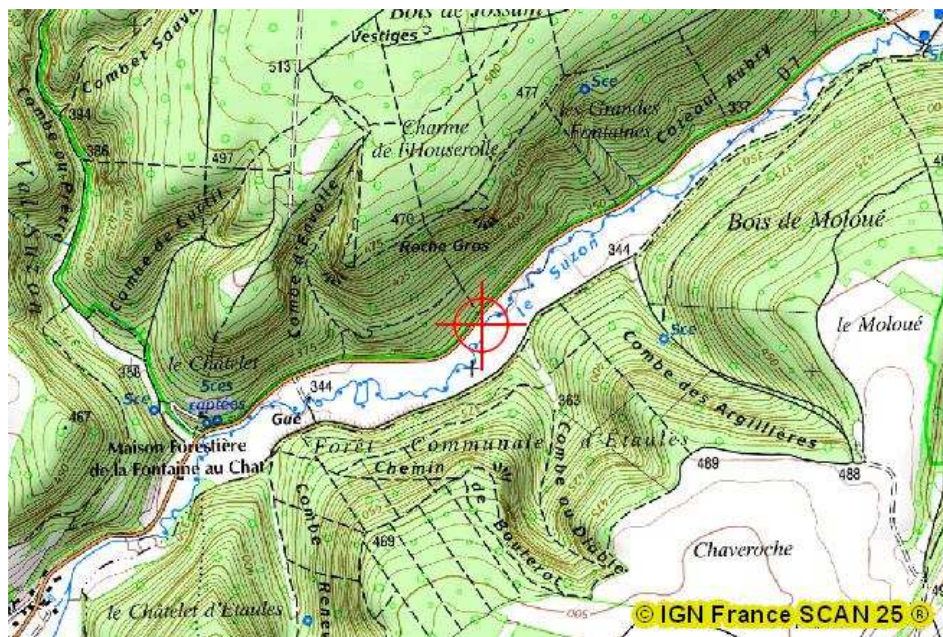
Informations générales sur la station

Département	21
Localisation	Station de jaugeage
Code hydrographique	U1320900
Point kilométrique	973570
X Lambert 93	844873
Y Lambert 93	6703943
Code de la masse d'eau	FRDR10572
Type CEMAGREF de la masse d'eau	TP10
X Lambert II étendu	
Y Lambert II étendu	
Altitude	341
Surface du bassin versant	
Finalité de la station	ETUDE
Maître(s) d'ouvrage (*)	Diren Bourgogne, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Ouche

(*) Plusieurs maîtres d'ouvrage peuvent avoir contribué à la station selon le type de données ou de période.



Plan de situation



Disponibilité des résultats

Années 1970 à 1989

Années	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
Physicochimie																				
Micropolluants																				
Biologie																				

Années 1990 à 2009

Années	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09
Physicochimie																				
Micropolluants																				
Biologie																				

Années 2010 à 2011

Années	10	11
Physicochimie		
Micropolluants		
Biologie		

Légende

	données disponibles
	absence de donnée



Informations disponibles pour la station

Fiche signalétique	Fiche état des eaux
Données brutes téléchargeables	Données état des eaux téléchargeables



Dernière modification de la page : 12/04/2012



[Plan du site](#) [Règles et droits](#) [Espaces privés](#)



[Accueil](#) > [Résultat de la surveillance](#) > [Surveillance des milieux](#) > [Qualité des cours d'eau](#) > Fiche état des eaux : SUZON A VAL-SUZON 1

Fiche état des eaux : SUZON A VAL-SUZON 1 (code station : 06015600)

[État des eaux de la station](#)
[Évaluation de l'état des eaux douces de surface](#)
[Informations disponibles pour la station](#)

État des eaux de la station

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Hydr omorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2007	BE	TBE	BE	BE	Ind		TBE					BE		
2006	BE	TBE	BE	BE	Ind		TBE					BE		
2005	BE	TBE	TBE	TBE	Ind									

(1) Année la plus récente de la période considérée pour l'évaluation de l'état.
 (2) Voir Nota concernant l'élément de qualité "Poissons" à la rubrique [évaluation de l'état](#).

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Impression de la page : Pour une impression correcte des cases de couleur sous Internet Explorer, vous devez cocher l'option "Imprimer les couleurs et les images d'arrière plan" (Menu : "Outils" > "Options Internet..." > onglet : "Avancé" > case à cocher "Impression en cours").



Évaluation de l'état des eaux douces de surface

L'état est déterminé conformément à l'[arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement](#) (format PDF ; 8 Mo). Ainsi, cet état pour une année donnée (spécifiée en 1re colonne du tableau ci-dessus) résulte de la synthèse des résultats des 2 dernières années pour l'état écologique, des 3 dernières années pour l'état chimique.

Nota : Sur 10 types de cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, les résultats obtenus pour l'indice poisson rivière (IPR) sur les sites de référence, censés être, par définition, très bons, s'avèrent moyens, médiocres ou mauvais. Dans l'attente des résultats d'un travail en cours avec l'ONEMA sur la prise en compte de l'IPR, visant à préciser la pertinence de cet indice sur les types de cours d'eau précités (TP5, TP2, TP7, TP6, PTP8, PTP8-A, TP1, TP4, MP2, GMP7), l'élément de qualité « Poissons » est considéré comme indéterminé et n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'état écologique concernant ces types de cours d'eau.



Informations disponibles pour la station

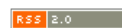
Fiche signalétique	Fiche état des eaux
Données brutes téléchargeables	Données état des eaux téléchargeables



Dernière modification de la page : 06/03/2009



[Plan du site](#) [Règles et droits](#) [Espaces privés](#)



[Accueil](#) > [Résultat de la surveillance](#) > [Surveillance des milieux](#) > [Qualité des cours d'eau](#) > Fiche signalétique : SUZON A DIJON (06015700)

Fiche signalétique : SUZON A DIJON
(code station : 06015700)

- [Informations générales](#)
- [Plan de situation](#)
- [Disponibilité des résultats](#)
- [Informations disponibles pour la station](#)

Informations générales sur la station

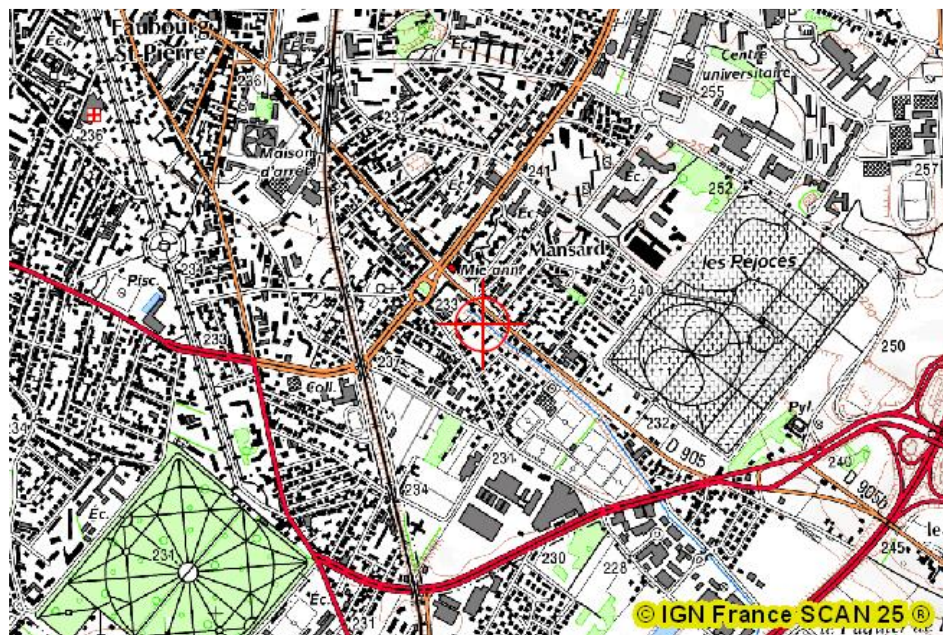
Informations générales sur la station

Département	21
Localisation	Sortie Suzon
Code hydrographique	U1320900
Point kilométrique	997028
X Lambert 93	855508
Y Lambert 93	6691588
Code de la masse d'eau	FRDR10572
Type CEMAGREF de la masse d'eau	TP10
X Lambert II étendu	
Y Lambert II étendu	
Altitude	230
Surface du bassin versant	
Finalité de la station	ETUDE
Maître(s) d'ouvrage (*)	

(*) Plusieurs maîtres d'ouvrage peuvent avoir contribué à la station selon le type de données ou de période.



Plan de situation



Disponibilité des résultats

Années 1970 à 1989

Années	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
Physicochimie																				
Micropolluants																				
Biologie																				

Années 1990 à 2009

Années	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09
Physicochimie																				
Micropolluants																				
Biologie																				

Légende

	données disponibles
	absence de donnée



Informations disponibles pour la station

Fiche signalétique	Fiche état des eaux
Données brutes téléchargeables	Données état des eaux téléchargeables



Dernière modification de la page : 12/04/2012



[Plan du site](#) [Règles et droits](#) [Espaces privés](#)



[Accueil](#) > [Résultat de la surveillance](#) > [Surveillance des milieux](#) > [Qualité des cours d'eau](#) > Fiche état des eaux : SUZON A DIJON

Fiche état des eaux : SUZON A DIJON (code station : 06015700)

[État des eaux de la station](#)
[Évaluation de l'état des eaux douces de surface](#)
[Informations disponibles pour la station](#)

État des eaux de la station

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Hydr omorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
	2007	BE	MOY	MOY ⁽¹⁾	BE	Ind								
2006	TBE	TBE	BE	BE	Ind									

(1) Année la plus récente de la période considérée pour l'évaluation de l'état.
 (2) Voir *Nota* concernant l'élément de qualité "Poissons" à la rubrique [évaluation de l'état](#).

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Impression de la page : Pour une impression correcte des cases de couleur sous Internet Explorer, vous devez cocher l'option "Imprimer les couleurs et les images d'arrière plan" (Menu : "Outils" > "Options Internet..." > onglet : "Avancé" > case à cocher "Impression en cours").



Évaluation de l'état des eaux douces de surface

L'état est déterminé conformément à l'[arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement](#) (format PDF ; 8 Mo).

Ainsi, cet état pour une année donnée (spécifiée en 1re colonne du tableau ci-dessus) résulte de la synthèse des résultats des 2 dernières années pour l'état écologique, des 3 dernières années pour l'état chimique.

Nota : Sur 10 types de cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, les résultats obtenus pour l'indice poisson rivière (IPR) sur les sites de référence, censés être, par définition, très bons, s'avèrent moyens, médiocres ou mauvais. Dans l'attente des résultats d'un travail en cours avec l'ONEMA sur la prise en compte de l'IPR, visant à préciser la pertinence de cet indice sur les types de cours d'eau précités (TP5, TP2, TP7, TP6, PTP8, PTP8-A, TP1, TP4, MP2, GMP7), l'élément de qualité « Poissons » est considéré comme indéterminé et n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'état écologique concernant ces types de cours d'eau.



Informations disponibles pour la station

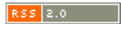
Fiche signalétique	Fiche état des eaux
Données brutes téléchargeables	Données état des eaux téléchargeables



Dernière modification de la page : 06/03/2009



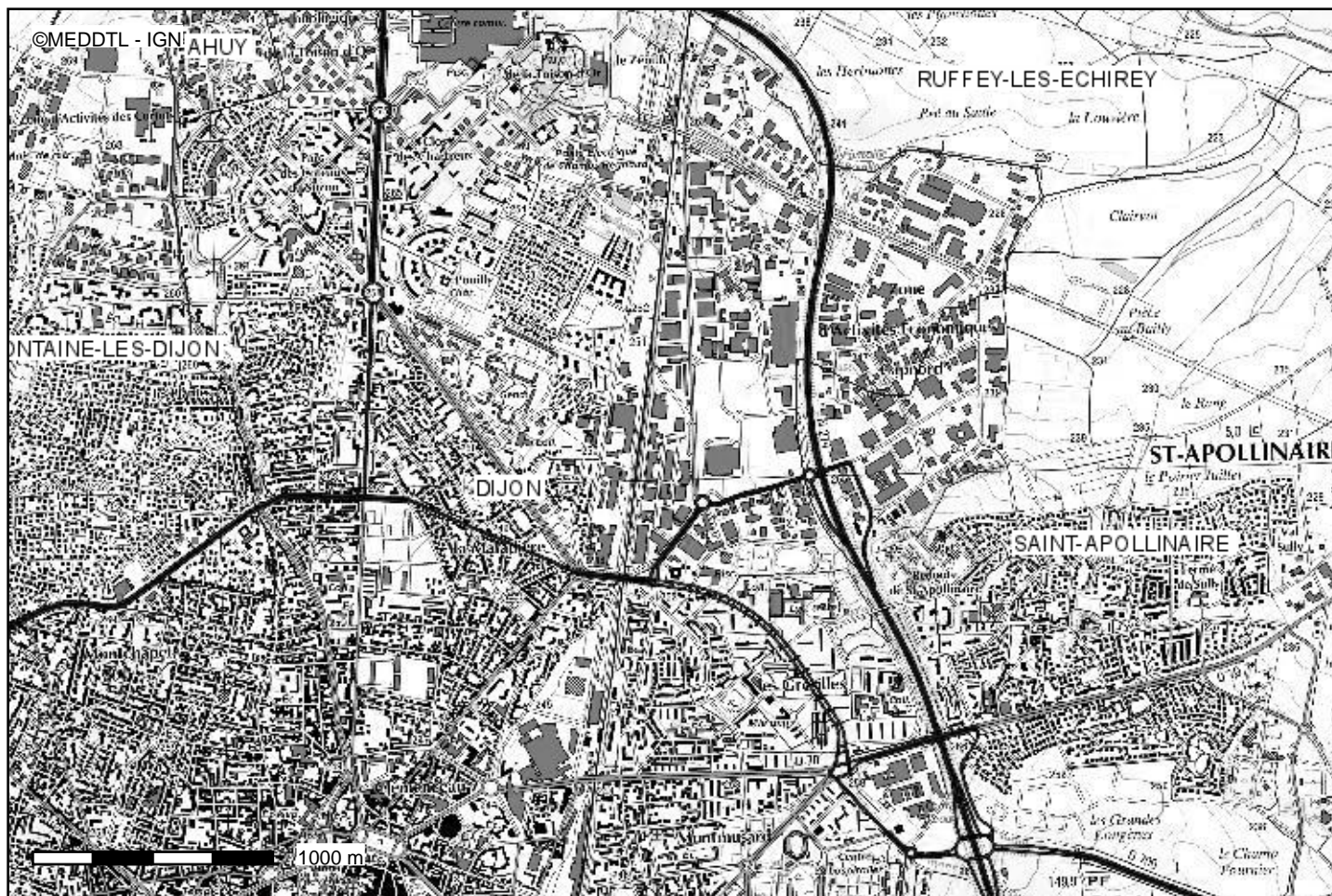
[Plan du site](#) [Règles et droits](#) [Espaces privés](#)



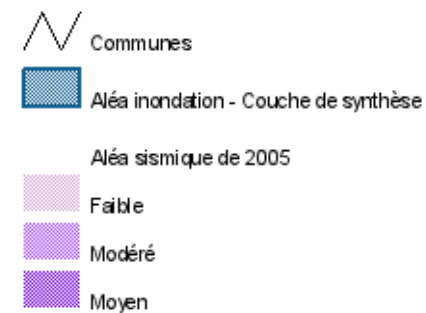
ANNEXE 2.3

Cartographie des risques naturels sur la commune de DIJON

Cartographie des risques en Côte-d'Or



Date d'impression : 04-06-2012



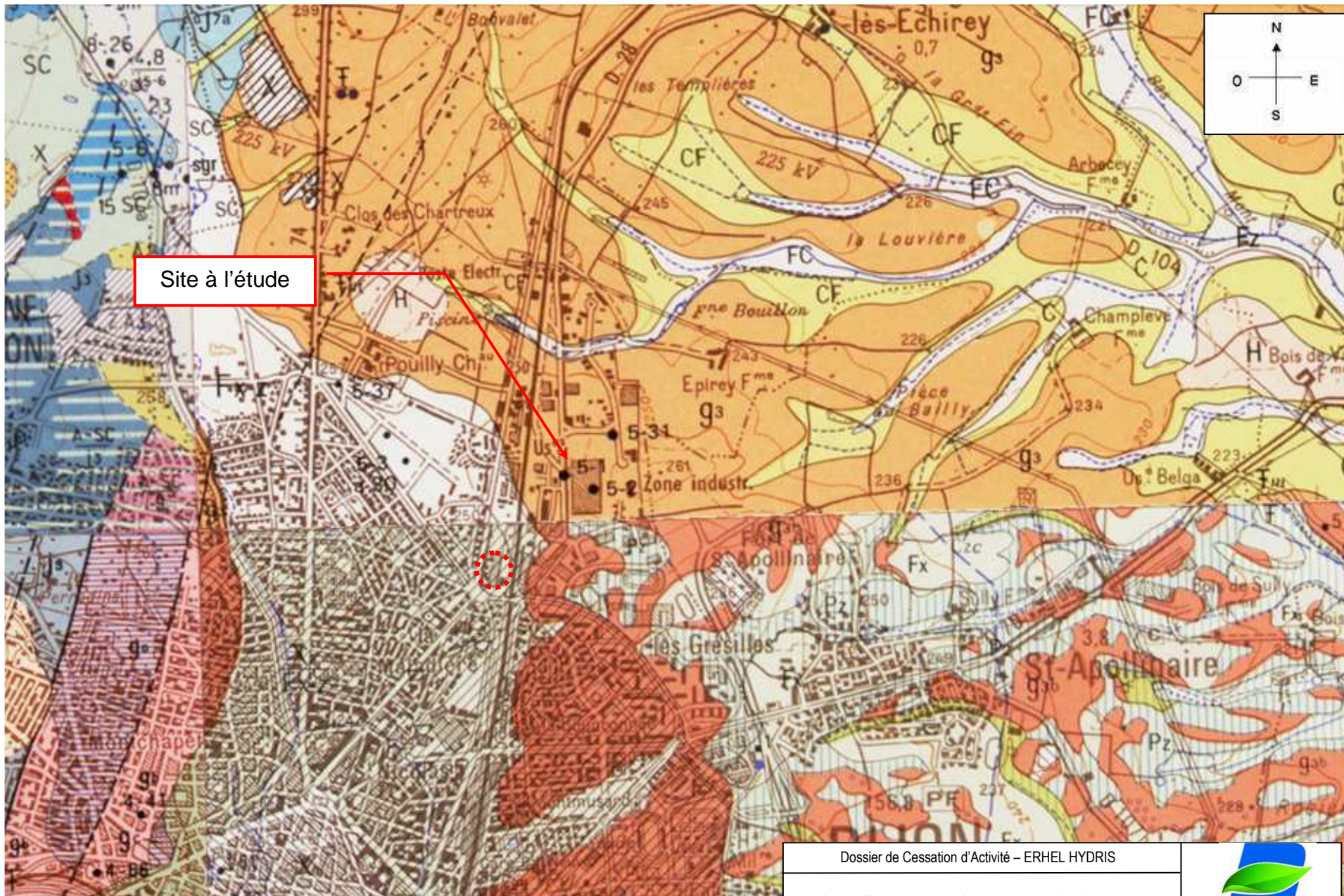
Description :

Cartographie des risques en Côte-d'Or - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

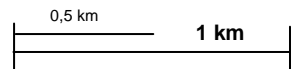
Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.


ANNEXE 2.4

**Contexte géologique
(carte géologique au 1/50 000ème et coupes
lithologiques des terrains)**




Site à l'étude



Dossier de Cessation d'Activité – ERHEL HYDRIS		
Localisation du site sur extrait de carte géologique (Source BRGM)		
Dossier n° : 12LE006Aa	Echelle : Graphique	
Version : 1.0	Date : 05/05/2012	
Etabli par : MOK		

Point n° 04705X0001/S

Description générale

Identifiant du point	04705X0001/S
Localisation	
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU
Commune	DIJON (21231)
Région naturelle	
Bassin versant	
Adresse ou Lieu-dit	S.E.I.T.A ZONE INDUSTRIELLE NORD
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 806000 m Y : 2263800 m - Lambert 2 - Centre X : 806000 m Y : 263800 m - Lambert-93 X : 855768 m Y : 6695526 m - WGS84 Lat : 47.34175987 soit 47° 20' 30" N Lon : 5.06322861 soit 5° 3' 47" E <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">Précision :</div>
Altitude	253 m - Précision EPD
Image	

Description technique

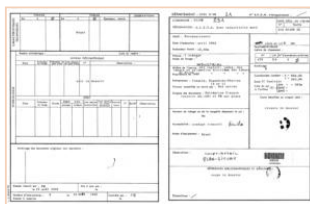
Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	15.5 m
Diamètre de l'ouvrage	
Date fin de travaux	April 1, 1962
Mode d'exécution	

Etat de l'ouvrage	REMBLAI.
Utilisation	
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	SOL-FONDATION.
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-GEOLOGIQUE, PLAN-SITUATION.
Références	CROQUIS IN DOSS.
Référencé comme point d'eau	<input type="checkbox"/> NON
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	
Coupe	
Z Origine	
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé
(s)

Nombre de documents: 3



[T634432.TIF](#)

Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids:99 Ko



[T634463.TIF](#)

Type:PLAN DE LOCALISATION

Poids:55 Ko



[T634464.TIF](#)

Type:COUPE GEOLOGIQUE DE CHANTIER

Poids:65 Ko

Log géologique numérisé

SONDAGE

Coordonnées		X	Y	Z	
Cotes	Prof	Épaisseur	Désignation des terrains	Niveau d'eau	Observation
0.00	0.30	0.30	Terre végétale		
1.00	0.70	0.40	Argile brune homogène	1m00	(Vers 1.90-2.00 zone plus sableuse avec venue d'eau; peu importante; remontant à 1m de sol environ)
1.90	0.90	0.20	Argile jaune sableuse		
	1.70		Argile jaune-blanchâtre compacte		
5.60	2.60	0.90	Argile jaune avec gros gravier		
6.20	3.50		Argile jaune compacte		Sondage effectué sans tubage
9.50	4.50	1.00	Argile jaune blanchâtre		Oligocène (d'après carte géologique)-
10.10	5.80	1.30	Argile blanchâtre avec cailloux calcaires		
			Argile jaune homogène compacte		
15.50			<u>Fin du sondage: 15m50</u>		



036561
04705X0001



Fiche descriptive de la donnée
Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 04705X0037/S1

Log validés

Identifiant du point	04705X0037/S1		
Profondeur	De	0.0	à 20.0 m

[Rafraîchir](#)

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
0.60	Sol (terre végétale)		Terre végétale.	Holocène	255.40
	Fz		Limon gris.		
2.90				Würm à Holocène	253.10
6.40	Fy-z		Sable grossier jaune avec graviers et cailloutis.		
10.19				Oligocène	245.81
			Marne ocre et calcaire. Présence de sable fin argileux compact (?). Complexe saumon du Dijonnais.		
17.20					238.80
			Calcaire argileux jaune. Calcaire à plantes de Brognon.		
20.00					236.00

ANNEXE 2.5

**Cartographie des usages des eaux souterraines
dans un rayon de 1 km autour du site
(Source BRGM)**



Fiche descriptive de la donnée

Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 05001X0471/F1

Description générale

Identifiant du point	05001X0471/F1	
Localisation		
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU	
Commune	SAINT-APOLLINAIRE (21540)	
Région naturelle	GAUDES	
Bassin versant		
Adresse ou Lieu-dit	L'ELEPHANT BLEU, RUE DE CRACOVIE	
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 806050 m Y : 2263500 m - Lambert 2 - Centre X : 806050 m Y : 263500 m - Lambert-93 X : 855815 m Y : 6695226 m - WGS84 Lat : 47.33904732 soit 47° 20' 20" N Lon : 5.06375221 soit 5° 3' 49" E 	
Altitude	296 m - Précision EPD	
Image		

Description technique

Nature	FORAGE
Profondeur atteinte	175.0 m
Diamètre de l'ouvrage	125 mm

Date fin de travaux	December 31, 1996
Mode d'exécution	MARTEAU-FOND.
Etat de l'ouvrage	MESURE.
Utilisation	EAU-INDUSTRIELLE.
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	EAU.
Objet de la reconnaissance	
Gisement	
Document(s) papier	PLAN-SITUATION, COUPE-FOREUR, COUPE-TECHNIQUE.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	
Coupe	
Z Origine	296.0 - Précision : EPD
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)

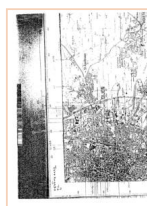
Nombre de documents: 4



[A28625.TIF](#)

Type: RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids: 56 Ko



[A28626.TIF](#)

Type: PLAN DE LOCALISATION

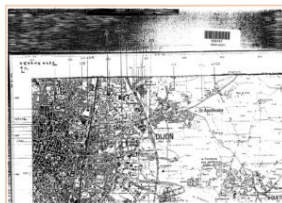
Poids: 195 Ko



[T631193.TIF](#)

Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids:87 Ko

T631347.TIF

Type:PLAN DE LOCALISATION

Poids:288 Ko


Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 7

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 15 m	MARNES BARIOLEES MOLLES	
De 15 à 31 m	MARNES BARIOLEES COMPACTES ET DURES	
De 31 à 74 m	MARNES BARIOLEES AVEC PETITS PASSAGES CALCAIRES	
De 74 à 112 m	ALTERNANCE DE MARNES ET DE PASSAGES CALCAIRES	
De 112 à 137 m	CALCAIRE AVEC PASSAGES MARNEUX	
De 137 à 164 m	MARNES ROUGES	
De 164 à 175 m	MARNES CALCAIRES	

Point n° 05005X0053/30515D

Description générale

Identifiant du point	05005X0053/30515D	
Localisation		
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU	
Commune	FENAY (21263)	
Région naturelle		
Bassin versant		
Adresse ou Lieu-dit	AUTOROUTE A 31	
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 805445 m Y : 2263321 m - Lambert 2 - Centre X : 805445 m Y : 263321 m - Lambert-93 X : 855209 m Y : 6695052 m - WGS84 Lat : 47.33762659 soit 47° 20' 15" N Lon : 5.05566906 soit 5° 3' 20" E 	
Altitude	235.41 m - Précision	
Image		

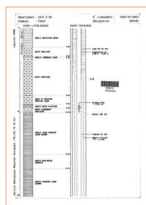
Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	20.4 m
Diamètre de l'ouvrage	40 mm

Date fin de travaux	January 19, 1989
Mode d'exécution	ROTATION,AIR.
Etat de l'ouvrage	NON-EXPLOITE.
Utilisation	PIEZOMETRE.
Objet de la recherche	EAU.
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, PRODUCTIVITE, COUPE-GEOLOGIQUE, POMPAGE-ESSAI.
Références	A 31
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	9.35 m - January 27, 1989
Coupe	
Z Origine	235.41 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)	Nombre de documents: 4
	 <p>T655793.TIF Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:95 Ko</p>
	 <p>T655794.TIF Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:56 Ko</p>
	<p>T655795.TIF Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:44 Ko</p>
	<p>T655796.TIF Type:PIEZOMETRIE</p>



Poids:41 Ko

Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 10

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 2.2 m	ARGILE GRAVELEUSE BRUNE	QUATERNAIRE
De 2.2 à 3.3 m	GRAVE ARGILEUSE	QUATERNAIRE
De 3.3 à 3.5 m	ARGILE LIMONEUSEJAUNE	QUATERNAIRE
De 3.5 à 8 m	GRAVE ARGILEUSE	QUATERNAIRE
De 8 à 9 m	SABLE ET GRAVIERS ARGILEUX JAUNE	QUATERNAIRE
De 9 à 9.5 m	ARGILE GRISE PLASTIQUE	QUATERNAIRE
De 9.5 à 10 m	GRAVE LEGERE MENT ARGILEUSE	QUATERNAIRE
De 10 à 15 m	ARGILE JAUNE SAUMON	PLIOCENE
De 15 à 16.7 m	ARGILE GRIS COMPACTE	PLIOCENE
De 16.7 à 20.4 m	ARGILE JAUNE SAUMON	PLIOCENE



Fiche descriptive de la donnée

Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 04705X0157/SOURCE

Description générale


Identifiant du point	04705X0157/SOURCE	
Localisation		
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU	
Commune	DIJON (21231)	
Région naturelle		
Bassin versant		
Adresse ou Lieu-dit	LA PISCINE	
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu <li style="padding-left: 20px;">X : 805570 m <li style="padding-left: 20px;">Y : 2264720 m - Lambert 2 - Centre <li style="padding-left: 20px;">X : 805570 m <li style="padding-left: 20px;">Y : 264720 m - Lambert-93 <li style="padding-left: 20px;">X : 855346 m <li style="padding-left: 20px;">Y : 6696449 m - WGS84 <li style="padding-left: 20px;">Lat : 47.35016453 soit 47° 21' 0" <li style="padding-left: 20px;">N <li style="padding-left: 20px;">Lon : 5.05796286 soit 5° 3' 28" E 	Précision :
Altitude	250 m - Précision M01	
Image		

Description technique

Nature	SOURCE
Profondeur atteinte	2.0 m
Diamètre de l'ouvrage	

Date fin de travaux	
Mode d'exécution	
Etat de l'ouvrage	EXPLOITE.
Utilisation	
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, COUPE-GEOLOGIQUE, ANALYSE-CHIMIQUE-EAU.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	
Coupe	
Z Origine	250.0 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé (s)	<p>Nombre de documents: 1</p> <hr/>  <p>T639297.TIF Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:43 Ko</p>						
Log géologique numérisé	<p>Nombre de niveaux: 1</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Profondeur</th> <th>Lithologie</th> <th>Stratigraphie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 0 à 2 m</td> <td>CONGLOMERAT FRACTURE</td> <td>OLIGOCENE</td> </tr> </tbody> </table>	Profondeur	Lithologie	Stratigraphie	De 0 à 2 m	CONGLOMERAT FRACTURE	OLIGOCENE
Profondeur	Lithologie	Stratigraphie					
De 0 à 2 m	CONGLOMERAT FRACTURE	OLIGOCENE					



Fiche descriptive de la donnée

Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 05001X0012/S1

Description générale

Identifiant du point	05001X0012/S1
Localisation	
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU
Commune	DIJON (21231)
Région naturelle	GAUDES
Bassin versant	
Adresse ou Lieu-dit	ETABLISS.PAVITA RUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPENEY- DIJON
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 805350 m Y : 2262900 m - Lambert 2 - Centre X : 805350 m Y : 262900 m - Lambert-93 X : 855111 m Y : 6694632 m - WGS84 Lat : 47.33387139 soit 47° 20' 1" N Lon : 5.05422016 soit 5° 3' 15" E <p style="text-align: right;">Précision :</p>
Altitude	246 m - Précision EPD
Image	

Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	8.5 m

Diamètre de l'ouvrage	
Date fin de travaux	September 2, 1961
Mode d'exécution	BENOTO.
Etat de l'ouvrage	REMBLAI.
Utilisation	
Objet de la recherche	EAU.
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-GEOLOGIQUE, PLAN-SITUATION, POMPAGE-ESSAI.
Références	VOL. EAU PRELEVE EN 1982=252,7 10/3 M3
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	5.1 m - September 2, 1961
Coupe	
Z Origine	
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)

Nombre de documents: 6



[T636660.TIF](#)

Type: DIVERS

Poids: 29 Ko



[T636725.TIF](#)

Type: RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids: 86 Ko



T636769.TIF

Type:COUPE GEOLOGIQUE INTERPRETEE

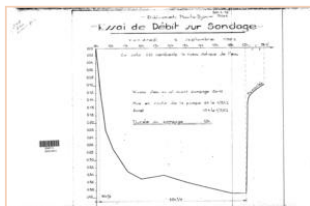
Poids:37 Ko



T636825.TIF

Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids:64 Ko



T636826.TIF

Type:FICHE D'ESSAI DE DEBIT

Poids:99 Ko



T636827.TIF

Type:PLAN DE LOCALISATION

Poids:667 Ko

Log géologique numérisé



Fiche descriptive de la donnée

Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 05001X0450/S14

Description générale



Identifiant du point	05001X0450/S14	
Localisation		
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU	
Commune	DIJON (21231)	
Région naturelle		
Bassin versant		
Adresse ou Lieu-dit	PARC DES EXPOSITIONS	
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu <li style="padding-left: 20px;">X : 805347 m <li style="padding-left: 20px;">Y : 2262807 m - Lambert 2 - Centre <li style="padding-left: 20px;">X : 805347 m <li style="padding-left: 20px;">Y : 262807 m - Lambert-93 <li style="padding-left: 20px;">X : 855107 m <li style="padding-left: 20px;">Y : 6694539 m - WGS84 <li style="padding-left: 20px;">Lat : 47.33303626 soit 47° 19' 58" N <li style="padding-left: 20px;">Lon : 5.05413796 soit 5° 3' 14" E 	Précision :
Altitude	244.8 m - Précision	
Image		

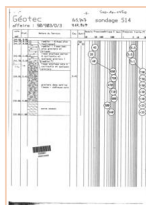
Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	11.0 m
Diamètre de l'ouvrage	

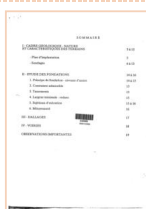
Date fin de travaux	February 28, 1992
Mode d'exécution	TARIERE,EAU.
Etat de l'ouvrage	NON-EXPLOITE.
Utilisation	VIABILITE.
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	GEOTECHNIQUE.
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, PRODUCTIVITE, COUPE-GEOLOGIQUE, POMPAGE-ESSAI.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	5.42 m - February 15, 1992
Coupe	
Z Origine	244.8 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé (s)	Nombre de documents: 13
	 <p>T645274.TIF Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:59 Ko</p>
	 <p>T645275.TIF Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:27 Ko</p>
	<p>T645276.TIF Type:ESSAI GEOTECHNIQUE Poids:71 Ko</p>
	<p>T645277.TIF Type:PAGE DE RAPPORT</p>



Poids: 25 Ko



[T645278.TIF](#)

Type: PAGE DE RAPPORT

Poids: 19 Ko



[T645279.TIF](#)

Type: RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids: 55 Ko



[T645280.TIF](#)

Type: RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids: 64 Ko



[T645281.TIF](#)

Type: RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids: 60 Ko

[T645282.TIF](#)

Type: RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids: 46 Ko



T645283.TIF

Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids:40 Ko



T645284.TIF

Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids:47 Ko



T645285.TIF

Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE

Poids:41 Ko



T645286.TIF

Type:PAGE DE RAPPORT

Poids:81 Ko




Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 4

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 2.4 m	REMBLAI	ACTUEL
De 2.4 à 3.1 m	LIMONS AVEC CAILLOUTIS ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 3.1 à 9 m	GRAVIERS DANS MATRICE ARGILEUSE	QUATERNAIRE
De 9 à 11 m	MARNE SAUMON	OLIGOCENE

Point n° 05001X0451/S15

Description générale



Identifiant du point	05001X0451/S15
Localisation	
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU
Commune	DIJON (21231)
Région naturelle	
Bassin versant	
Adresse ou Lieu-dit	PARC DES EXPOSITIONS
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 805390 m Y : 2262815 m - Lambert 2 - Centre X : 805390 m Y : 262815 m - Lambert-93 X : 855150 m Y : 6694547 m - WGS84 Lat : 47.33309481 soit 47° 19' 59" N Lon : 5.05471024 soit 5° 3' 16" E <p style="text-align: right;">Précision :</p>
Altitude	244.75 m - Précision
Image	

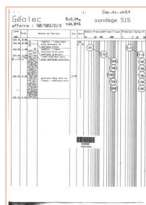
Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	8.5 m
Diamètre de l'ouvrage	

Date fin de travaux	February 28, 1992
Mode d'exécution	TARIERE,EAU.
Etat de l'ouvrage	NON-EXPLOITE.
Utilisation	VIABILITE.
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	GEOTECHNIQUE.
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, PRODUCTIVITE, COUPE-GEOLOGIQUE, POMPAGE-ESSAI.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	5.38 m - February 15, 1992
Coupe	
Z Origine	244.75 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)	Nombre de documents: 3
	 <p><u>T645287.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:59 Ko</p>
	 <p><u>T645288.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:26 Ko</p>
	<p><u>T645289.TIF</u> Type:ESSAI GEOTECHNIQUE Poids:68 Ko</p>



Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 3

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 1.4 m	REMBLAI	ACTUEL
De 1.4 à 2.3 m	LIMONS AVEC CAILLOUTIS ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 2.3 à 8.5 m	GRAVIERS DANS MATRICE ARGILEUSE	QUATERNAIRE



Fiche descriptive de la donnée

Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 05001X0456/S19

Description générale



Identifiant du point	05001X0456/S19
Localisation	
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU
Commune	DIJON (21231)
Région naturelle	
Bassin versant	
Adresse ou Lieu-dit	PARC DES EXPOSITIONS
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 805409 m Y : 2262765 m - Lambert 2 - Centre X : 805409 m Y : 262765 m - Lambert-93 X : 855168 m Y : 6694497 m - WGS84 Lat : 47.3326394 soit 47° 19' 57" N Lon : 5.05493862 soit 5° 3' 17" E <p style="text-align: right;">Précision :</p>
Altitude	244.55 m - Précision
Image	

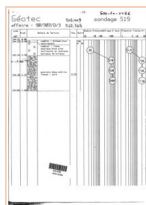
Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	7.5 m
Diamètre de l'ouvrage	

Date fin de travaux	February 28, 1992
Mode d'exécution	TARIERE,EAU.
Etat de l'ouvrage	NON-EXPLOITE.
Utilisation	VIABILITE.
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	GEOTECHNIQUE.
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, PRODUCTIVITE, COUPE-GEOLOGIQUE, POMPAGE-ESSAI.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	5.25 m - February 15, 1992
Coupe	
Z Origine	244.55 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)	Nombre de documents: 3
	 <p><u>T645302.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:59 Ko</p>
	 <p><u>T645303.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:23 Ko</p>
	<p><u>T645304.TIF</u> Type:ESSAI GEOTECHNIQUE Poids:65 Ko</p>




Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 2

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 2.3 m	REMBLAI	ACTUEL
De 2.3 à 7.5 m	GRAVIERS DANS MATRICE ARGILEUSE	QUATERNAIRE

Point n° 05001X0457/S20

Description générale

Identifiant du point	05001X0457/S20
Localisation	
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU
Commune	DIJON (21231)
Région naturelle	
Bassin versant	
Adresse ou Lieu-dit	PARC DES EXPOSITIONS
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 805491 m Y : 2262768 m - Lambert 2 - Centre X : 805491 m Y : 262768 m - Lambert-93 X : 855250 m Y : 6694499 m - WGS84 Lat : 47.33264087 soit 47° 19' 57" N Lon : 5.05602433 soit 5° 3' 21" E <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">Précision :</div>
Altitude	244.65 m - Précision
Image	

Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	6.0 m
Diamètre de l'ouvrage	

Date fin de travaux	February 28, 1992
Mode d'exécution	TARIERE,EAU.
Etat de l'ouvrage	NON-EXPLOITE.
Utilisation	VIABILITE.
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	GEOTECHNIQUE.
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, PRODUCTIVITE, COUPE-GEOLOGIQUE, POMPAGE-ESSAI.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	5.3 m - February 15, 1992
Coupe	
Z Origine	244.65 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)	Nombre de documents: 3
	 <p><u>T645305.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:58 Ko</p>
	 <p><u>T645306.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:23 Ko</p>
	 <p><u>T645307.TIF</u> Type:ESSAI GEOTECHNIQUE Poids:70 Ko</p>



Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 2

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 1 m	REMBLAI	ACTUEL
De 1 à 6 m	GRAVIERS DANS MATRICE ARGILEUSE	QUATERNAIRE



Fiche descriptive de la donnée

Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 05001X0455/S18

Description générale



Identifiant du point	05001X0455/S18
Localisation	
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU
Commune	DIJON (21231)
Région naturelle	
Bassin versant	
Adresse ou Lieu-dit	PARC DES EXPOSITIONS
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 805469 m Y : 2262809 m - Lambert 2 - Centre X : 805469 m Y : 262809 m - Lambert-93 X : 855229 m Y : 6694540 m - WGS84 Lat : 47.3330163 soit 47° 19' 58" N Lon : 5.05575217 soit 5° 3' 20" E <p style="text-align: right;">Précision :</p>
Altitude	244.6 m - Précision
Image	

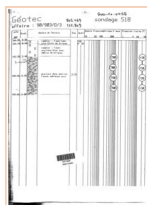
Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	8.0 m
Diamètre de l'ouvrage	

Date fin de travaux	February 28, 1992
Mode d'exécution	TARIERE,EAU.
Etat de l'ouvrage	NON-EXPLOITE.
Utilisation	VIABILITE.
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	GEOTECHNIQUE.
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, PRODUCTIVITE, COUPE-GEOLOGIQUE, POMPAGE-ESSAI.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	5.25 m - February 15, 1992
Coupe	
Z Origine	244.6 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)	Nombre de documents: 3
	 <p><u>T645299.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:58 Ko</p>
	 <p><u>T645300.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:25 Ko</p>
	<p><u>T645301.TIF</u> Type:ESSAI GEOTECHNIQUE Poids:70 Ko</p>



Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 2

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 2.4 m	REMBLAI	ACTUEL
De 2.4 à 8 m	GRAVIERS DANS MATRICE ARGILEUSE	QUATERNAIRE



Fiche descriptive de la donnée

Fiche Dossier du sous-sol



Point n° 05001X0452/S16

Description générale



Identifiant du point	05001X0452/S16
Localisation	
Département	COTE-D-OR (21) - SGR/BOU
Commune	DIJON (21231)
Région naturelle	
Bassin versant	
Adresse ou Lieu-dit	PARC DES EXPOSITIONS
Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Lambert 2 étendu X : 805471 m Y : 2262715 m - Lambert 2 - Centre X : 805471 m Y : 262715 m - Lambert-93 X : 855230 m Y : 6694446 m - WGS84 Lat : 47.33217062 soit 47° 19' 55" N Lon : 5.05573561 soit 5° 3' 20" E <p style="text-align: right;">Précision :</p>
Altitude	244.35 m - Précision
Image	

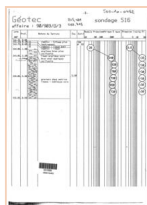
Description technique

Nature	SONDAGE
Profondeur atteinte	8.5 m
Diamètre de l'ouvrage	

Date fin de travaux	February 28, 1992
Mode d'exécution	TARIERE,EAU.
Etat de l'ouvrage	NON-EXPLOITE.
Utilisation	VIABILITE.
Objet de la recherche	
Objet de l'exploitation	
Objet de la reconnaissance	GEOTECHNIQUE.
Gisement	
Document(s) papier	COUPE-TECHNIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, DOCUMENTATION-HYDROGEOLOGIQUE, PRODUCTIVITE, COUPE-GEOLOGIQUE, POMPAGE-ESSAI.
Références	
Référencé comme point d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> OUI
Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	5.3 m - February 15, 1992
Coupe	
Z Origine	244.35 - Précision :
Auteur	
Date	

Documents disponibles

Document(s) numérisé(s)	Nombre de documents: 3
	 <p><u>T645290.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:59 Ko</p>
	 <p><u>T645291.TIF</u> Type:RECAPITULATIF DE L'OUVRAGE Poids:25 Ko</p>
	<p><u>T645292.TIF</u> Type:ESSAI GEOTECHNIQUE Poids:67 Ko</p>



Log géologique numérisé

Nombre de niveaux: 3

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 1.3 m	REMBLAI	ACTUEL
De 1.3 à 2.3 m	LIMONS AVEC CAILLOUTIS ARGILEUX	QUATERNAIRE
De 2.3 à 8.5 m	GRAVIERS DANS MATRICE ARGILEUSE	QUATERNAIRE

ANNEXE 3

DONNEES HISTORIQUES ET REGLEMENTAIRES

ANNEXE 3.1

**Echanges entre la SAS ERHEL HYDRIS et la
Préfecture (Source : Préfecture 21)**

DIRECTION DU CONTRÔLE ADMINISTRATIF
des COLLECTIVITÉS LOCALES
et de l'ENVIRONNEMENT

Dijon, le

7 JUIN 1983

ENVIRONNEMENT

MH/SC

Installations Classées

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 77-1133 du 21 Septembre 1977, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre déclaration du 29 Mars 1983 concernant l'installation d'un dépôt d'oxygène liquide sur le territoire de la commune de DIJON.

Cette entreprise est rangée dans les installations classées soumises à déclaration sous le n° 328 Bis de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Vous trouverez ci-joint copie des prescriptions imposées à ce genre d'activité, auxquelles vous voudrez bien vous conformer strictement, ainsi qu'aux dispositions édictées par le Livre II du Code du Travail et aux décrets réglementaires et arrêtés pris pour son exécution dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

Je précise que le présent accusé de réception établi en application de la législation relative aux installations classées, ne préjuge aucunement des décisions qui pourraient intervenir au sujet de cette affaire en application de toute autre réglementation et notamment des règles d'urbanisme.

.../...

Je souligne en particulier qu'il ne peut en aucun cas valoir permis de construire et que dans la mesure où la réalisation de votre projet nécessiterait un tel permis, celui-ci devrait être obtenu par ailleurs selon la procédure qui lui est propre.

J'ajoute qu'en application de l'article 17 de la loi du 19 Juillet 1976, dont vous trouverez le texte joint au présent récépissé, vous êtes assujetti à une taxe dite "taxe unique" payable une fois pour toutes. En outre, dans le cas où le fonctionnement de vos installations ferait courir des risques particuliers à l'environnement, une redevance annuelle serait perçue.

Les Services du Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement et de la Qualité de la Vie vous adresseront directement, en temps utile, l'avertissement correspondant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments distingués.

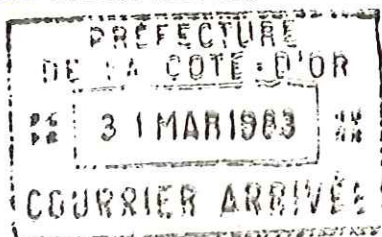
LE PREFET,

Pour le Préfet
Commissaire de la République
et par délégation,
Le Directeur,

B. FOURNERET

Monsieur le Directeur Général
de la S.A. ERHEL
32 Avenue de Stalingrad
21000 DIJON

Tél. : (80) 71.81.36
Télex : 350 729 F
RCS Dijon B.326.791.555



PREFECTURE DE DIJON
A l'attention de Monsieur le PREFET
Rue de la Préfecture,
21000 DIJON

V/Réf.
N/Réf. DG.072.PL.MB.

Affaire suivie
par : M. JEANNOU

Dijon le 29 mars 1983

Monsieur le PREFET,

Nous soussignés Société Anonyme à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 F. dont le siège Social est à DIJON, 32 av. de Stalingrad.

Conformément aux dispositions de la loi du 19 juillet 1976 et des textes subséquents relatifs aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, avons l'honneur de vous déclarer que nous avons décidé d'installer sur le territoire de la commune de DIJON un dépôt d'oxygène liquide, installation soumise à déclaration par la rubrique 328 bis de la nomenclature, décret 76.446 du 26 avril 1976, comme devant contenir au maximum 125 M3 d'oxygène liquide contenus dans un récipient métallique à double paroi, isolement sous vide, appelé évaporateur froid conforme au règlement des appareils à pression de gaz.

Nous joignons en trois exemplaires à la présente déclaration :

- 1 plan de situation au cadastre au (1/1000^e) dans un rayon de 100 mètres. 3 EX.
- 1 plan de 1/200 indiquant les dispositions de l'établissement projeté ainsi que l'affectation des terrains et constructions immédiatement voisins dans un rayon de 35 mètres. 1 EX.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous donner récépissé de la présente déclaration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le PREFET, l'expression de notre haute considération.

PIERRE LINARD

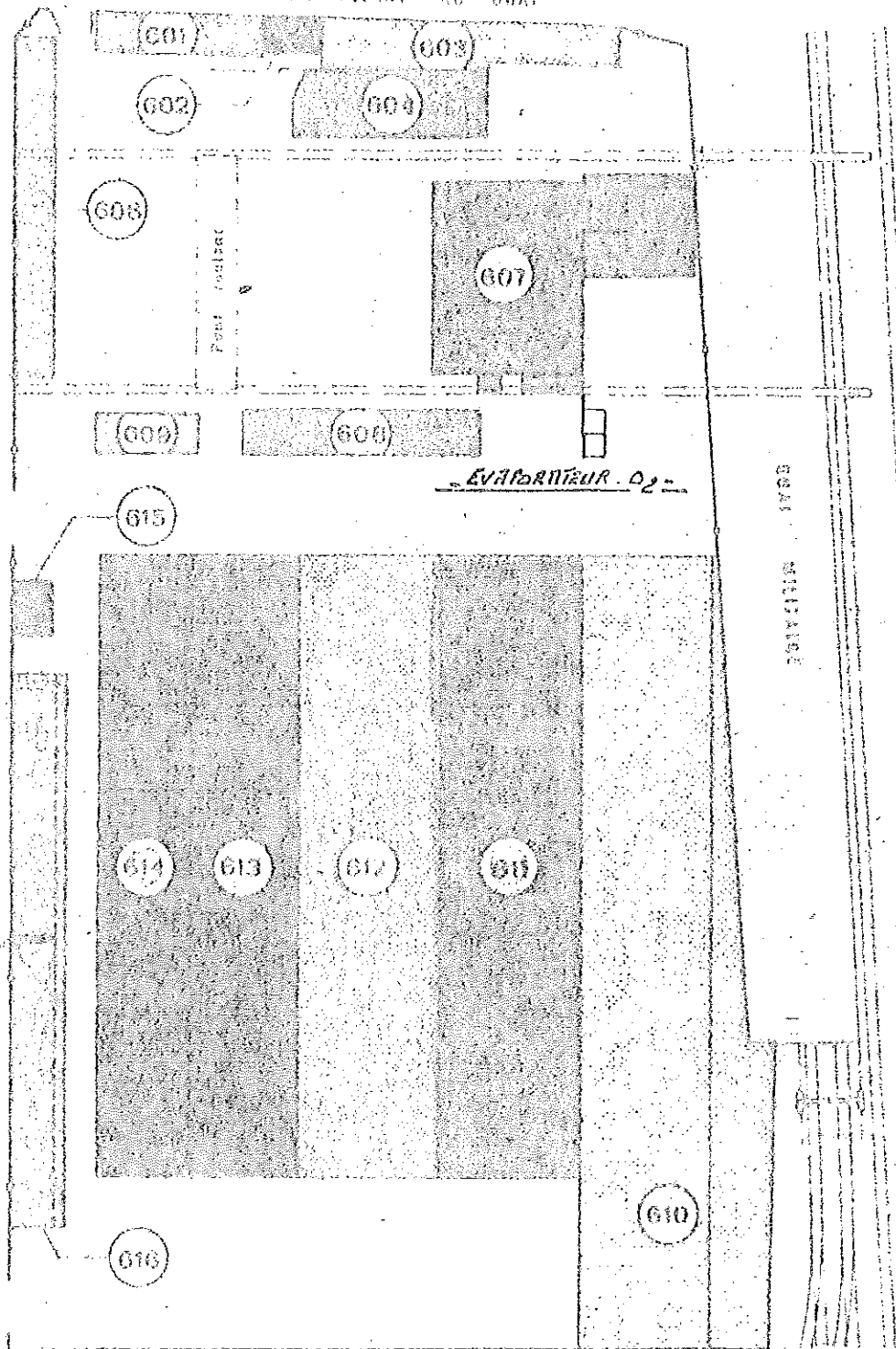
DIRECTEUR GENERAL

SOCIETE ERHELAVENUE DE STALINGRAD21000 . DIJONECHELLE : 1/1000

CADASTRÉ SECTION A R N° 104

N°	DESIGNATION
000	PLAN D'ENSEMBLE OU GROUPE DE BATIMENTS
001	BUREAUX DIRECTION R.C. : 102 m ² 1 ^{er} ET : 162 m ²
002	BUREAUX ADMINISTRATIFS R.C. : 55 m ² 1 ^{er} ET : 58 m ²
003	BUREAUX ADMINISTRATIFS 4 ^e REPERFOIRE
004	BANCAIR
006	GARAGE DEUX VOIES
007	ATELIER HYDROLIPTS - COUPE
008	VESTIAIRES
009	INFORMATRIE
010	ATELIER HYDROLIPTS 1 ^{er} ET BUREAUX TECHNIQUES : 135 m ²
011	STOCKAGE (Placés, traçage) 1 ^{er} ET BUREAUX TECHNIQUES : 221 m ²
012	ATELIER TUBES DE COUSSE
013	ATELIER
014	ATELIER SERVICES GENERAUX
015	CONCIERGEIE
016	GARAGE - CAVE PEINTURE - TRANSFORMATEURS

avenue de STALINGRAD



ASSURANCE Y 4016 334 30 NIKKID

Copie DRIRE

24 OCT. 2002

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par Mme PRITCHETT
Mme BERNAD

Tél. : 03.80.44.66.27

JP/BB

E-mail : collectivites-locales@cote-dor.pref.gouv.fr

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le récépissé de votre déclaration relative à vos activités d'études et de réalisations de hayons élévateurs – 32 avenue de Stalingrad à DIJON.

Vous trouverez, ci-joint, les prescriptions imposées à ce genre d'activité, auxquelles vous voudrez bien vous conformer strictement.

Je précise que ce récépissé, établi en application de la législation relative aux installations classées, ne préjuge aucunement des décisions qui pourraient intervenir au sujet de cette affaire, en application de toutes autres réglementations et notamment celles relatives aux règles d'urbanisme, à la protection des puits de captage d'eau potable, au règlement sanitaire départemental...

Par ailleurs, l'abandon éventuel du projet ou toute modification ultérieure de l'activité ou de la situation de votre établissement (modification de la nature des produits employés, augmentation notable de la puissance des machines, changement d'exploitant, cessation d'exploitation, transfert ...) devra m'être signalée, faute de quoi, vous seriez passible de sanctions prévues par le décret précité.

Je vous prie de bien vouloir noter que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment son article 34, le droit d'accès aux informations contenues dans le fichier des installations classées (traitement automatisé) ainsi que le droit de rectification s'exercent auprès du Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Côte d'Or - 53, rue de la Préfecture - 21000 DIJON.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Régis VIROT

ERHEL HYDRIS
Monsieur Jean-Pierre BEC
32 avenue de Stalingrad
BP 37815
21078 DIJON CEDEX

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par Mme PRITCHETT
Mme BERNAD

Tél. : 03.80.44.66.27

JP/BB

E-mail : collectivites-locales@cote-dor.pref.gouv.fr

RECEPISSE DE DECLARATION

AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement - Titre 1er du Livre V
Décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977

LE PREFET de la COTE D'OR, certifie avoir reçu le 8 octobre 2002, la déclaration établie le 7 octobre 2002 par ERHEL HYDRIS S.A.S. relative à ses activités d'études et de réalisations de hayons élévateurs – 32 avenue de Stalingrad à DIJON.

Cet établissement relève du régime de la déclaration, sous les n°s 2560-2 et 2940-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et est soumis aux prescriptions générales ci-jointes.

A DIJON, le

24 OCT. 2002

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Régis VIROT

32, avenue de Stalingrad
BP 37815 - F-21078 DIJON cedex

Tél. + 33 (0)3 80 70 74 00

Fax + 33 (0)3 80 73 40 99

www.fimopart.com

S.A.S. au capital de 150 000 €

Siret : 440 191 393 00014 - APE 292 D

PREFECTURE DE LA COTE D'OR
Bureau de l'environnement
Service des installations classées
21041 DIJON Cedex

N/Réf. : JPB/LC/AL



Dijon, le 7 octobre 2002

Objet : Mise à jour des déclarations d'activités à la préfecture de Dijon

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le récapitulatif de nos activités :

1°) Déclarations d'activités :

Rubrique	Désignation	Valeurs Erhel Hydris	
2560	Métaux et alliages (travail mécanique des...)	Puissance maxi souscrite : 290 kW Puissance maxi de raccordement : 500 kW	Déclaration
2940 n°2 b	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc... 2b Supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j.	Consommation par jour : 50 kg.	Déclaration

2°) Arrêt d'activité :

Suppression du dépôt d'oxygène liquide en 1999.

3°) Activité particulière :

Utilisation d'un dégraissant phosphatant (Regor Phos 506) par pulvérisation avec un nettoyeur haute pression à eau chaude. Consommation journalière : 4 litres.

.../...

Nous joignons à la présente la liste des documents ci-dessous référencés :

- 3 plans de masse
- 3 plans : Emplacement installations de peinture
- 3 plans : Emplacement zone de dégraissage
- 3 fiches techniques : REGOR PHOS 506
- 3 fiches de données de sécurité REGOR PHOS 506

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Pierre BEC,
Directeur Général



IERHEL/HYDRIS

ETUDES ET REALISATIONS DE HAYONS ELEVATEURS

AVENUE DE STALINGRAD

21000 - DIJON

ECHELLE : 1/1000

CADASTRE SECTION A K N°183 | 2^{ha} 03^a 00^{ca}

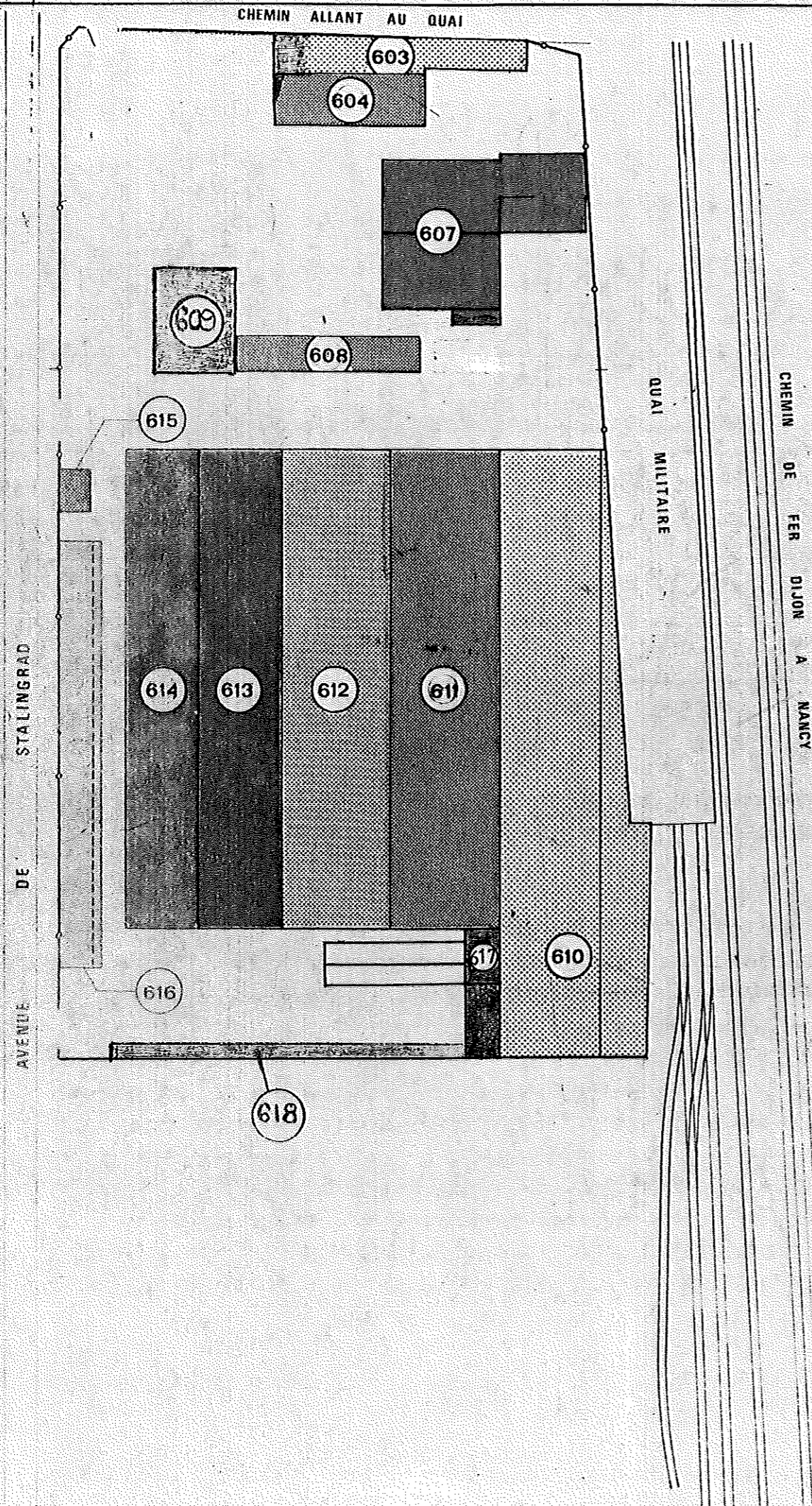
SUPERFICIE TOTALE USINE 20300 m²

SURFACE TOTALE DES BATIMENTS

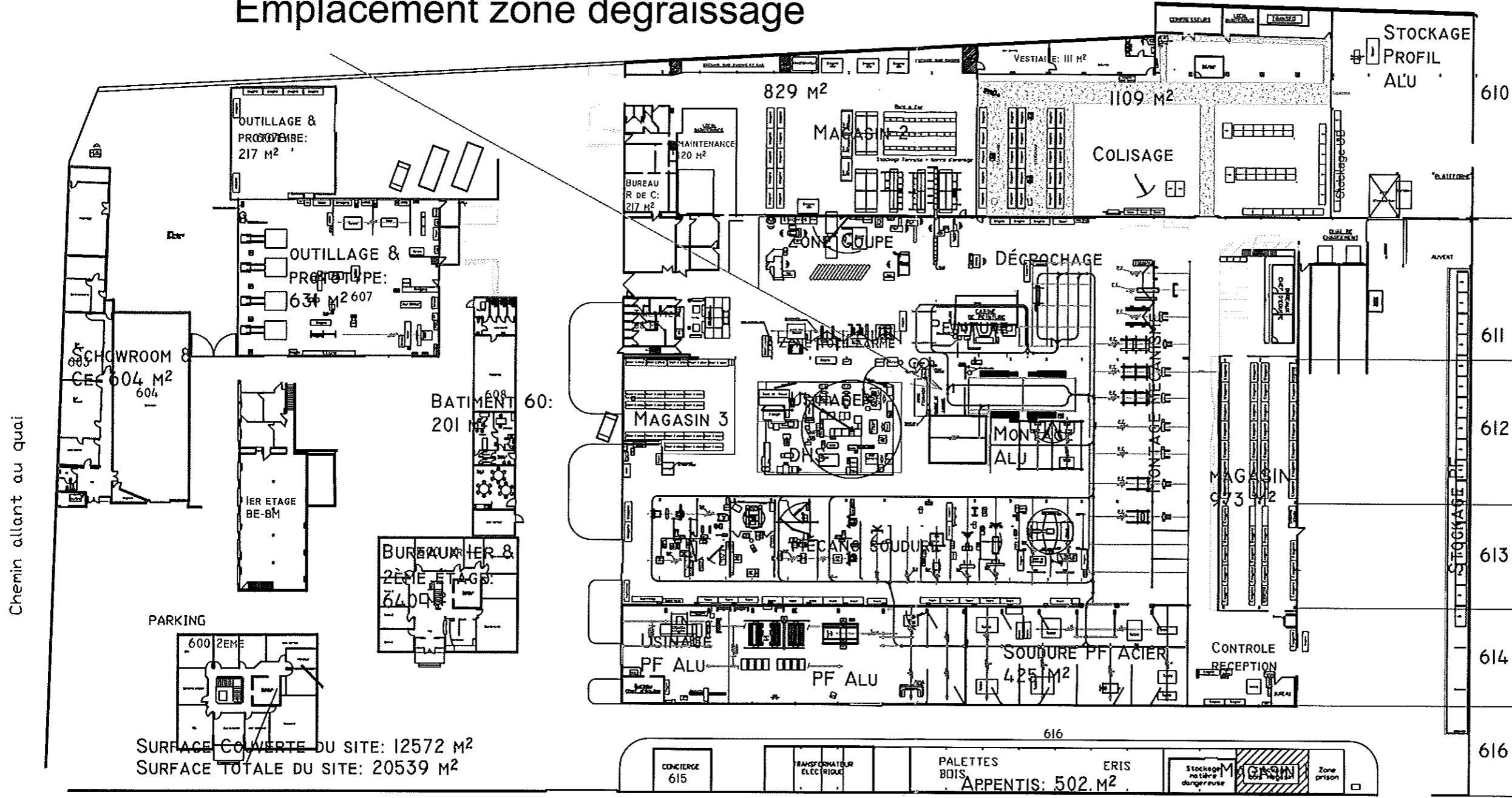
COUVERTE 12642 m²

UTILISABLE 13209 m²

N°	DESIGNATION	SURFACE	
		COUVERTE	UTILISABLE
600	PLAN D'ENSEMBLE OU GROUPE DE BATIMENTS		
601		12642 m ²	13209 m ²
603	SALLES DE FORMATION + C.E. + ARCHIVES	315 m ²	315 m ²
604	ATELIER D'EXPOSITION	285 m ²	285 m ²
607	ATELIER PROTO ET OUTILLAGE	879 m ²	879 m ²
608	VESTIAIRES DOUCHES REPECTOIRE INFIRMERIE	240 m ²	240 m ²
609	BUREAUX ADMINISTRATIFS 1 ^{er} + 2 ^{em} ETAGE	316 m ²	632 m ²
610	ATELIER 1 ^{er} Et. BUREAUX TECHNIQUES : 135 m ²	3078 m ²	3213 m ²
611	ATELIER 1 ^{er} Et. BUREAUX TECHNIQUES : 221 m ²	1899 m ²	2120 m ²
612	ATELIER	1881 m ²	1881 m ²
613	ATELIER	1412 m ²	1412 m ²
614	ATELIER	1322 m ²	1322 m ²
615	CONCIERGERIE	51 m ²	51 m ²
616	GARAGE CAVE PEINTURE TRANSFORMATEURS	609 m ²	508 m ²
617	QUAI DE CHARGEMENT + AUVENT	157 m ²	153 m ²
618	AUVENT P.F.	198 m ²	198 m ²



Emplacement zone dégraissage



24/12/2003

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par Mlle BOYON
Tél. : 03.80.44.66.01

TB/BB

E-mail : collectivites-locales@cote-dor.pref.gouv.fr

COPIE TRANSMISE POUR INFORMATION

à Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le récépissé de votre déclaration relative à la présence de trois transformateurs à pyralène sur votre site situé 32 avenue de Stalingrad à DIJON, section cadastrale AK, parcelle n° 183.

Vous trouverez, ci-joint, les prescriptions imposées à ce type d'activité, auxquelles vous voudrez bien vous conformer strictement.

Je précise que ce récépissé, établi en application de la législation relative aux installations classées, ne préjuge aucunement des décisions qui pourraient intervenir au sujet de cette affaire, en application de toutes autres réglementations et notamment celles relatives aux règles d'urbanisme, à la protection des puits de captage d'eau potable.

Par ailleurs, l'abandon éventuel du projet ou toute modification ultérieure de l'activité ou de la situation de votre établissement (modification ou augmentation de la masse totale des appareils, changement d'exploitant, cessation d'exploitation, transfert ...) devra m'être signalée, faute de quoi, vous seriez passible de sanctions prévues par le décret précité.

Je vous prie de bien vouloir noter que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment son article 34, le droit d'accès aux informations contenues dans le fichier des installations classées (traitement automatisé) ainsi que le droit de rectification s'exercent auprès du Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Côte d'Or - 53, rue de la Préfecture - 21000 DIJON.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation
L'Adjointe au Chef de Bureau

E. MORI

SAS ERHEL HYDRIS
32 avenue de Stalingrad
BP 37815
21078 DIJON CEDEX

24/12/2003

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par Mlle BOYON
Tél. : 03.80.44.66.01

TB/BB

E-mail : collectivites-locales@cote-dor.pref.gouv.fr

RECEPISSE DE DECLARATION

AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement - Titre 1er du Livre V
Décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977

LE PREFET de la COTE D'OR, certifie avoir reçu le 23 décembre 2004, la déclaration établie par la SAS ERHEL HYDRIS concernant la présence de trois transformateurs à pyralène sur son site situé 32 avenue de Stalingrad à DIJON, section cadastrale AK, parcelle n° 183.

Cet établissement relève du régime de la déclaration, sous le n° 1180 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et **doit respecter** les prescriptions générales ci-jointes.

A DIJON, le 24/12/2003

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation
L'Adjointe au Chef de Bureau

E. Mori E. MORI

DIJON, le 23 Décembre 2003

PREFECTURE DE LA COTE D'OR
Bureau de l'Environnement
Service des Installations Classées
21 041 DIJON CEDEX

Objet : Procédure de déclaration

Madame,

Dans le cadre de la procédure de déclaration des installations relevant de l'article 25, nous vous informons de la présence de 3 transformateurs à pyralène sur notre site situé 32, avenue de Stalingrad à Dijon .

Ils sont positionnés selon le plan en annexe.

Poste 2 : Marque UNELEC N° Série 449073 de 1978. Masse totale : 2 170 Kgs. Askarel :670 Kgs

Poste 3 : Coupure obligatoire pour l'identification.

Poste 4 : Marque UNELEC N°Série 388317 de 1972.

Leur puissance respective est de 630 Kva pour le poste N°2 et de 400 Kva pour les postes 3 et 4.

Ces transformateurs relèvent de la rubrique nomenclaturée N°1180. 1

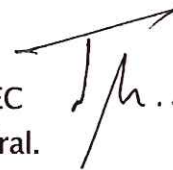
Vous trouverez en annexe en 3 exemplaires :

- Extrait K bis de notre Société.
- Plan de situation cadastrale.
- Plan d'ensemble du site.
- Plan de positionnement des transformateurs avec points d'eau, conduites...avoisinants.

masse totale :

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information éventuel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Jean Pierre BEC
Directeur Général.

=====

EXTRAIT DU REGISTRE
DU COMMERCE ET DES SOCIETES

=====

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU R.C.S EN DATE DU 19/12/2001

No DE REGISTRE DU COMMERCE

R.C.S : DIJON 440 191 393. No de GESTION : 2001 B 668.

RAISON SOCIALE OU DENOMINATION

ERHEL HYDRIS

SIGLE

NEANT

NOM COMMERCIAL

NEANT

FORME ET CAPITAL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 150 000 EUR (FIXE)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

32 AVENUE DE STALINGRAD - 21000 DIJON

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

---- PRESIDENT

FIMOPART

6 RUE DES ALIZES - 14790 Verson

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURV.

R.C.S : CAEN 339 605 230

DONT LE REPRESENTANT PERMANENT EST :

NOM PATRONYMIQUE : M LEGOUPIL

PRENOM(S) : FRANCK JOHANNE EDDY

11 ROUTE DE CAEN - 14 VIRE

NE(E) LE 03/05/1969 A VIRE (14)

NATIONALITE FRANCAISE

---- DIRECTEUR GENERAL

NOM PATRONYMIQUE : M BEC

PRENOM(S) : JEAN PIERRE LOUIS

49 RUE CONDORCET - 21000 DIJON

NE(E) LE 06/11/1947 A MARTIGUES

NATIONALITE FRANCAISE

---- COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

NOM PATRONYMIQUE : M GOSSAERT

PRENOM(S) : REGIS

4 BIS AVENUE JEAN LEBAS - 59100 ROUBAIX

NATIONALITE FRANCAISE

AGREE PRES LA COUR D'APPEL DE DOUAI

---- COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

NOM PATRONYMIQUE : M MARISSIAUX

PRENOM(S) : PATRICK

5 RUE DE LA PEPINIERE - BOIS DE L'ABBAYE - 59320 SEQUEDIN

NATIONALITE FRANCAISE

AGREE PRES LA COUR D'APPEL DE DOUAI

EXTRAIT (SUITE)

24/03/2003 - FOLIO No 2

R.C.S : DIJON 440 191 393. No de GESTION : 2001 B 668.

ORIGINE DU FONDS
CREATION

ACTIVITE EXERCEE

LA CONCEPTION, LA FABRICATION, L'ACHAT, LA VENTE A L'IMPORT ET A L'EXPORT
LA COMMERCIALISATION, LA MAINTENANCE DE HAYONS ELEVATEURS AINSI QUE DE
LEURS PIECES ET ACCESSOIRES, ET DE TOUS PRODUITS ET DE TOUS MATERIELS SE
RAPPORTANT A LA CARROSSERIE INDUSTRIELLE ET A LA MANUTENTION EN GENERAL

ENSEIGNE NEANT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT

32 AV DE STALINGRAD - 21000 DIJON

DATE DU COMMENCEMENT DE L'EXPLOITATION 05/12/2001

PREMIER AVIS PUBLIE AU B.O.D.A.C.C NEANT

PROPRIETAIRE - EXPLOITANT PRECEDENT NEANT

TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES NEANT

ELECTION DE DOMICILE POUR LES OPPOSITIONS NEANT

OBJET SOCIAL

L'OBJET SOCIAL N'A PLUS A ETRE DECLARE DANS LA DEMANDE D'IMMATRICULATION
ET EST REMPLACE PAR LES ACTIVITES PRINCIPALES DE L'ENTREPRISE.
DECRET No 87-970 DU 03/12/1987.

DUREE DE LA SOCIETE

99 ANS, DU 19/12/2001 AU 18/12/2100

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL 31/12

DATE ET No DE DEPOT DE L'ACTE AU GREFFE

LE 19/12/2001. No A 4167

TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

LE BIEN PUBLIC, LE 08/12/2001

MODE D'EXPLOITATION DU FONDS

EXPLOITATION DIRECTE

ANNEXES

----- MODIFICATIVE DU 24/03/2003 No 0-1801

PAR PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30.12.2002

LA SAS ERHEL HYDRIS A APPROUVE L'APPORT A TITRE DE FUSION DE LA TOTALITE
DE SON PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF DE LA SOCIETE :

SARL LEGOUPIL SECURITE ATS - SIEGE SOCIAL : RUE DE LA PLANCHE 14500 VIRE
RCS CONDE SUR NOIREAU B 403 025 315

FILIALE DONT ELLE DETIENT LE CAPITAL A 100 %

SANS AUGMENTATION DE SON CAPITAL SOCIAL

DATE D'EFFET : 30/12/2002

EXTRAIT (SUITE)

24/03/2003 - FOLIO No 3

R.C.S : DIJON 440 191 393. No de GESTION : 2001 B 668.

OBSERVATIONS

NEANT

AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

NEANT

IMMATRICULATIONS SECONDAIRES

R.C.S : RENNES 2002 B 818 - INSCRIPTION LE 05/12/2001

R.C.S : CRETEIL 2002 B 2622 - INSCRIPTION LE 05/12/2001

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 3 PAGES

=====

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES
POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER
DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT,
MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR

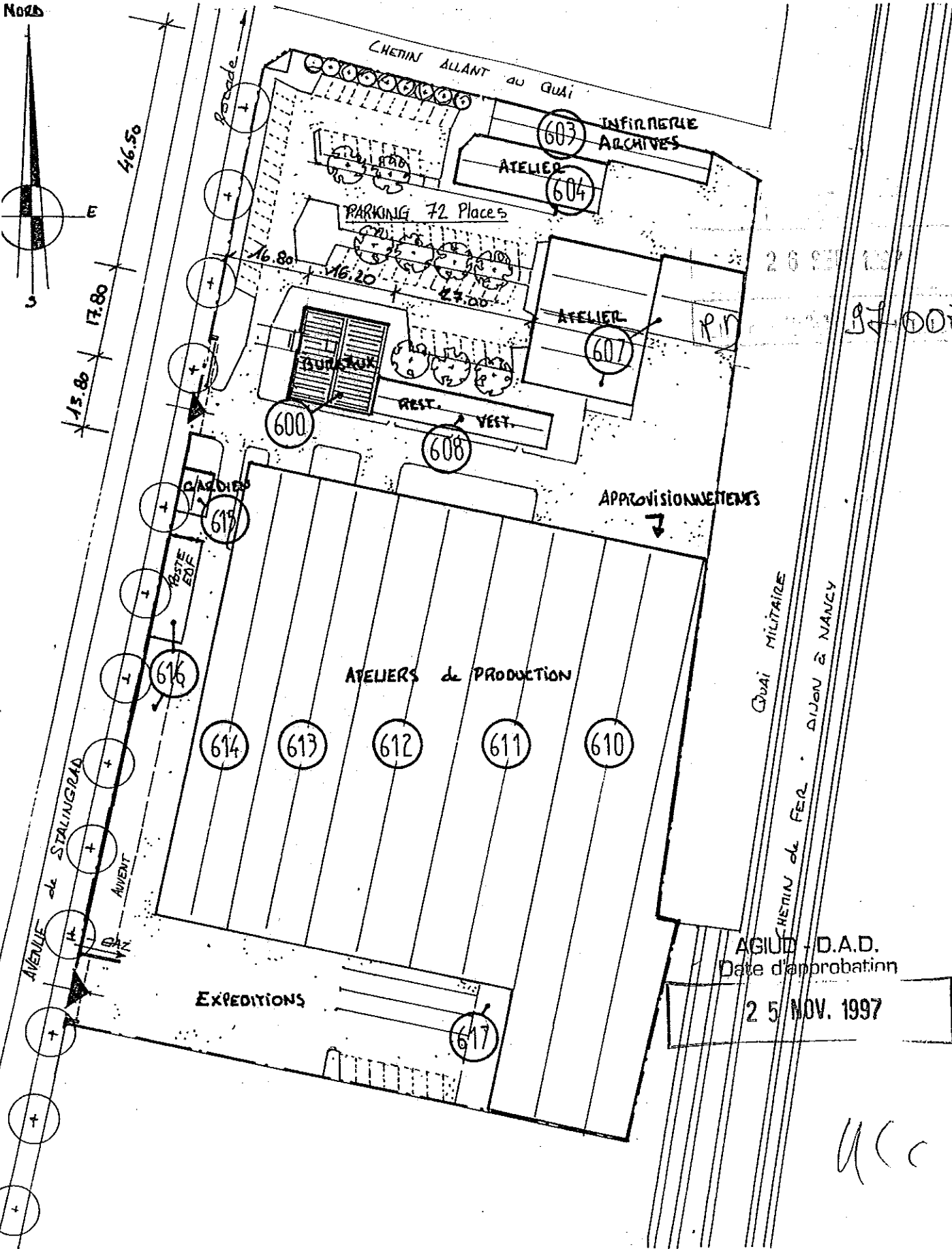
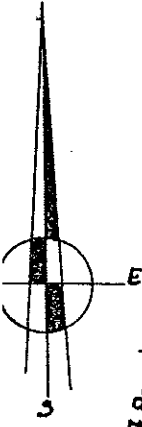
=====

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 24/03/2003

LE GREFFIER :



NORD



97 0072

AGIUD - D.A.D.
Date d'approbation

25 NOV. 1997

ACC

Plan Masse 1/1000

Commune de DIJON

Section : AK

Lieudit : 32, Avenue de Stalingrad

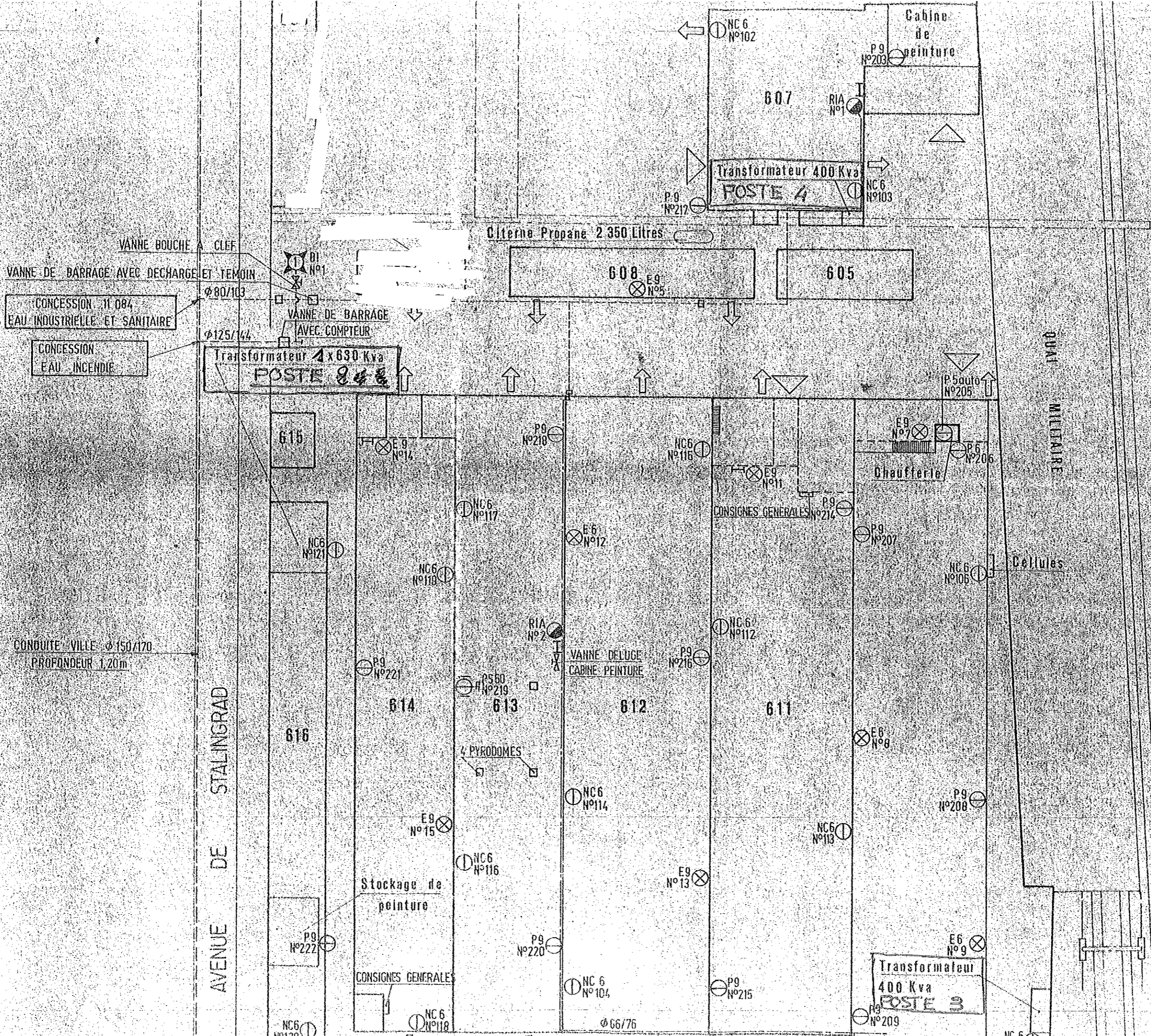
Parcelle : 183

Surface : 20300 m²

Echelle : 1/2000

PLAN PARCELLAIRE





AVENUE DE STALINGRAD

QUAI MILITAIRE

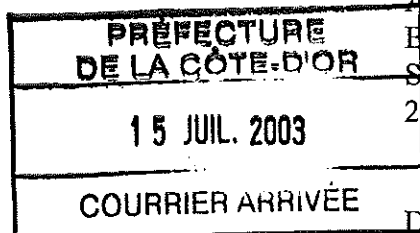
PREFECTURE DE LA COTE D'OR

A l'attention de Mme PRITCHETT

Bureau de l'Environnement

Services des Installations Classées

21041 DIJON CEDEX



DIJON le 27 juin 2003

Madame,

Je vous fournis par la présente les éléments relatifs à l'installation de notre cabine de peinture et de notre grenailleuse comme vous me le demandez dans votre courrier du 6 juin 2003

Personne physique : M. JEAN-PIERRE BEC agissant au nom et en qualité de Directeur Général d'ERHEL HYDRIS et domicilié 49, rue Condorcet 21000 DIJON

Personne morale : ERHEL HYDRIS SAS dont le siège social est situé : 32 avenue de Stalingrad BP 37815 21078 DIJON cedex. Signataire : JEROME NOTTER Directeur des Ressources Humaines, Responsable des Affaires Juridiques et de la Sécurité.

N° SIRET : 440 191 393 00014

Emplacement de l'installation : Voir plan

Plan de situation du cadastre : plan joint

Plan d'ensemble : joint

Affectation de l'installation : Voir plan

Evacuation des eaux résiduaires et installations de toutes natures : s'agissant d'une cabine poudre, il n'y aura aucune eau résiduaire.

Par principe, les déchets de poudre, seront récupérés pour faire d'autres peintures. Quand cela ne sera pas possible, ces déchets seront évacués par l'entreprise « SARP BFC » située 23, rue Jules Guesde 21600 LONGVIC n° de SIRET 412 618 340 00035. Il en ira de même lorsque ces déchets auront été mélangés à des déchets ferreux.

Les déchets purement ferreux (grenailleuses) seront récupérés par les Etablissements GODART, situé 24, rue Antoine Becquerel, 21300 CHENOVE n° SIRET 015 762 660 00066

En cas de sinistre : notre cabine est pourvu d'un système d'équipement incendie CO2 type STS selon la norme EN 50053-2 § 3.12 qui comprend

- une protection active pour le filtre final en cas d'incendie
- une bouteille de gaz à haute pression CO2
- le système de pesage
- le détecteur infrarouge autonettoyant
- une unité de déclenchement pour toutes les tuyauteries de raccordement
- une centrale de contrôle raccordée au filtre, robots, pistolets et convoyeur.

Par ailleurs, après consultation des spécialistes de l'entreprise SICLI, il a d'ores et déjà été décidé d'installer à proximité de cette cabine un extincteur poudre d'une contenance de 50 kg. Une fois l'installation terminée, les spécialistes SICLI seront à nouveau consultés dans le but de savoir si l'installation d'autres systèmes d'extinction est nécessaire.

26 MAI 2003

COURRIER ARRIVÉE

Préfecture de la Côte d'Or
Bureau de l'environnement
Service des installations classées
21041 DIJON Cedex

DIJON, le 23 mai 2003

Madame, Monsieur,

Nous déclarons par la présente deux installations que nous avons prévues de mettre en place dans notre entreprise au 1^{er} septembre 2003 :

- Une grenailleuse numéro de rubrique 2560 (métaux et alliage ; travail mécanique) d'une puissance de 120 kW
- Une cabine de peinture à poudre numéro de rubrique 2940 ; 3. ; b) dont la consommation maximum est estimée à 125 kg de poudre par jour.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

J. NOTTER
Responsable Sécurité et
Environnement.



PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

DIJON, LE

- 3 FEV. 2004

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par Mme PRITCHETT
☎ 03.80.44.66.27
E-mail : collectivites-locales@cote-dor.pref.gouv.fr

JP/CW

RECEPTE

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du 20 octobre 2003, je vous ai adressé le récépissé de votre déclaration du 27 juin 2003 relatif à l'exploitation d'une cabine de peinture et d'une grenailleuse dans votre établissement situé à DIJON - 32, avenue de Stalingrad.

J'ai adressé à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement un exemplaire de votre dossier accompagné d'une copie du récépissé de déclaration établi au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Or, l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement qui a par ailleurs été saisi pour avis sur la construction de 4 cheminées d'extraction d'air, m'a informé que la grenailleuse ne relevait pas de la rubrique n°2560 ainsi que vous l'avez mentionné dans votre courrier du 23 mai 2003, mais de la rubrique n°2575 de la nomenclature (emploi de matières abrasives).

Aussi, vous trouverez ci-joint un nouveau récépissé de déclaration annulant et remplaçant celui qui vous a été adressé le 20 octobre 2003 accompagné des prescriptions générales à respecter pour l'activité d'emploi de matières abrasives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération très distinguée.

SAS ERHEL HYDRIS
32, avenue de Stalingrad
BP 37815
21078 - DIJON CEDEX

LE PREFET,
Pour le Préfet
et par déléation,
L'Attaché Principal, Chef de Bureau,

R: VIROT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

DIJON, LE

3 FEV. 2004

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par Mme PRITCHETT
Tél. : 03.80.44.66.27

JP/CW

E-mail : collectivites-locales@cote-dor.pref.gouv.fr

RECEPISSE DE DECLARATION

**AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Code de l'environnement - Titre 1er du Livre V
Décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977

LE PREFET de la COTE D'OR, certifie avoir reçu le 15 juillet 2003, la déclaration établie le 27 juin 2003 par la SAS ERHEL HYDRIS concernant l'exploitation d'une cabine de peinture et d'une grenailleuse dans son établissement situé sur le territoire de la commune de DIJON, 32 avenue de Stalingrad.

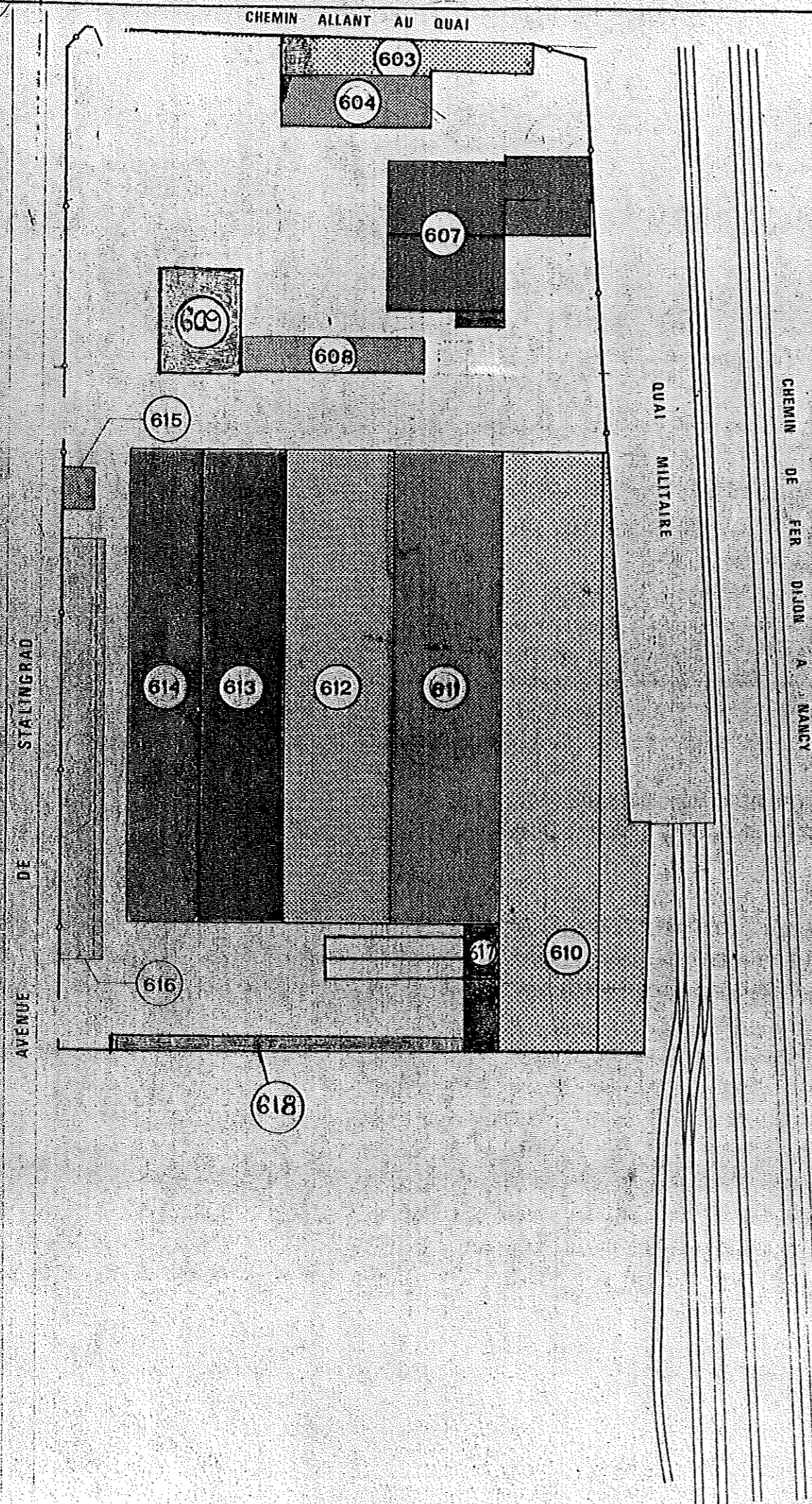
Cet établissement relève du régime de la déclaration, sous les n°s 2940-3b et 2575 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et doit respecter les prescriptions générales ci-jointes.

A DIJON, le 3 FEV. 2004

LE PREFET,

Pour le Préfet
et par délégation,
L'Attaché Principal du Bureau,

R. VIBOT



IERHEL/HYDRIS

ETUDES ET REALISATIONS DE HAYONS ELEVATEURS

AVENUE DE STALINGRAD

21000 - DIJON

ECHELLE : 1/1000

CADASTRE SECTION AK N°183 | 2^{HP} 03⁰⁰ 00⁰⁰

SUPERFICIE TOTALE USINE 20300 m²
 SURFACE TOTALE DES BATIMENTS
 COUVERTE 12642 m²
 UTILISABLE 13209 m²

N°	DESIGNATION	SURFACE	
		COUVERTE	UTILISABLE
600	PLAN D'ENSEMBLE OU GROUPE DE BATIMENTS		
601		m ²	m ²
603	SALLES DE FORMATION + C.E. + ARCHIVES	315 m ²	315 m ²
604	ATELIER D'EXPOSITION	285 m ²	285 m ²
607	ATELIER PROTO ET OUTILLAGE	879 m ²	879 m ²
608	VESTIAIRES DOUCHES REPECTOIRE INFIRMERIE	240 m ²	240 m ²
609	BUREAUX ADMINISTRATIFS 1 ^{er} + 2 ^{em} ETAGE	316 m ²	632 m ²
610	ATELIER - 1 ^{er} Et. BUREAUX TECHNIQUES : 135 m ²	3078 m ²	3213 m ²
611	ATELIER - 1 ^{er} Et. BUREAUX TECHNIQUES : 221 m ²	1899 m ²	2120 m ²
612	ATELIER	1881 m ²	1881 m ²
613	ATELIER	1412 m ²	1412 m ²
614	ATELIER	1322 m ²	1322 m ²
615	CONCIERGERIE	51 m ²	51 m ²
616	GARAGE - CAVE PEINTURE - TRANSFORMATEURS	609 m ²	508 m ²
617	QUAI DE CHARGEMENT + AUVENT	157 m ²	153 m ²
618	AUVENT P.F.	198 m ²	198 m ²

ANNEXE 3.2

Photographies aériennes historiques du site



DCA – ERHEL HYDRIS - DIJON

Localisation du site sur fond de photographie
aérienne historique en date de 1940

Dossier n° : 12ME006Aa
Version : 1.0
Etabli par : MOK

Echelle : Graphique
Date : 14/05/2012





DCA – ERHEL HYDRIS - DIJON

Localisation du site sur fond de photographie
aérienne historique en date de 1953

Dossier n° : 12ME006Aa
Version : 1.0
Etabli par : MOK

Echelle : Graphique
Date : 14/05/2012





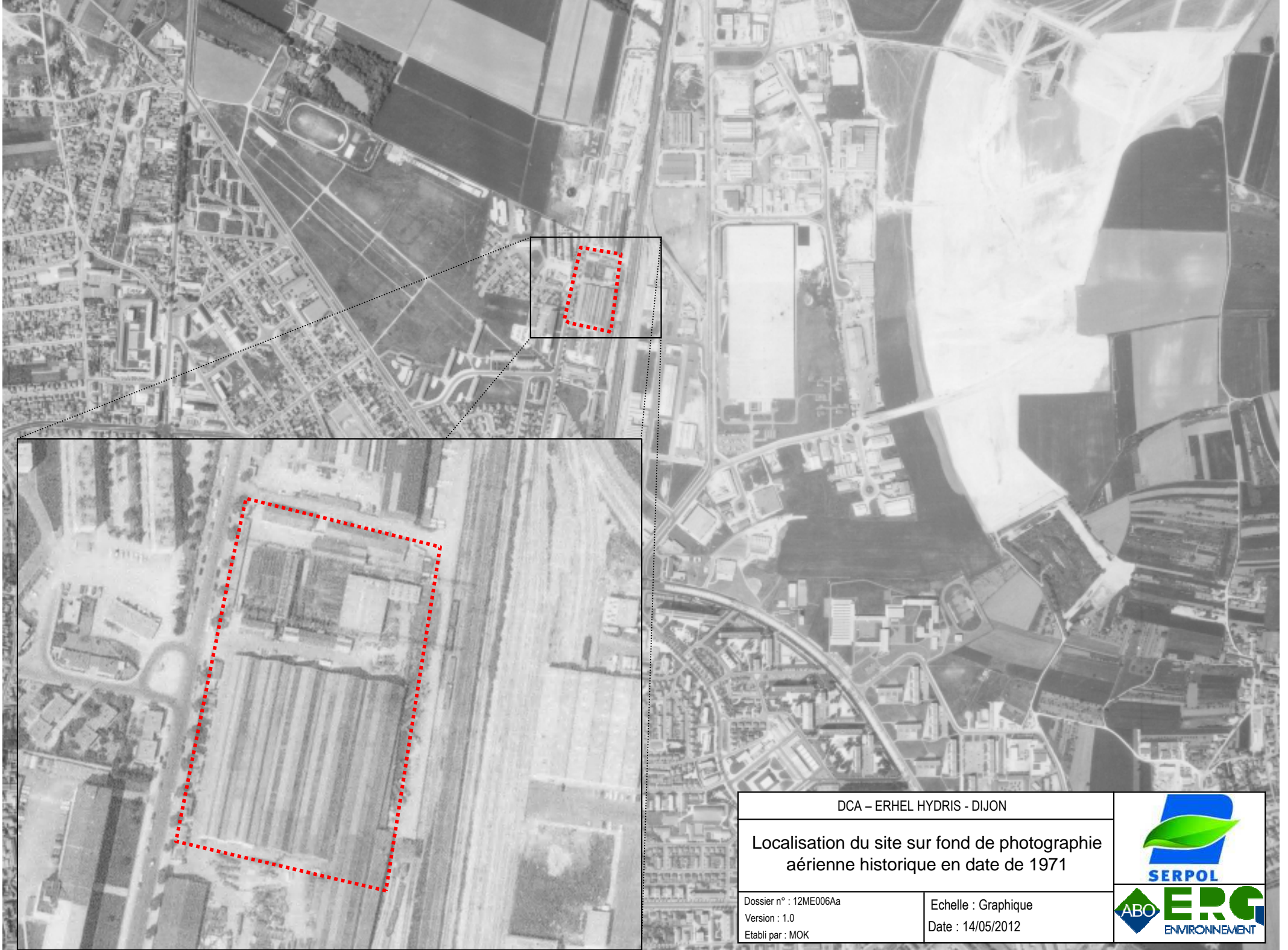
DCA – ERHEL HYDRIS - DIJON

Localisation du site sur fond de photographie
aérienne historique en date de 1963

Dossier n° : 12ME006Aa
Version : 1.0
Etabli par : MOK

Echelle : Graphique
Date : 14/05/2012





DCA - ERHEL HYDRIS - DIJON

Localisation du site sur fond de photographie
aérienne historique en date de 1971

Dossier n° : 12ME006Aa
Version : 1.0
Etabli par : MOK

Echelle : Graphique
Date : 14/05/2012





DCA – ERHEL HYDRIS - DIJON

Localisation du site sur fond de photographie
aérienne historique en date de 2002

Dossier n° : 12ME006Aa
Version : 1.0
Etabli par : MOK

Echelle : Graphique
Date : 14/05/2012



ANNEXE 4

DONNEES HISTORIQUES ET REGLEMENTAIRES

ANNEXE 4.1

Reportage photographique du site





Vues de la cabine de peinture récente dans le Bâtiment avec bacs de stockage de poudre de grenailage



Vue des fosses de l'ancienne cabine de peinture



Dossier de Cessation d'Activités – ERHEL HYDRIS – DIJON (21)		 SERPOL
Reportage photographique 1/6		
Dossier n° : 12LE006Aa Version : 1.0 Etabli par : MOK	Echelle : Graphique Date : 10/04//2012	 ABO ERG ENVIRONNEMENT



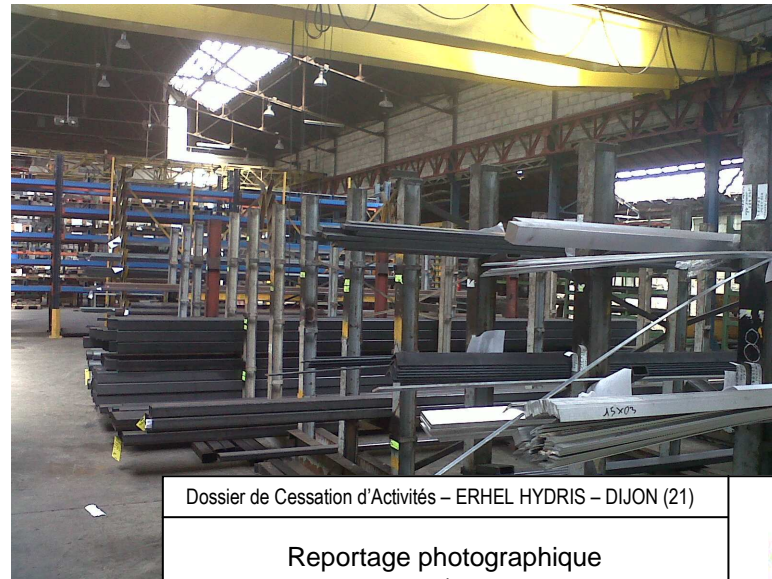
Vue du local compresseur dans le bâtiment principal



Fûts sur palette dans le local compresseur



Ancien moteur en état d'usage dans le local compresseur



Dossier de Cessation d'Activités – ERHEL HYDRIS – DIJON (21)

Reportage photographique
2/6

Dossier n° : 12LE006Aa
Version : 1.0
Etabli par : MOK

Echelle : Graphique
Date : 10/04//2012







Vues du transformateur récent de remplacement du transformateur historique au pyralène dans la zone de « colisage »



Vues de l'extérieur et de l'intérieur du local chaufferie attendant le showroom désaffecté



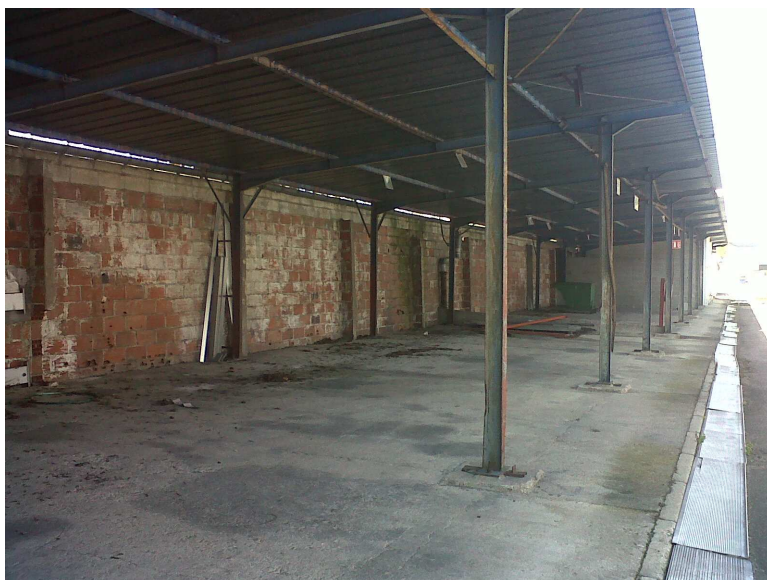
Dossier de Cessation d'Activités – ERHEL HYDRIS – DIJON (21)		
Reportage photographique 3/6		
Dossier n° : 12LE006Aa Version : 1.0 Etabli par : MOK	Echelle : Graphique Date : 10/04//2012	



Prise de vue depuis le parking en direction de la zone « 616 »





Transformateur au pyralène dans un local de la zone « 616 »



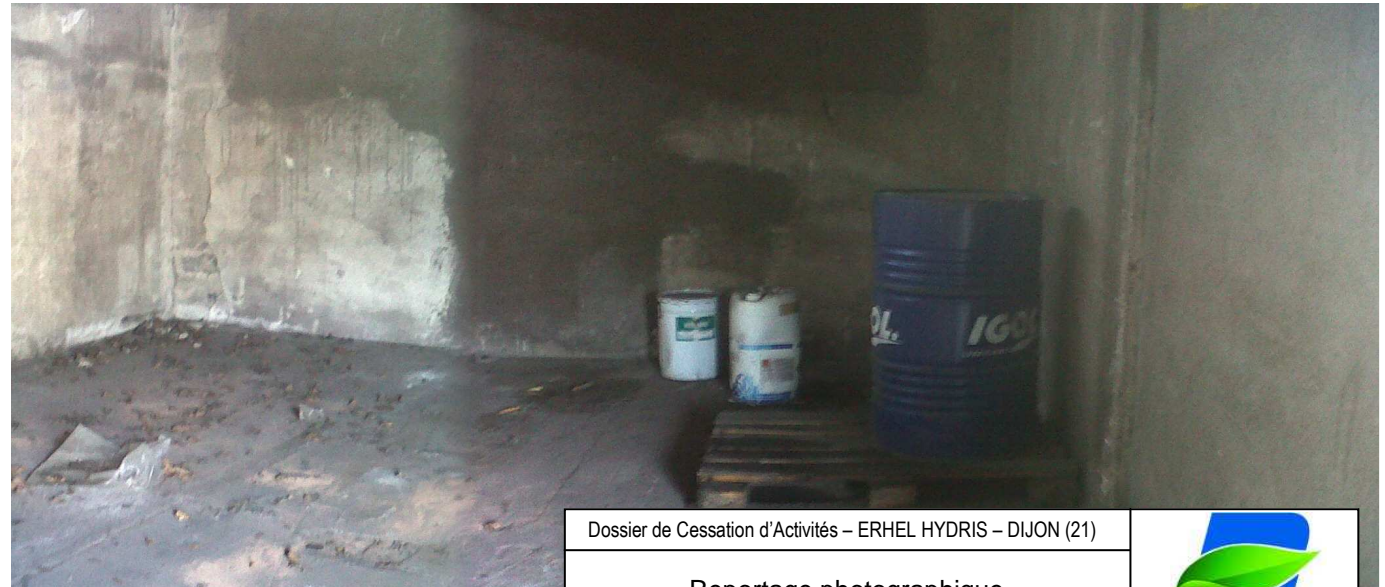
Vues de la zone de stockage dans la zone « 616 » et stockage de fûts attenant





Dossier de Cessation d'Activités – ERHEL HYDRIS – DIJON (21)		
Reportage photographique 4/6		
Dossier n° : 12LE006Aa Version : 1.0 Etabli par : MOK	Echelle : Graphique Date : 10/04//2012	



Vues panoramiques du local de peinture : stockages en fûts et bidons de produits non identifiés lors de la visite (produits chlorés et diluants historiques et actuelles suspectés) sur dalle béton en état vétuste avec traces



Dossier de Cessation d'Activités – ERHEL HYDRIS – DIJON (21)		 SERPOL
Reportage photographique 5/6		
Dossier n° : 12LE006Aa Version : 1.0 Etabli par : MOK	Echelle : Graphique Date : 10/04//2012	



Prise de vue de la benne à déchets sur le parking du showroom désaffecté





Fûts de stockage en extérieur à l'arrière du site



Vue du local de la cuve FOD à l'arrière du site



Dossier de Cessation d'Activités – ERHEL HYDRIS – DIJON (21)		 SERPOL
Reportage photographique 6/6		
Dossier n° : 12LE006Aa Version : 1.0 Etabli par : MOK	Echelle : Graphique Date : 10/04//2012	

ANNEXE 4.2

**Journal de Chantier et BSD
(intervention SERPOL du 07/09/2012)**



2, Chemin du Génie - BP 80
69633 Vénissieux Cedex

RAPPORT D'INTERVENTION JOURNALIER

Chantier	N°
ERHEU IDUSS	7043

EN 31
20/12/2010
D

Date d'intervention	07 août 2012	Nb personnes SERPOL	<input type="checkbox"/> PPJ <input type="checkbox"/> AT
Responsable d'intervention SERPOL	J. LEFERVRE	2	

1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

- suivi de nappe
 suivi d'unité
 suivi de travaux
 diagnostic
 démantèlement
 DD
 autre : ... Evacuation transferts au PCB
- Séparation de réseaux électriques par ERDF
 - Débranchement, changement et évacuation d'1 transf. au PCB et 6 condensateurs par SERPOLLET
 - Tri, identification, changement des DD présentant un risque en cas d'incendie par SERPOL
 - Evacuation des DD sur la plateforme Serpol par WOLINS

2 - PERSONNEL - MATERIEL

Entreprise	Nom	Poste	Heures travaillées sur site	Aller/retour		Heures total / jour
				Heures	Km	
SERPOL	LEFERVRE	changeur d'1 A.	8h00	4	400	12h00
SERPOL	BAUSON	chef de chantier	8h00	4	400	12h00
SERPOLLET	CARILLU	chef de chantier	3h00	4	400	7h00
SERPOLLET	PERAROUSIN	électricien	3h00	4	400	7h00
ERDF	BOSSUON	chef de chantier	1h00			1h00
ERDF	CARNE	électricien	1h00			1h00

MATERIELS, ENGINs (pelle mécanique, semi 25T...)

FOURNITURES utilisées (ML réseaux, bouches à clé, polyane, fût, CP...)

chariot élévateur pour changement DD
 Camion - grue pour changement du transf.

3 - DECHETS EVACUES

Nature	Quantité	BSD	Destination
Transf. au PCB + cond. PCB	1 + 6		TREDI ST VOISIN
Liquides HPC			
Acids			
Bases			
Souilles			
Papiers / Plastiques			

4 - CONTRÔLES DE LA QUALITE DE L'AIR

Polluant	Appareil	Mesure	Heure
/	/	/	/

5 - ACCIDENTS / INCIDENTS / SITUATIONS DANGEREUSES

Type	Description	Document
/	/	/

6 - OBSERVATIONS (Sécurité, techniques, commerciales...) - Météo : Beau
 Vent
 Pluvieux
 Neige

Date et signature intervenant SERPOL

07/08/2012

Date et signature client

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-070812-05
1. Émetteur du bordereau

- Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 51965457800011

NOM : ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire

Adresse : 32 RUE DE STALINGRARD 21000 DIJON

Tél. : 04 78 70 33 55

Fax : 04 78 70 27 20

Mél :

Personne à contacter : LCHAMBON

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

- oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N° SIRET : 326 233 913 00028

NOM : SERPOL

Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX

Tél. : 04 78 70 33 55 Fax. : 04 78 70 27 20

Mél : contact@serpol.fr

Personne à contacter : O. LEFEBVRE

N° de CAP (le cas échéant) : 6819

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 08 01 15 *

 Consistance : solide liquide gazeux

 Dénomination usuelle : **POUDRE DE PEINTURE**
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

UN 1263 DECHET MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES (déchets conformes au 2.1.3.5.5), 3, II, (D/E)

5. Conditionnement : benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis :

6. Quantité réelle estimée tonne(s)

FUTS
7. Négociant

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Récépissé n° : Département :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax. :

Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 583 780 119

NOM : LOGIRIS FRET

Adresse : Ruc de la Danoise - 69960 CORBAS

Tél. : 04 37 25 33 21

Fax. : 04 37 25 33 29

Mél :

Personne à contacter : Francis ARMBRUSTER

Récépissé n° : 372 Département : 69

Limite de validité : 09/06/2016

Mode de transport : route

Date de prise en charge : 07/08/12

Signature:

 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : L. CHAMBON

Date : 07/08/12

Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 326 233 913 00028

NOM : SERPOL

Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX

Personne à contacter : O. LEFEBVRE

Quantité réelle présentée : 0,540 tonne(s)

Date de présentation : 07/08/12

 Lot accepté : Oui Non

Motif de refus :

Signataire : OL

Date : 20/08/12

Signature et cachet :

SERPOL S.A.

2, chemin du Génie - BP 80

69633 Vénissieux Cedex

☎ 04 78 70 33 55 / Fax ☎ 04 78 70 27 20

SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :

D13

Description :

Regroupement et élimination

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : O. LEFEBVRE

Date : 20/08/12

Signature et cachet :

SERPOL S.A.

2, chemin du Génie - BP 80

69633 Vénissieux Cedex

☎ 04 78 70 33 55 / Fax ☎ 04 78 70 27 20

SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : D10

N° SIRET :

NOM : SCONE

Adresse : 34 Fronton

Personne à contacter :

Tél. :

Mél :

Fax. :

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-070812-014
1. Émetteur du bordereau

- Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 51965457800011

NOM : ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire

Adresse : 32 RUE DE STALINGRARD 21000 DIJON

Tél. : 04 78 70 33 55

Fax : 04 78 70 27 20

Mél :

Personne à contacter : I.CHAMBON

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

- oui (cadres 13 à 19 à remplir) non

N° SIRET : 326 233 913 00028

NOM : SERPOL

Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX

Tél. : 04 78 70 33 55 Fax. : 04 78 70 27 20

Mél : contact@serpol.fr

Personne à contacter : O. LEFEBVRE

N° de CAP (le cas échéant) : 6819

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 16 10 01 *

 Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : Liquides corrosifs

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

UN 1760 DECHET LIQUIDE CORROSIF (déchets conformes au 2.1.3.5.5), 8, II, (E)

5. Conditionnement :

- benne citerne GRV fût Autre (préciser)

Nombre de colis : 3

6. Quantité

- réelle estimée tonne(s)

0,25

1CP + 2 bidons

7. Négociant

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Récépissé n° :

Département :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax. :

Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 583 780 119

NOM : LOGIRIS FRET

Adresse : Rue de la Danoise - 69960 CORBAS

Tél. : 04 37 25 33 21

Fax. : 04 37 25 33 29

Mél :

Personne à contacter : Francis ARMBRUSTER

Récépissé n° : 372

Département : 69

Limite de validité : 09/06/2016

Mode de transport : route

Date de prise en charge : 7.08.2012

Signature :

 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Le Haut

Date : 07/08/12

Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 326 233 913 00028

NOM : SERPOL

Adresse : 2 chemin du génie

69200 VENISSIEUX

Personne à contacter : O. LEFEBVRE

Quantité réelle présentée : 0,618 tonne(s)

Date de présentation : 07/08/12

 Lot accepté : Oui Non

Motif de refus :

SERPOL S.A.

2, chemin du Génie - BP 80

69633 Venissieux Cedex

 Tél. : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20
 SIRET 326 233 913 00028 - APE 3311

Signataire : OL

Date : 20/08/12

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :

D13

Description :

Regroupement et élimination

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : O. LEFEBVRE

Date : 20/08/12

Signature et cachet :

SERPOL S.A.

2, chemin du Génie - BP 80

69633 Venissieux Cedex

 Tél. : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20
 SIRET 326 233 913 00028 - APE 3311

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : D3

N° SIRET :

NOM : SARAF

Adresse : 42 CA TRANVAISIEN

Personne à contacter :

Tél. :

Fax. :

Mél :

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-070812-03

1. Émetteur du bordereau

Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : **51965457800011**
NOM : **ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire**
Adresse : **32 RUE DE STALINGRARD 21000 DIJON**
Tél. : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**
Mél :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N° SIRET : **326 233 913 00028**
NOM : **SERPOL**
Adresse : **2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX**
Tél. : **04 78 70 33 55** Fax : **04 78 70 27 20**
Mél : **contact@serpol.fr**
Personne à contacter : **O. LEFEBVRE**

N° de CAP (le cas échéant) : **6819**
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **D13**

Personne à contacter : **I.CHAMBON**

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : **15 01 10 *** Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : **EMBALLAGES SOUILLES**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

Non réglementé

5. Conditionnement: benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis : **22**

6. Quantité réelle estimée tonne(s) **BIDONS / PALETTE 1GRV + 21 fûts**

7. Négociant

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n°:
Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél. : Fax. :
Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : **583 780 119** Récépissé n°: **372** Département : **69**
NOM : **LOGIRIS FRET** Limite de validité : **09/06/2016**
Adresse : **Rue de la Danoise - 69960 CORBAS** Mode de transport : **route**
Tél. : **04 37 25 33 21** Fax : **04 37 25 33 29** Date de prise en charge : **7.08.2012**
Mél :
Personne à contacter : **Francis ARMBRUSTER** Signature: *[Signature]*
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
Signature et cachet : *[Signature]*
NOM : *[Signature]* Date : **07/08/12**

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : **326 233 913 00028**
NOM : **SERPOL**
Adresse : **2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX**
Personne à contacter : **O. LEFEBVRE**
Quantité réelle présentée : **0,760** tonne(s)
Date de présentation : **07/08/12**
Lot accepté : Oui Non
Motif de refus :
Signature : *[Signature]* **SERPOL S.A.**
2, chemin du Génie - BP 80
69633 Vénissieux Cedex
Tél. : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20
SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : **D13**
Description : **regroupement et élimination**
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : **O. LEFEBVRE**
Date : **20/08/12** Signature et cachet : *[Signature]*
SERPOL S.A.
2, chemin du Génie - BP 80
69633 Vénissieux Cedex
Tél. : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20
SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : **D10**
N° SIRET :
NOM : **SA LAISE / SANNE**
Adresse : **38 150 SA LAISE / SANNE**
Personne à contacter :
Tél. : Fax. :
Mél :

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-070812-02

1. Émetteur du bordereau

- Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)
- Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 51965457800011

NOM : ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire

Adresse : 32 RUE DE STALINGRAD 21000 DIJON

Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20

Mél :

Personne à contacter : I. CHAMBON

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

- oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N° SIRET : 326 233 913 00028

NOM : SERPOL

Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX

Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20

Mél : contact@serpol.fr

Personne à contacter : O. LEFEBVRE

N° de CAP (le cas échéant) : 6819

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 08 01 15 *

Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : PEINTURE ET PATEUX DIVERS

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

UN 1263 DECHET MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES (déchets conformes au 2.1.3.5.5), 3, II, (D/E)

5. Conditionnement : benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis : 4

6. Quantité réelle estimée tonne(s) 1,5

BIDONS POTS / PALETTE 8 fûts + 2 CP.

7. Négociant

N° SIREN :

NOM :

Adresse :

Récépissé n° : Département :

Limite de validité :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax. :

Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 583 780 119

NOM : LOGIRIS FRET

Adresse : Rue de la Danoise - 69960 CORBAS

Tél. : 04 37 25 33 21 Fax : 04 37 25 33 29

Mél :

Personne à contacter : Francis ARMBRUSTER

Récépissé n° : 372 Département : 69

Limite de validité : 09/06/2016

Mode de transport : route

Date de prise en charge : 7 08 2012

Signature :

Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Le Hatz

Date : 07/08/12

Signature et cachet :

P.O. SERPOL

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 326 233 913 00028

NOM : SERPOL

Adresse : 2 chemin du génie

69200 VENISSIEUX

Personne à contacter : O. LEFEBVRE

Quantité réelle présentée : 9 996 tonne(s)

Date de présentation : 07/08/12

Lot accepté : Oui Non

Motif de refus :

Signataire :

Date : 07/08/12

Signature et cachet :

SERPOL S.A.

2, chemin du Génie - BP 80

69633 Venissieux Cedex

Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20

SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R :

Description : D13

Regroupement et élimination

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : O. LEFEBVRE

Date : 20/08/12

Signature et cachet :

SERPOL S.A.

2, chemin du Génie - BP 80

69633 Venissieux Cedex

Tél. : 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20

SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : D10

N° SIRET :

NOM : TLETA

Adresse : 3100 CALARCE / SANNE

Personne à contacter :

Tél. :

Mél :

Fax. :

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-070812-01

<p>1. Émetteur du bordereau</p> <p><input type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>)</p> <p>N° SIRET : 51965457800011 NOM : ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire Adresse : 32 RUE DE STALINGRARD 21000 DIJON Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél :</p> <p>Personne à contacter : LCHAMBON</p>	<p>2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue</p> <p>Entreposage provisoire ou reconditionnement</p> <p><input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>N° SIRET : 326 233 913 00028 NOM : SERPOL Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : contact@serpol.fr Personne à contacter : O. LEFEBVRE</p> <p>N° de CAP (le cas échéant) : 6819 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13</p>
---	---

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : **16 10 01 *** Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : **LIQUIDE INCINERABLE**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)


UN 1993 DECHET LIQUIDE INFLAMMABLE (déchets conformes au 2.1.3.5.5), 3, II, (D/E)

5. Conditionnement: benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis : **8**

6. Quantité réelle estimée tonne(s) **3** **2 GRV + 6 pal de fûts (18 fûts)**

<p>7. Négociant</p> <p>N° SIREN : NOM : Adresse :</p>	<p>Récépissé n°: Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :</p>
--	---

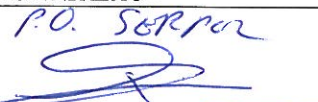
- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

<p>8. Collecteur-transporteur</p> <p>N° SIREN : 583 780 119 NOM : LOGIRIS FRET Adresse : Rue de la Danoise - 69960 CORBAS Tél. : 04 37 25 33 21 Fax : 04 37 25 33 29 Mél :</p> <p>Personne à contacter : Francis ARMBRUSTER</p>	<p>Récépissé n°: 372 Département : 69 Limite de validité : 09/06/2016 Mode de transport : route Date de prise en charge : 7.08.2012 Signature: </p> <p><input type="checkbox"/> Transport multimodal (<i>Cadres 20 et 21 à remplir</i>)</p>
--	---

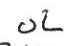
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : **Me Maître** Date : **07/08/12**

Signature et cachet : 

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

<p>10. Expédition reçue à l'installation de destination</p> <p>N° SIRET : 326 233 913 00028 NOM : SERPOL Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX Personne à contacter : O. LEFEBVRE</p> <p>Quantité réelle présentée : 2,490 tonne(s) Date de présentation : 07/08/12 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Motif de refus :</p> <p>Signataire :  Date : 20/08/12</p> <p style="text-align: center;">SERPOL S.A. 2, chemin du Génie - BP 80 69633 Vénissieux Cedex ☎ 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20 SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z</p>	<p>11. Réalisation de l'opération :</p> <p>Code D/R : D13 Description : regroupement et élimination</p> <p>Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée</p> <p>NOM : O. LEFEBVRE Date : 20/08/12 Signature et cachet :</p> <p style="text-align: center;">SERPOL S.A. 2, chemin du Génie - BP 80 69633 Vénissieux Cedex ☎ 04 78 70 33 55 / Fax : 04 78 70 27 20 SIRET 326 233 913 00028 - APE 3900 Z</p>
--	---

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : **D10**

N° SIRET :
 NOM : **SANDI**
 Adresse : **42 CA TALAUDIÈRE**

Personne à contacter :
 Tél. :
 Fax :
 Mél :

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-070812-05

1. Émetteur du bordereau <input type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>) N° SIRET : 51965457800011 NOM : ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire Adresse : 32 RUE DE STALINGRARD 21000 DIJON Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : Personne à contacter : LCHAMBON	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 326 233 913 00028 NOM : SERPOL Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX Tél. : 04 78 70 33 55 Fax. : 04 78 70 27 20 Mél : contact@serpol.fr Personne à contacter : O. LEFEBVRE N° de CAP (le cas échéant) : 6819 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13
--	---

3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 16 05 04 *		Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux	
Dénomination usuelle : BOUTEILLE DE GAZ			

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 1263 DECHET MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES (déchets conformes au 2.1.3.5.5), 3, II, (D/E)

5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis :
--

6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée tonne(s)	CAISSE PALETTE
--	-----------------------

7. Négociant N° SIREN : NOM : Adresse :	Récépissé n°: Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax. : Mél :
---	--

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 583 780 119 NOM : LOGIRIS FRET Adresse : Rue de la Danoise - 69960 CORBAS Tél. : 04 37 25 33 21 Fax. : 04 37 25 33 29 Mél : Personne à contacter : Francis ARMBRUSTER	Récépissé n°: 372 Département : 69 Limite de validité : 09/06/2016 Mode de transport : route Date de prise en charge : 27/08/12 Signature: <input type="checkbox"/> Transport multimodal (<i>Cadres 20 et 21 à remplir</i>)
--	---

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Me MAITRE Date : 27/08/12	Signature et cachet :
--	-----------------------

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 326 233 913 00028 NOM : SERPOL Adresse : 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX Personne à contacter : O. LEFEBVRE Quantité réelle présentée : 208 tonne(s) Date de présentation : 27/08/12 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 2 Acetylene 2 butane Motif de refus : Signataire : Date : 27/08/12 Signature et cachet :	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : D13 Description : Regroupement et élimination Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : O. LEFEBVRE Date : 27/08/12 Signature et cachet :
---	---

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : R4 N° SIRET : NOM : INVOITRE Adresse : LA ST OUST		Personne à contacter : Tél. : Fax. : Mél :	
---	--	---	--

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-140812-1
1. Émetteur du bordereau

- Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 51965457800011
 NOM : ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire
 Adresse : 32 RUE DE STALINGRAD 21000 DIJON
 Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20
 Mél : *06 14 70 12 23*

 Personne à contacter : LCHAMBON (*06 14 70 12 23*)

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

- Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir) non

N° SIRET : 33818576200055
 NOM : TREDI
 Adresse : 5208 RUE CHARLES DE GAULLE
 ZI DE LA PLAINE DE L'AIN
 01150 ST VULBAS
 Tél. : 04 74 46 22 00 Fax : 04 74 61 57 27
 Mél : c.duthuron@tredi.groupe-seche.com
 Personne à contacter : Mme ROUMER

N° de CAP (le cas échéant) : *VOL 1208060018* → transfo
 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D10/R4

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 16 02 09 *

 Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : Transformateur PCB

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)
UN 2315 DECHET DIPHENYLES POLYCHLORES LIQUIDES, 9, II, (D/E)-DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
5. Conditionnement : benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis :

6. Quantité réelle estimée *2,370* tonne(s)

TRANSFORMATEUR

7. Négociant

N° SIREN :
 NOM :
 Adresse :

Récépissé n° : Département :
 Limite de validité :
 Personne à contacter :
 Tél. : Fax :
 Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 968503623
 NOM : JBM
 Adresse : 2 CHEMIN DU GENIE 69200 VENISSIEUX
 Tél. : 04 74 72 89 07 75 Fax : 04 78 70 91 52
 Mél : sylvain.jorland@wanadoo.fr
 Personne à contacter : M. NAPOLEON

Récépissé n° : 437 Département : 69
 Limite de validité : 2013
 Mode de transport : route
 Date de prise en charge : *18/07/12* → *21/08/12*
 Signature : *Montecavallo*

 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

Signature et cachet : (P.O. SERPOL)

NOM : Me MAITRE

 Date : *07/08/12*

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 33818576200055
 NOM : TREDI
 Adresse : 5208 RUE CHARLES DE GAULLE
 ZI DE LA PLAINE DE L'AIN
 01150 ST VULBAS

Personne à contacter :

 Quantité réelle présentée : *2* tonne(s) *230*

 Date de présentation : *09 AOUT 2012*

 Lot accepté : Oui Non

Motif de refus :

Séché global vulbas
ZI de la Plaine de l'ain
01150 St Vulbas

Signataire :

 Date : *09 AOUT 2012*

 Signature et cachet : *TREDI*
11. Réalisation de l'opération :

 Code D/R : **D10 / R4**

 Description : **Inclination à terre /
Recyclage ou récupération
des métaux et des composés métalliques**

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM :

 Date : *10/08/12* Signature et cachet : *TREDI*
Séché global vulbas
ZI de la Plaine de l'ain
01150 St Vulbas
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET :

NOM :

Adresse :

Personne à contacter :

Tél. :

Fax. :

Mél :



TREDI St Vulbas

Séché·global solutions

P.I. de la plaine de l'Ain
B.P. 55 ST VULBAS
01152 LAGNIEU CEDEX
Tél : 04.74.46.22.00
Fax : 04.74.61.52.44

SA SERPOL2 CHEMIN DU GENIE
BP 80
69633 VENISSIEUX CEDEX

TICKET DE PESEE RCT

N° Intervention : VUL-094710/001	N° contrat : VUL-037501/001	Réf client : FR69VE0001	Date : 09/08/2012
<p><i>Produit</i> : TRANSFOPCBP Transformateur PCB</p> <p><i>Numéro de série</i> : 449073</p> <p><i>Producteur</i> : .ERELL HYDRIS 21000 DIJON</p> <p><i>Immatriculation</i> : AF563NA</p> <p><i>Transporteur</i> : .JBM 69200 VENISSIEUX</p> <p><i>Numéro de transformateur</i> : PVUL-094710/001</p> <p>Année : 1978 Couleur : Marque : UNE Poids Plaque : 2170 Poids Plaque PCB : 670 Puissance KVA : 630</p> <p>Poids Total : 2,230 tonnes</p> <p>Poids Masse métallique : 1,560 tonnes</p> <p>Poids liquide : 0,670 tonnes</p>			

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 7043-140812-1	
1. Émetteur du bordereau <input type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 51965457800011 NOM : ERHELL HYDRIS ELEVATION / Chantier SERPOL 7043 pour Me MAITRE Liquidateur judiciaire Adresse : 32 RUE DE STALINGRARD 21000 DIJON Tél. : 04 78 70 33 55 Fax : 04 78 70 27 20 Mél : 06 44 70 12 23 Personne à contacter : I. CHAMBON (<i>06 44 70 12 23</i>)	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 33818576200055 NOM : TREDI Adresse : 5208 RUE CHARLES DE GAULLE ZI DE LA PLAINE DE L'AIN 01150 ST VULBAS Tél. : 04 74 46 22 00 Fax : 04 74 61 57 27 Mél : c.duthuron@tredi.groupe-seche.com Personne à contacter : Mme ROUMEC N° de CAP (le cas échéant) : VOL 1208060018 → <i>transfo</i> Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D10/R4
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 16 02 09 * Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : Transformateur PCB	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 2315 DECHET DIPHENYLES POLYCHLORES LIQUIDES, 9, IL(D/E)-DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	
5. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis :	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée <i>2,370</i> tonne(s) TRANSFORMATEUR	
7. Négociant N° SIREN : NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 968503623 NOM : JBM Adresse : 2 CHEMIN DU GENIE 69200 VENISSIEUX Tél. : 04 74 72 89 07 75 Fax. : 04 78 70 91 52 Mél : sylvain.jorland@wanadoo.fr Personne à contacter : M. NAPOLEON	Récépissé n° : 437 Département : 69 Limite de validité : 2013 Mode de transport : route Date de prise en charge : 18/07/12 <i>21/01/12</i> Signature: <i>MONTÉCAU</i> <input type="checkbox"/> Transport multimodal (<i>Cadres 20 et 21 à remplir</i>)
---	---

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Me MAITRE Date : <i>07/08/12</i>	Signature et cachet : (<i>P.O. SERPOL</i>)
--	--

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 33818576200055 NOM : TREDI Adresse : 5208 RUE CHARLES DE GAULLE ZI DE LA PLAINE DE L'AIN 01150 ST VULBAS Personne à contacter : Quantité réelle présentée : <i>2</i> tonne(s) <i>230</i> Date de présentation : <i>09 AOUT 2012</i> Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Motif de refus : Signature : Signature et cachet : <i>P.O.</i> Date : <i>09 AOUT 2012</i>	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : D10 / R4 Description : Incinération à terre / Recyclage ou récupération des métaux et des composés métall. Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : Date : <i>10/08/12</i> Signature et cachet : <i>P.O.</i>
--	---

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : NOM : Adresse :	Personne à contacter : Tél. : Fax. : Mél :
---	---

CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE TECHNICO-COMMERCIALE

Toute commande implique de la part du contractant, ci-après dénommé client, acceptation sans réserve des conditions ci-dessous définies, indépendamment des règles légales applicables en la matière.

Il est entendu que la Société E.R.G. s'engage à procéder selon les moyens actuels de son art, à des recherches consciencieuses et à fournir les indications qu'on peut en attendre. Son obligation n'est qu'une obligation de moyen et non de résultat au sens de la jurisprudence actuelle des tribunaux.

Par ailleurs, conformément au code minier, le client s'engage à déclarer ou à faire déclarer par le maître d'ouvrage les forages de plus de 10 m de profondeur au BRGM. De même, conformément au code de l'environnement (décret 93743 mis à jour le 3 juin 2006), le client s'engage à établir ou à faire établir une déclaration en préfecture des sondages et forages destinés à la recherche, à la surveillance ou au prélèvement d'eaux souterraines (piézomètres notamment). ERG est en mesure d'établir un devis pour ces différents types de déclaration.

Il est admis dans l'établissement des prix d'étude ou de sondages que le client s'engage à fournir à titre gratuit les prestations suivantes :

- mise à disposition des emplacements des travaux et accès à ces emplacements libres de toutes sujétions et pouvant être empruntés par nos véhicules.
- implantation de l'ensemble immobilier matérialisé sur le terrain,
- repérage et balisage des éventuels réseaux enterrés ; conformément au décret n°2011-1241 du 5 Octobre 2011, et à son arrêté d'application du 15 Février 2012 (se substituant respectivement au décret 91-1147 du 14 Octobre 1991 et à son arrêté d'application du 16 Novembre 1994), la nouvelle réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, est applicable depuis le 1er Juillet 2012. Ces textes fixent en particulier les obligations :
du maître d'ouvrage lors de l'élaboration du projet, notamment repérage préalable des réseaux existant dans l'emprise du projet de travaux, établissement des déclarations de projet de travaux (DT) etc...de l'entreprise, notamment l'établissement des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de l'exploitant, notamment les réponses aux DT et aux DICT, le processus d'amélioration continue des données cartographiques, etc....

ERG est tenu de réaliser les DICT. Ces DICT ne pourront être lancées qu'à réception des réponses des exploitants aux DT que le Client aura établies, et des résultats des investigations complémentaires éventuelles.

La nouvelle réglementation exige la fourniture de la localisation précise des zones de sondage. Les DICT ne pourront être lancées qu'à partir de plans précis (plans topographiques, plans parcellaires) fournis par le Client.

Le Client devra nous indiquer les servitudes pouvant exister sur un site privé ; en cas d'incertitudes sur la présence éventuelle de servitudes, ou en cas de présence de servitudes, une DICT devra être lancée. Par ailleurs, le repérage des réseaux privés sur le site est à la charge du Client.

Le présent document fait intégralement partie de notre offre d'étude et de notre rapport et ne peut en aucun cas être dissocié de ladite offre ou rapport. Par étude, dans le présent document, on entend notamment tout diagnostic, Plan de Gestion, Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM), les suivis de nappes, les prélèvements et analyses de tout milieu, les Etudes Quantitatives des Risques Sanitaires (EQRS) et Analyses des Risques Résiduels (ARR) et l'ensemble des études relatives aux pièces de consultation des entreprises (études projet, études conception, études détaillées...).

Documents de référence :

ERG Environnement s'engage à effectuer son étude dans le respect des règles de l'art, des Guides méthodologiques des sites (potentiellement) pollués et en se basant sur les Normes NF s'appliquant à ce type de prestation.

Établissement du devis :

Il est admis dans l'établissement des prix d'étude ou de sondages que le client s'engage à fournir à titre gratuit les prestations suivantes :

- mise à disposition des emplacements des travaux et accès à ces emplacements libres de toutes sujétions et pouvant être empruntés par nos véhicules.
- repérage et balisage des éventuels réseaux enterrés ; il aura averti ERG (ou fait avertir ERG par le maître d'ouvrage) de la présence de ces réseaux en transmettant notamment à ERG les réponses des exploitants à la Demande de Renseignements qu'il aura préalablement envoyée (respect notamment du décret 91-1147 du 14 octobre 1991 paru au JO du 9 novembre 1991).

1 / Notre offre est fonction des attentes du Client et des données transmises au moment de la consultation.

2 / Son acceptation, sans modification ni réserve vaut accord du Client sur les techniques et méthodes employées ainsi que des objectifs à atteindre.

3 / Sauf remarques spécifiques dans notre offre, notre prestation s'entend :

Hors réfection des surfaces étudiées.

Hors enlèvement des excédents des terres extraites.

Hors élimination de tous déchets, y compris toute eau de purge, liés directement ou indirectement à la réalisation de l'étude.

Étendue de l'étude :

ERG Environnement n'est tenue que par une obligation de moyens. Ces moyens sont dimensionnés en fonction du budget consenti par le Donneur d'Ordre à ERG ENVIRONNEMENT. Il ne pourra être reproché un défaut de moyen à ERG ENVIRONNEMENT dans la mesure où le budget alloué par le Donneur d'Ordre serait incohérent et / ou sous évalué par rapport à la problématique posée.

La remise définitive de l'étude au Client vaut acceptation de la méthode, des moyens utilisés pour la réalisation de l'étude, des conclusions et préconisations. La présente étude est valable uniquement lors de notre intervention et ne préjuge en rien, notamment, d'une éventuelle évolution de la contamination des milieux (eau, sol, air...) au cours du temps. Elle s'entend également au droit des zones investiguées (surface des sondages) et ne préjuge en rien au comportement de la contamination entre deux points de forage.

Les conclusions et recommandations figurant dans l'étude sont émises sur la base et dans la limite des observations et indicateurs globaux de la contamination analysés et ayant pu être réalisées sur le site compte tenu (cumulativement) :

- de son accessibilité,
- des encombrements de toute nature (aérien comme des bâtiments, souterrain comme des réseaux)
- de sa configuration (l'inaccessibilité d'une zone y empêchant toute investigation),
- de l'activité exercée sur le site,
- des informations communiquées par le Client ou recueillies lors de l'étude historique, sans que ERG Environnement en ait à vérifier l'exactitude,
- des événements futurs pouvant avoir une incidence sur le diagnostic et portés à la connaissance expresse d'ERG Environnement,
- des moyens mis en œuvre décrits dans l'étude, et ce, au moment où ont eu lieu les investigations.

Concernant les études historiques et documentaires, elles sont basées uniquement sur les documents fournis par le Donneur d'Ordre et les informations facilement accessibles et disponibles recherchées par ERG ENVIRONNEMENT au moment de l'établissement de son offre.

Les paramétrages spécifiques demandés par le Donneur d'Ordre des modèles nécessaires à l'établissement des Etudes de Risques doivent être connus au moment de l'établissement de son offre par ERG ENVIRONNEMENT.

De même, toute quantité de matériaux pollués exprimée dans l'étude ainsi que la nature identifiée de la pollution ne sont données qu'à titre estimatif compte tenu des informations ayant pu être portées à la connaissance de ERG Environnement ou obtenues par elle au moment des investigations et ne constituent en rien un engagement ferme et définitif de la part de ERG Environnement quant aux travaux à prévoir et à leur coût. La notion de forfait ne peut donc être retenue.

Seuls les rapports complets et incluant toutes les figures et annexes peuvent engager la responsabilité de ERG ENVIRONNEMENT.

Enfin, l'étude et les conclusions associées ont été élaborées en l'état actuel des données réglementaires et des valeurs de bruit de fond (valeurs de comparaison), scientifiques (valeurs toxicologiques de référence) et techniques (méthodes de prélèvements et d'analyses notamment). Ainsi l'étude et les conclusions associées reposent donc sur les connaissances facilement disponibles et accessibles au moment de l'élaboration de l'offre technico-économique préalable à l'offre. De même, seul le ou les usages des terrains déclarés par le Donneur d'Ordre au moment de l'élaboration de l'offre (et non de la commande) seront retenus pour la réalisation de l'étude.

Faits exceptionnels nécessitant l'accord du Client :

Le devis est établi sur la base de paramètres tels que profondeur des sondages, destination de l'étude, estimatif de l'étendue de la pollution... En cas de survenance d'un événement non pris en compte au moment de l'élaboration du devis de l'étude et venant modifier de façon significative l'étendue, la nature ou la durée des prestations initialement prévues, ERG Environnement se réserve le droit de proposer une révision de son devis ou de son mode opératoire afin d'adapter son étude aux nouvelles conditions. Si le Client donne son accord sur les modifications proposées, l'étude se poursuivra selon les termes du devis modifié accepté. Si le Client refuse la modification, ERG Environnement ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de la non modification de l'étude et de l'éventuelle non pertinence des résultats de l'étude et à l'exploitation qui pourrait en résulter.

Faits exceptionnels pouvant entraîner la résiliation du marché :

ERG Environnement se trouverait déliée de ses engagements, sans engager sa responsabilité et sans devoir quelque indemnité que ce soit au Client, si des conditions non prévisibles au moment de la rédaction du devis ou de la réalisation de l'étude venaient à limiter ou à empêcher la prestation, telles que, et sans que cette liste soit limitative :

- construction de nouvelles structures sur ou à proximité du site ayant un effet limitant,
- modification des conditions d'exploitation d'infrastructures sur et à proximité du site,
- survenance d'un événement remettant en cause l'équilibre économique général de l'étude.

Confidentialité :

Toute information, quel qu'en soit le support, communiqué par ERG Environnement au Client, à l'occasion de la réalisation de l'étude ou à laquelle le Client pourrait avoir accès à l'occasion de l'exécution de cette étude, est soumise à une diffusion restreinte. En conséquence, le Client ne peut l'utiliser que dans le cadre de cette étude et ne peut la communiquer à des tiers sans l'accord préalable d'ERG Environnement. Sont reconnus confidentiels par nature, sans que cette liste soit limitative, le savoir-faire, les procédés et moyens de détection mis en œuvre par ERG Environnement, les données économiques et commerciales. ERG Environnement conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses prestations. La propriété intellectuelle des études en résultant n'est transférée au Client qu'après paiement complet de la prestation.

Clause attributive de Juridiction

Toute contestation quelle qu'en soit la cause, sera du ressort du Tribunal de Commerce de Marseille qui a la compétence exclusive, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur, et ce, nonobstant toutes clauses contraires.